

Chapitre I

La quasi-intégration monétaire

Introduction

Les problèmes que rencontrent les pays de l'Europe, pour mettre en place une monnaie unique, reflètent la difficulté de renoncer à une partie de leur souveraineté, notamment monétaire, pour la céder à une Institution Communautaire. L'expérience des Etats-Unis, montre en outre que l'unification monétaire pour qu'elle soit complète, doit être précédée ou suivie d'une union politique.

Dès lors, l'expérience de la BEAC peut paraître paradoxale, compte tenu des problèmes que nous avons évoqués précédemment. On sait en effet que, la BEAC est constituée d'Etats, aux niveaux de développement différents et politiquement indépendants. C'est dans la résolution de ce paradoxe qu'apparaît le premier succès de la BEAC, celui d'avoir transformé une organisation sous contrainte, en une organisation librement négociée par des Etats devenus indépendants¹⁵⁵. Le deuxième succès de la BEAC est d'avoir assuré une stabilité monétaire et permis aux pays membres, d'enregistrer une croissance économique plus importante que celle des autres pays africains : 4,1 % en moyenne annuelle entre 1962 et 1981, contre 3,7 % dans les autres pays d'Afrique même si cette croissance n'a pas été suivie par un développement conséquent. Il faut également ajouter, à l'actif de l'intégration monétaire, le fait que les pays de la zone franc sont atteints tardivement par la crise qui frappait déjà les autres pays d'Afrique au sud du Sahara¹⁵⁶. Le Cameroun est officiellement entré en crise en 1987¹⁵⁷. De plus, les pays de la Sous-Région ont connu une stabilité politique mis à part le cas particulier du Tchad et dans une moindre mesure, la République Centrafricaine. Cette stabilité politique peut s'expliquer, en partie, par la stabilité monétaire et la relative prospérité des pays de la Sous-Région. Au-delà de ces aspects positifs, certaines difficultés rencontrées par les pays de la

¹⁵⁵ L'idée développée par certains auteurs, comme C. Monga, selon laquelle les pays de la zone franc ont été contraints d'adhérer à l'intégration monétaire, reste discutable ; dans la mesure où de nombreux pays sont sortis de la zone franc au lendemain des indépendances. Ce qui montre qu'il y avait la possibilité pour ces pays, de dire non et de créer leur propre monnaie, comme l'on fait certains.

¹⁵⁶ B. Coquet, Jean-Marc Daniel, *op. cit.*, p 252-253.

¹⁵⁷ Touna Mama (sous la dir.), *Crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Harmattan, Septembre 1996. p. 13

zone franc s'expliquent aujourd'hui, en partie du moins, par la rigidité des mécanismes de fonctionnement qui régissent l'intégration monétaire.

La BEAC¹⁵⁸, née en 1973, à la suite des accords entre les Etats de l'Afrique Centrale d'une part et ces Etats et la France d'autre part, est considérée comme une pièce maîtresse du processus d'intégration monétaire des pays de l'Afrique Centrale. Elle est chargée d'émettre la monnaie qui a cours légal dans les Etats, assure sa convertibilité à travers les mécanismes du Compte d'Opération et définit, en accord avec la France, la politique monétaire à mettre en œuvre dans l'ensemble de la zone.

Au cours de nos développements, nous utiliserons le terme de *quasi-intégration* pour montrer que, si sur le plan formel et organisationnel, l'intégration monétaire de la zone a toutes les caractéristiques d'une véritable intégration monétaire : monnaie unique, Banque Centrale unique, politique monétaire unique, sur le plan fonctionnel et pratique il n'en est rien.

De plus, sur le plan sémantique, intégration désigne, le plus souvent, le regroupement des éléments disparates qui ont précédemment existé. Or, dans le cas des pays concernés, il serait un peu abusif de parler d'intégration, puisque les pays, n'ont pas eu de monnaie véritable au moment où ils accèdent à la reconnaissance internationale. Peut-être serait-il judicieux de parler de regroupement monétaire. En fin de compte, nous préférons le terme de *quasi-intégration* pour montrer ces incohérences, surtout parce que la monnaie intégrée entre les Etats, n'est pas toujours intégrée à la totalité des économies. De nombreux dysfonctionnements existent. Chaque principe de fonctionnement de la zone franc, tout en constituant un avantage, a été le corollaire de nombreux problèmes¹⁵⁹.

Ce chapitre nous permettra d'analyser, dans une première section, les mécanismes de fonctionnement de la BEAC, pour souligner les avantages indéniables qui pourraient faire de cette coopération, une intégration véritable. Les dysfonctionnements que cette institution a connus, seront analysés dans les deux dernières sections. La deuxième section sera ainsi consacrée au problème spécifique de l'optimalité du taux de change, à travers l'exemple de la dévaluation. Les autres problèmes, c'est-à-dire ceux qui sont nés de la politique monétaire à travers l'hétérogénéité des différentes économies et les contradictions nées de cette hétérogénéité et, ceux qui sont liés aux transferts et à la convertibilité de la monnaie, seront analysés dans une troisième section.

¹⁵⁸ La BEAC est un établissement public international africain constitué entre six Etats, susceptible d'être ouvert à tout autre Etat de l'Afrique Centrale. Les services centraux sont établis à Yaoundé au Cameroun, par décision du conseil d'administration. Dans chaque Etat membre, il existe une agence ayant les attributs du siège social. Ses avoirs et biens comme tout organisme international sont exempts de perquisitions, réquisitions, confiscations, expropriation ou tout autre forme de saisie ordonnée par le pouvoir exécutif ou par le pouvoir législatif des Etats membres et de la France.

¹⁵⁹ A titre d'exemple, les débats qui ont précédé la dévaluation ont illustré la difficulté qu'il y avait à accepter la principe de la dévaluation et à trouver le taux compatible à tous les pays.

Section 1 : Une unification monétaire formelle

Cette section nous permet d'analyser les mécanismes de fonctionnement qui régissent l'intégration monétaire de la BEAC. Dans un premier paragraphe, nous étudierons la politique de change. Dans un deuxième, nous examinerons la politique monétaire. Le dernier paragraphe sera consacré aux problèmes posés par la convertibilité et la libre transférabilité des capitaux dans la zone, à travers les mécanismes du Compte d'Opération.

Paragraphe I- La politique de change

La politique de taux de change dans la zone BEAC est communautaire¹⁶⁰. La parité est définie de façon fixe, entre les différents pays de la zone et, vis-à-vis de l'extérieur, à travers le franc français. La parité actuelle, est conjointement reconnue par la France et par les différents gouvernements des pays ayant signé les accords de coopération entre eux et avec elle. En terme nominal, un franc CFA au Tchad, est égal à un franc CFA en Guinée-Équatoriale. Mais, sur le plan réel, le pouvoir d'achat du CFA, peut différer d'un Etat à un autre. Le rôle de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité monétaire à travers une politique de taux de change, qui soit compatible avec le développement harmonieux des Etats. Pourtant, pendant près de quarante ans, les Etats de la zone, n'ont pas fait usage de leur politique de change pour corriger les nombreux chocs auxquels ils ont été confrontés. Ce refus délibéré de toute modification du taux de change, s'explique par le manque de consensus que nécessitaient une telle opération et l'incertitude sur les effets réels attendus sur les différentes économies de la zone. Cette méfiance sur les conséquences réelles de la dévaluation, était renforcée par les effets limités, que de telles mesures ont produit sur les économies des autres pays d'Afrique au sud du Sahara. Pourtant, les circonstances auraient justifié une modification du taux de change, tant à la baisse, qu'à la hausse, à une période ou une autre de leur histoire.

La question que l'on se pose est celle de connaître les motivations qui ont guidé les pays de la BEAC à opter pour le taux de change fixe de leur monnaie, avec le franc français. La réponse à cette question se trouve incontestablement dans l'examen de la période où la zone franc s'est constituée, c'est-à-dire, pendant les entre deux guerres. En effet, cette période était caractérisée par l'absence de devise clé¹⁶¹, les monnaies, fluctuant les unes par rapport aux autres. C'est dans la recherche de la stabilité monétaire, en vue de remédier à ces fluctuations, que la nécessité de la parité fixe a été envisagée. De plus l'idée que la stabilité monétaire était une condition indispensable pour le développement économique des pays en général et des

¹⁶⁰ G. Ntang, *La politique des changes dans les pays de la zone BEAC*, Etudes et Statistiques, n°220, 1995.

¹⁶¹ R. Sandretto, *Le pouvoir et la monnaie*, 3e édition, 1992.

pays sous développés, en particulier, n'a pas été neutre ; parce qu'elle assurerait une stabilité des recettes d'exportations, sur lesquelles sont basées une grande partie des recettes budgétaires des pays concernés. Par contre, une trop forte instabilité des taux de change, exercerait des conséquences néfastes sur leur économie en faussant, par exemple par excès ou par défaut, les décisions d'investissements, entraînant de ce fait une coûteuse réallocation des ressources entre les différents secteurs de l'économie¹⁶².

Paragraphe II- La politique monétaire

La politique monétaire a constitué la seule composante de la politique économique qui soit vraiment communautaire, dans ce sens qu'elle fait l'objet d'une concertation entre les Etats membres, y compris la France. Elle a joué un rôle prépondérant, d'autant que la politique budgétaire a été laissée à la discrétion des Etats. Ce manque de coordination entre les différentes politiques macro-économiques explique en grande partie, l'échec des programmes d'ajustements structurels entrepris par la BM et le FMI, depuis la décennie 1980.

Jusqu'en 1990, date d'entrée en vigueur de réformes importantes de la politique monétaire (réformes, sur lesquelles, nous reviendrons plus en détail dans la deuxième partie de notre travail), la BEAC avait, comme la plupart des Banques Centrales, pour objectif principal, de favoriser le développement économique, en cherchant la stabilité des prix¹⁶³ à travers le contrôle de la masse monétaire. Pour atteindre cet objectif, la BEAC disposait de plusieurs moyens d'intervention, à savoir, les taux d'intérêts (A), les plafonds globaux de réescompte (B), et les instruments non permanents (C) : le système de réserves obligatoires non rémunérées et de réserves libres rémunérées.

¹⁶² S. Guillaumont Jeanneney, J-L Paraire, *La variabilité des taux de change et le rattachement optimal des monnaies des pays en voie de développement*, in *Revue d'Economie Politique*, n°3, Mai-Juin, 1991.

¹⁶³ Il faut noter que cet objectif n'a pas véritablement changé, bien au contraire, il a été renforcé depuis la mise en place des réformes de 1990.

A- Les taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt étant une composante de la politique monétaire, elle était par conséquent communautaire. Elle était conduite par le gouvernement¹⁶⁴ de la Banque Centrale, en accord avec la France et était appliquée à tous les pays de la zone. Cette politique a connu plusieurs changements depuis les indépendances.

Jusqu'en 1970, la régulation monétaire était essentiellement basée sur les accords de refinancement accordés à chaque banque de dépôts. La promotion de l'épargne intérieure¹⁶⁵ ne constituait pas une préoccupation majeure et les taux d'intérêt étaient maintenus bas, toujours inférieurs à ceux qui sont pratiqués par la France. L'idée de base pour justifier le bas niveau des taux d'intérêts, était empruntée à la théorie keynésienne. Le taux d'intérêt selon cette théorie, était alors conçu comme un moyen de soutien des efforts de développements des initiatives nationales, en vue de favoriser l'émergence d'un secteur productif capable de susciter le développement économique des jeunes nations nouvellement indépendantes.

À partir des années 70, à la suite de nombreux bouleversements sur la sphère financière internationale, la politique monétaire et notamment celle des taux, a été reconsidérée pour tenir compte du nouvel environnement. L'accent a été ainsi mis sur la politique sélective de crédit, dans le but de favoriser, ou de décourager, certains emplois bancaires. Cette nouvelle politique entendait également trouver un compromis entre les défenseurs des taux d'intérêts bas, pour favoriser le développement et les partisans de la politique des taux d'intérêts, proches de ceux qui sont pratiqués sur les marchés monétaires et financiers des pays concurrents.

Pour répondre à ce nouveau défi de soutien aux secteurs prioritaires et à l'investissement en vue de favoriser le développement des Etats membres et encourager l'épargne locale, la BEAC disposait de deux types de taux : un taux d'escompte normal et un taux d'escompte privilégié.

- Le taux d'escompte privilégié (TEP) s'appliquait aux secteurs jugés prioritaires (secteurs agricole, minier, artisanal, et de l'habitat social, etc.) par les Etats, aux avances directes de la BEAC, aux différents Trésors nationaux sous la forme d'un découvert d'une durée de 12 mois et à l'escompte d'effets représentatifs de crédit à moyen terme, pour des opérations d'investissements, faisant l'objet d'une inscription au budget.
- Le taux d'escompte normal (TEN), était appliqué aux autres opérations.

¹⁶⁴ Le terme "gouvernement" est utilisé à la BEAC pour impliquer les décisions du gouverneur de la BEAC avec le reste des employés de la banque.

¹⁶⁵ L'idée générale répandue, était que les pays en voie de développement, ne disposait pas d'une épargne privée suffisante.

De plus, les conditions débitrices et créditrices pratiquées par les banques commerciales étaient strictement réglementées par les différents Conseils Nationaux du crédit et variaient d'un Etat à l'autre. Ainsi en 1988, le taux d'intérêt sur les comptes d'épargne sur livret variait de 4,25 % au Tchad à 8,75 % au Gabon. Toujours en 1988, le minimum et le maximum de taux de découvert bancaire variaient entre 11,5 % à 15,50 % au Tchad, 12,50 % à 17 % au Congo¹⁶⁶. Ces différents taux d'intérêts montrent l'importance de la régulation monétaire étatique dans un espace monétaire intégré ou est supposé exister une uniformisation des taux d'intérêts. Cette segmentation du marché de l'argent souligne la priorité que les différents Etats ont accordée à la préférence nationale, au détriment de l'intérêt communautaire. Compte tenu de cette évolution différente des taux d'intérêts dans chaque Etat de la zone, on aurait pu s'attendre à un mouvement des capitaux vers les pays à taux rémunérateurs, mais cela n'a pas été le cas. Les mouvements de capitaux ont concerné essentiellement les pays de la zone avec ceux de l'Europe et notamment la France.

Dans le cadre de cette réglementation, les secteurs prioritaires bénéficiaient de marges bancaires réduites.

L'objectif visé par le taux d'escompte était d'influer sur la distribution des crédits tant en nature qu'en quantité et par conséquent sur la masse monétaire en circulation. Car, sur le plan théorique, une modification du taux d'escompte peut affecter, non seulement, la distribution de crédit, mais également le niveau des opérations financières avec l'extérieur.

On s'attend à ce qu'une augmentation du taux d'escompte, provoque une diminution de la demande de crédit et contracte la masse monétaire en circulation. En revanche, sa diminution tend à susciter une augmentation de crédit et de la masse monétaire. Compte tenu de la quasi-stabilité du taux d'escompte dans la zone franc, cet instrument n'a pas véritablement joué son rôle de contrôle de la masse monétaire et la maîtrise de l'inflation.

B- Les plafonds globaux de réescompte

Ces plafonds constituaient le principal instrument de régulation monétaire de la BEAC. Ils étaient fixés par l'Etat et répartis de manière détaillée par nature de crédit, par terme, par banque ou par entreprise. À l'intérieur de ces plafonds, une distinction était faite entre des opérations courantes, dont les plafonds étaient fixés en valeur absolue et les opérations de campagne, dont les plafonds étaient par contre indexés sur la valeur de la production agricole. Par exemple, au 30 juin de 1988, les utilisations des crédits indexés se sont élevées à 107093 millions de FCFA dans l'ensemble de la zone, soit 32,1 % du montant total des concours à

¹⁶⁶ BEAC, Etudes et Statistiques, n°225, Mars, 1996.

court terme du système bancaire¹⁶⁷. Ces crédits étaient considérés hors-cote globale des banques, c'est-à-dire, sans limitation de leur montant. Leurs volumes variaient d'une campagne à l'autre, selon les pays, selon l'importance de la production, l'évolution des cours sur les différents marchés mondiaux. De plus, ces plafonds devenaient un droit de tirage que les banques et les entreprises utilisaient quelle que soit la conjoncture économique nationale et internationale.

Le volume des signes monétaires en circulation était, alors, fonction du niveau des activités économiques et suivait son rythme d'évolution. Lorsque les activités économiques subissaient une évolution irrégulière dans le temps, la circulation monétaire suivait aussi des évolutions de même amplitude. Cela rendait difficile le contrôle de la masse monétaire et par conséquent, le contrôle de la stabilité des prix.

C- Les autres instruments de la politique monétaire

Il s'agit du système de réserves obligatoires non rémunérées et des réserves libres rémunérées.

- Le système de réserves obligatoires consistait pour la BEAC, en vertu de l'article 25 de ses statuts, à imposer aux banques commerciales et établissements financiers, la constitution des réserves obligatoires dans ses livres, représentant un pourcentage minimal de leur passif exigible. En général, lorsque la Banque Centrale décide de freiner la distribution des crédits, elle élève le taux de réserves obligatoires. Ce qui oblige les banques commerciales, une fois épuisées leurs possibilités d'accès au réescompte, à exercer une pression sur leur clientèle afin d'obtenir le remboursement des crédits consentis. Cet instrument a été utilisé une seule fois au Gabon, pendant la période 1977-1979 pour pénaliser les banques ayant dépassé les limites de crédits imposés, ainsi que celles qui entretenaient des avoirs injustifiés auprès de leurs correspondants étrangers¹⁶⁸.

- Le système de réserves libres rémunérées consiste à rémunérer les dépôts des banques commerciales et organismes de crédits auprès de la banque centrale. Cet instrument est utilisé en permanence par les banques commerciales, depuis la dévaluation de Janvier 1994. En effet, suite au rapatriement des capitaux sortis à la veille et bien avant la dévaluation, pour se prémunir contre le risque de change, de nombreuses banques se sont retrouvées avec une abondante liquidité. Sans emplois sûrs, et dans un environnement précaire et incertain, les

¹⁶⁷ C. Tchakouté, *Problématique du financement des campagnes agricoles dans la zone BEAC*, Etudes et Statistiques, n°176, Novembre, 1990.

¹⁶⁸ Banque de France, *Rapport Zone Franc*, 1994, p. 118.

banques préfèrent effectuer des dépôts auprès de la Banque Centrale, contre un taux d'intérêt bas, plutôt que de prendre le risque d'accorder des crédits à l'économie.

Au total, l'encadrement du crédit (qualitatif et quantitatif), n'a été véritablement appliqué dans les pays de la BEAC, que lorsque ces Etats ont commencé à suivre la thérapie préconisée par le FMI, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Avant cette période, la distribution du crédit ne souffrait d'aucune contrainte (comme nous le verrons dans le deuxième chapitre de cette partie), compte tenu de l'urgence que constituait le développement et de la manière dont le taux de réescompte était utilisé par la Banque Centrale.

Dans certains pays comme le Cameroun, le gouvernement obligeait les banques à accorder 20 % au moins, de leurs crédits, aux entrepreneurs nationaux. Cette politique bien qu'empreinte de bonne intention, n'a pas atteint le but visé. Puisque, les crédits distribués, n'ont souvent pas financé les projets indiqués dans les dossiers de crédits, mais l'achat des biens de consommation, d'origine, le plus souvent, étrangère.

Paragraphe III- Compte d'opération et garantie de la convertibilité

La convertibilité du CFA (B) est assurée par le fonctionnement du compte d'opération (A).

A- Les Comptes d'opération

Ils sont ouverts pour chaque Banque Centrale de la zone franc auprès du Trésor français et permettent la centralisation des réserves de changes. Ces comptes sont des éléments essentiels et fondamentaux dans le fonctionnement de la zone franc. Les comptes recensent tous les flux de capitaux entre la France et les pays africains, d'une part et les pays africains et le reste du monde, d'autre part. La France s'engage, en retour, à fournir une garantie de change au CFA, en fournissant toutes les sommes que les Banques Centrales et par conséquent, les différents Etats peuvent avoir besoin pour leurs règlements, tant à l'intérieur, que pour les paiements internationaux. Actuellement, ces réserves centralisées s'élèvent à 65 % des avoirs extérieurs des pays africains. Elles étaient fixées au départ, à 100 %. Le compte d'opération peut être débiteur ou créditeur. Le solde créditeur donne droit à un versement d'intérêt de la part du Trésor français. Le solde débiteur doit revêtir un caractère exceptionnel et être associé à la mise en place d'une politique monétaire appropriée, pour résorber le déficit jusqu'à l'établissement de l'équilibre. Ce solde déficitaire peut durer jusqu'à 90 jours. Passé ce délai, des restrictions sont appliquées : augmentation des taux d'escompte, réduction du plafond

réescompte, limitation des avances aux Trésors nationaux¹⁶⁹. Cette politique restrictive, si elle est appliquée, a pour conséquence de réduire les bénéfices des différentes Banques Centrales. Alors que dans le cas contraire, les bénéfices augmentent avec le paiement des intérêts. Les comptes d'opérations n'autorisent pas de compensations entre les différentes Banques Centrales de la zone franc, mais celles-ci se font au niveau de chaque sous-zone, entre les pays la constituant.

B- La convertibilité et la libre transférabilité des capitaux

La convertibilité définie de façon simple, renvoie à la possibilité donnée aux résidents, d'utiliser, sans restriction et discrimination, la monnaie nationale pour effectuer les paiements et les transferts dans le but de régler les transactions internationales courantes. Cette garantie est assurée par la France, à travers les mécanismes du compte d'opération ouvert sur les livres du Trésor français. Toutes les opérations de change se réalisent sur le marché de change de Paris en l'absence d'une telle structure, dans les pays de la zone franc.

Pour mieux saisir les mécanismes de convertibilité nous allons distinguer la convertibilité du CFA banque (1) et de la CFA monnaie (2).

1- La convertibilité du CFA banque

Nous partirons d'un exemple que nous empruntons à H. Gérardin¹⁷⁰. Les opérations correspondent au règlement d'une exportation réalisée par une entreprise africaine vers un pays n'appartenant pas à la zone franc.

Lorsqu'une entreprise d'un pays de la zone franc exporte des marchandises vers un pays hors zone franc comme les USA, l'entreprise américaine fait débiter son compte par sa banque qui délivre une créance du montant des marchandises en dollars, à la banque du client dans le pays en question. Celle-ci renvoie cette créance, en dollars, en France, dans la banque mère qui crédite le compte en francs, au taux de change en vigueur, entre le franc et le dollar. Cette créance est portée sur le marché de change de Paris, puis comptabilisée par le fonds de

¹⁶⁹ Il faut noter que l'idée de plafonner les avances aux Trésors remonte en Mars 1966 et fixait les facultés d'avances dans la limite de 10 % des recettes fiscales et pour un maximum de 240 jours, le nombre de jours passant 360 jours en Novembre 1967. En avril 1970, ce pourcentage a été élargi à 15 % des recettes fiscales à titre exceptionnel et sur autorisation expresse du conseil d'administration. Lors des réformes des statuts de la BEAC et de la BCEAO entre 1972 et 1973, ce pourcentage a été fixé à 20% des recettes budgétaires. Cette limite a été respectée jusqu'au moment où les pays de la zone ont connu des difficultés budgétaires.

¹⁷⁰ H. Gérardin, *La zone franc : histoire et institutions*, tome 1, Harmattan, pp. 132-133.

stabilisation des changes, au profit des pays membres de la zone franc, en obtenant l'équivalent de la créance en francs français, qui seront transformés en francs CFA. Les francs peuvent être utilisés par la BEAC, soit versés dans le Compte d'Opération, ou conservés en d'autres devises selon la norme de 65 %. Cette opération se traduit par une création monétaire. Dans le cas contraire, elle se traduit par une destruction monétaire.

La convertibilité est plus simple dans le cas où les relations d'importation et d'exportation se font entre les pays membres de la zone, c'est-à-dire entre la France et le Cameroun d'une part et le Cameroun et la Côte d'Ivoire, d'autre part, par exemple. La créance née de la transaction étant directement libellée en francs français ou en franc CFA et ne passant pas par le marché de change de Paris. Elle est directement convertible en FCFA ou en FF, selon qu'il s'agit d'un exportateur français ou africain de la zone. La difficulté se situe sur un autre plan et est spécifique aux pays de la zone. C'est celui de l'inefficience du système financier qui ne répond que très partiellement aux attentes du public. Les difficultés, en termes de temps et de coûts, que provoquent les opérations de transferts et des raisons de sécurité, ont plutôt favorisé la convertibilité monnaie au détriment de la convertibilité banque.

2- La convertibilité du CFA monnaie

Cette convertibilité a concerné l'échange manuel des billets de banque entre les opérateurs économiques. Cet échange était particulièrement prolifique sur les frontières des pays de la zone avec les pays hors zone. La convertibilité du CFA monnaie, a constitué la partie la plus visible de la convertibilité et paradoxalement, la plus dommageable pour l'économie. La détention du billet CFA donnait droit à l'obtention de toutes autres devises étrangères. Pour des raisons diverses¹⁷¹, les agents économiques préféraient pour leurs opérations à l'étranger, transporter par devers eux, les billets en CFA. Ce qui a contribué à saigner les économies de la zone. La réglementation de change¹⁷² limitait, certes, les transferts de revenus hors de la zone pour les voyages touristiques à 200.000 francs par jour, avec un maximum de 4 millions de francs CFA, par voyage et par personne ; ces montants étant réduits de moitié pour les enfants de moins de 10 ans. Pour les voyages d'affaires, les résidents se rendant dans les pays autres que ceux de la zone BEAC, pouvaient obtenir une allocation en devise égale à la contre-valeur de 500.000 francs CFA par jour, avec un maximum de 10 millions de francs CFA par voyage et par personne.

¹⁷¹ Les raisons de la sortie du CFA, sont essentiellement des raisons de sécurité et n'obéissent que très peu à la logique de la rentabilité.

¹⁷² BEAC, *Harmonisation de la Réglementation des Changes en zone BEAC*, document interne non publié, 1994.

Le CFA se retrouvait sur les grandes places financières internationales avant d'être centralisé à Paris pour les besoins de conversion. Ces billets une fois à Paris par la Banque de France qui débite le compte de la BEAC ou de la BCEAO. À la fin de la journée, la Banque de France établit un solde de toute au Trésor Français. À la veille de la dévaluation, la spéculation a accéléré l'ampleur du phénomène, ce qui a conduit les autorités monétaires de la BEAC et de la BCEAO en Juillet et Août 1993, à prendre la décision de ne plus racheter les billets de banque sortis de la zone. Si cette mesure a contribué à renforcer la convertibilité du CFA banque au détriment du CFA monnaie, elle a porté un coup majeur à la confiance portée à la monnaie. C'est ce qui explique l'insistance du FMI pour rétablir cette convertibilité totale du CFA tout en préconisant des mesures de contrôle contre les abus de la seule convertibilité monnaie, ce qui s'avère actuellement difficile.

La convertibilité des monnaies dans la zone implique également une complète liberté dans les transferts de capitaux. Jusqu'en 1993, les transferts de capitaux ne faisaient l'objet d'aucun contrôle strict (du moins, la réglementation, telle que définie dans les textes, n'était pas respectée) ce qui fait que, la plupart des transferts, se faisaient par la monnaie fiduciaire et dépassaient les montants autorisés.

Paragraphe IV- Les indéniables avantages de la Zone Franc

Ces mécanismes de fonctionnement font, de la zone franc, en se limitant au plan organisationnel, une véritable zone monétaire, avec ses avantages et inconvénients¹⁷³. D'ailleurs, le futur Système Européen de Banque Centrale (SEBC), prendra la forme actuelle de la zone Franc. Une Banque Centrale et des Banques Centrales Nationales dont les relations seront comme le préconisait Keynes, semblables à celles qui existent entre chaque Banque Centrale et ses banques commerciales subordonnées sur le plan national¹⁷⁴. Les avantages d'une telle organisation sont largement connus, à la suite des travaux sur l'intégration économique et monétaire européenne¹⁷⁵. Ils apparaissent dans la politique monétaire et de la politique de change qui évite les effets boomerang de la concurrence qu'aurait suscitée l'existence de plusieurs monnaies¹⁷⁶. La monnaie unique apparaît comme un vecteur de stabilité, tant sur le plan économique, que sur le plan social. Certains pays connaissent une

¹⁷³ J. V. Mladek, *Les unions monétaires : Leurs avantages et leurs inconvénients*, op. cit.

¹⁷⁴ J. M Keynes, *Traité II*, cité par M. Herland, *Keynes et la macro-économie*, Economica, Paris, 1991, p. 205.

¹⁷⁵ M. Emerson, C. Huhne, *L'ECU*, Economica, Paris, 1991.

¹⁷⁶ Certains auteurs, comme M. Koulibaly, voient en la concurrence des monnaies un vecteur de discipline dans la conduite des politiques monétaires et budgétaires. La monnaie la plus crédible serait celle qui est émise par une banque centrale qui aurait fait preuve de bonne gestion. (M. Koulibaly, *Libéralisme : Un nouveau départ pour l'Afrique*, Harmattan, 1992)

désorganisation sociale qui s'explique par un désordre de l'organisation monétaire, liée à une politique laxiste des autorités politiques et monétaires. La monnaie devient alors objet de violence¹⁷⁷.

Elle supprime les risques de change inhérents aux fluctuations des monnaies et les coûts qu'auraient supportés les entreprises et les individus dans les échanges, entre la monnaie nationale et les différentes monnaies étrangères. Elle accroît la visibilité de la prévision et donne un maximum de crédibilité à l'union. Elle permet, en outre, à tout investisseur de déplacer ses capitaux, comme il le juge préférable, en fonction du différentiel des taux d'intérêt, l'union constituant pour lui, une garantie contre la perte, qui pourrait résulter d'une dévaluation. Ce risque est définitivement écarté dans le cadre d'une union monétaire, mais existe avec les monnaies des pays tiers.

De plus, la répartition¹⁷⁸ des postes de responsabilité à la BEAC s'est faite de façon inéquitable, sans tenir compte de l'apport de chaque pays, dans le PIB de la zone. Ainsi, chaque Etat possède deux postes de directeurs centraux, il en est de même des postes de sous directeurs. La répartition des cadres et des agents d'encadrements moyens est faite, de telle manière, que toutes les nationalités soient représentées dans toutes les directions ; alors qu'on aurait pu s'attendre à voir les pays comme le Cameroun, le Gabon, le Congo, compte tenu de leur poids respectif dans le PIB de la zone avoir une représentation plus importante que celle des autres pays. La cohabitation entre les différentes nationalités s'est faite dans une bonne ambiance malgré les incompatibilités d'humeur des uns et des autres, témoignant de la possibilité d'intégration entre les différents peuples, qui, en général, sont représentés par une même culture, des mêmes ethnies qui ont été simplement partagées entre différents Etats. Il en est ainsi des "*fangs*" qui se trouvent à la fois au Cameroun, en Guinée-Équatoriale et au Gabon. Ce sont des indices véritables d'intégration, qui devraient contribuer à rapprocher les populations, au lieu de les séparer comme c'est malheureusement le cas le plus souvent.

Elle a sauvé, comme le souligne B. Vinay, "*l'individualité de chacun en assurant une solidarité d'ensemble qui implique une discipline commune, discipline à laquelle chaque membre adhère librement et à laquelle chacun peut librement renoncer*"¹⁷⁹. Cette individualité est bien marquée sur les billets de Banque Centrale qui bien que d'égale valeur sur le plan nominal, sont différents d'un pays à l'autre, par l'effigie du Président de la République en exercice. Mais, ces billets circulent librement d'un pays à l'autre. Lors des séances de tri dans les différentes directions nationales de la BEAC, les billets étrangers ne sont pas remis en circulation mais renvoyés dans leur pays d'origine par une opération de compensation. Quant

¹⁷⁷ M. Aglietta, A. Orléan, *La violence de la monnaie*, PUF, Coll. "Economie en liberté", 1982.

¹⁷⁸ Les réformes des statuts de la BEAC en cours, prévoit une augmentation du nombre de censeurs des pays comme la Guinée-Equatoriale, le Tchad, la R.C.A. à deux au lieu d'un actuellement, malgré les réticences du Cameroun, qui compte avec la France trois chacun.

¹⁷⁹ B. Vinay, *Zone franc et Coopération Monétaire*, Ministère de la coopération française, p. 24, *op. cit.*

au principe de solidarité, il apparaît à un double niveau, à travers les mécanismes du compte d'opération : d'une part, elle concerne la solidarité entre les pays africains où les déficits de certains pays sont financés par la mise en commun des réserves ; d'autre part, cette solidarité interpelle également la France, en ce sens, où il lui revient la charge de financer le découvert dans le cas où la position extérieure de la zone serait déficitaire¹⁸⁰.

L'autre avantage et sans doute le plus important de la zone franc, se traduit en termes de discipline et la crédibilité. En effet, la zone franc peut s'interpréter comme un échange entre les pays membres et la France. Ces pays renoncent à leur politique monétaire en contrepartie d'une crédibilité accrue par le rattachement à une monnaie extérieure forte le franc français qui fait lui-même partie d'un club de monnaies fortes (SME). Les politiques économiques et monétaires seront davantage crédibles si elles sont gérées par une organisation supranationale

Cette thèse du transfert de crédibilité développée par Melitz¹⁸¹, repose sur l'idée que, l'ancrage sur le franc français permet aux pays membres de la zone franc, d'augmenter la crédibilité de leur politique monétaire. Ainsi, la situation asymétrique de la zone au détriment des pays africains par rapport à la position de la France, serait de nature à supprimer les coûts en termes de rigueur monétaire ou ceux qui sont liés à des politiques de dévaluations compétitives à l'intérieur d'une union monétaire.

Au-delà de ces avantages indéniables, il n'en demeure pas moins vrai que certains problèmes que les pays de la zone ont rencontrés, s'expliquent par les inconvénients liés à leur appartenance à la zone franc et aux contraintes qu'exige cette coopération. L'un des inconvénients lié à l'appartenance à une zone monétaire, comme dans tout processus d'intégration, est la perte de souveraineté et notamment en matière de politique monétaire. En effet, le gouvernement d'un pays indépendant, qui connaît les difficultés de balance de paiements, peut prendre un certain nombre de mesures pour redresser la situation. Il peut réduire les dépenses d'importation, en appliquant des restrictions sur les importations, soit en imposant des taxes sur l'importation soit en augmentant les tarifs douaniers. Il peut agir sur les recettes de la balance des paiements, en fournissant des subventions ou en instituant un taux favorable pour les exportations. Si les difficultés persistent, il peut dévaluer sa monnaie, avec la possibilité donnée aux pays concurrents, de dévaluer la leur en guise de réponse. Dans le cas où le déséquilibre de la balance des paiements est dû à un programme de développement trop ambitieux, le moyen le plus approprié de remédier à ce déséquilibre, serait de ralentir le rythme des investissements¹⁸².

¹⁸⁰ G. Semedo, P. Villieu, *La zone Franc : Mécanismes et Perspectives Macroéconomiques*, Ellipses, 1997, p. 43.

¹⁸¹ J. Melitz, *Discipline Monétaire, République fédérale allemande et Système Monétaire Européen*, Annales d'Economie et de Statistiques, n°8, pp. 59-87, 1987.

¹⁸² J. V. Mladek, *Les unions monétaires : Leurs avantages et leurs inconvénients*, op. cit.

Toutes ces mesures sont interdites à un pays qui fait partie d'une union économique et monétaire compte tenu des contraintes qu'imposent la participation à l'intégration économique.

De plus, la discipline en matière de politique monétaire est restée pratiquement sans effet dans la mesure où les différents Etats étaient restés souverain de leur politique budgétaire et avaient, par conséquent, la possibilité de s'endetter sur les marchés internationaux de capitaux, directement ou par le biais des entreprises publiques. Ce contournement des mécanismes de fonctionnement de la zone franc, a conduit à l'existence de deux modes de financement de l'économie. L'un sur la base de la monnaie nationale, contrôlé par les mécanismes de fonctionnement de la zone à travers la Banque Centrale. L'autre, le plus dominant, par l'intermédiaire des marchés financiers internationaux, échappe à tout contrôle de la part de la Banque Centrale. C'est le renforcement et le développement de ce dernier mode de financement qui a conduit à un endettement excessif sur les marchés internationaux, en bénéficiant de l'effet crédibilité que leur procurait leur appartenance à la zone franc. Ce qui souligne le paradoxe de la crédibilité. Ces dysfonctionnements des mécanismes institutionnels montrent leur inadaptabilité à la réalité économique des pays africains, puisque les déséquilibres constatés, sont essentiellement liés au contournement de ces mécanismes et pour deux raisons¹⁸³ : d'une part, les règles de fonctionnement devenues rigides par rapport à la situation économique, ont incité les pays à chercher ailleurs les moyens de financement, que le système ne leur accordait plus ; d'autre part, les règles se sont avérées trop souples ou caduques, puisqu'elles ne parvenaient plus à limiter le recours au financement extérieur.

Nous allons, dans les sections qui suivent, analyser plus en détail, quelques-unes des difficultés spécifiques, qui sont nées des mécanismes de fonctionnement de la zone franc.

Section 2 : Les incohérences de la politique de change : l'exemple de la dévaluation

Les difficultés qu'il y a eu à modifier le taux de change du CFA, proviennent tant du manque de consensus sur la nécessité d'une dévaluation, que sur le niveau de taux de change optimal pour chaque économie et des effets attendus¹⁸⁴. La question que certains auteurs se posent est de savoir pourquoi les pays de la zone franc continuent de garder le taux de change fixe alors que le système monétaire international a consacré définitivement le flottement des différentes monnaies ? la réponse à cette question peut se trouver dans l'échec de certains

¹⁸³ G. Semedo, P. Villieu, *La zone Franc : Mécanismes et Perspectives Macroéconomiques*, op. cit., p. 140.

¹⁸⁴ Autant les pays comme le Cameroun et la Côte-d'Ivoire avaient besoin d'un ajustement profond, autant les pays comme le Tchad, le Burkina-Faso n'en avait pas besoin.

pays d'Afrique, qui ont choisi de créer leur propre monnaie au lendemain des indépendances et dont la gestion n'a pas été rigoureuse ; et a entraîné des taux d'inflation atteignant les niveaux les plus élevés. L'exemple du Zaïre est patent et riche d'enseignement à cet égard. De plus, si les pays européens, fortement développés, ont compris la nécessité d'une stabilité monétaire et d'une paix pour assurer un développement harmonieux de leurs économies et le bien-être de leurs populations, il en va a fortiori, des pays d'Afrique où les fragiles économies ont besoin d'une stabilité monétaire, pour favoriser leur développement.

Les incohérences de la politique de change dans les pays de la zone franc commencent par la difficulté de la mesure du taux de change optimal, c'est-à-dire, celui d'équilibre pour tous les pays (I) et de l'incapacité des autorités monétaires à anticiper sur les chocs (II), dont les conséquences ont conduit à la dévaluation (III) de 1994.

Paragraphe I- La question du taux change optimale

Dans l'histoire des relations monétaires internationales, deux régimes de change ont alternativement prévalu : le régime de change fixe et le régime de change flexible ou flottant, à l'intérieur duquel on peut distinguer les changes flexibles purs, des changes flexibles impurs (les Banques Centrales interviennent plus ou moins pour stabiliser les cours). Chacun de ces régimes a des effets macro-économiques différents et réagit différemment aux éventuels chocs de la demande ou de l'offre.

De ces deux régimes, lequel est optimal ? il n'existe pas de réponse tranchée. Pour un pays, un taux de change fixe peut paraître plus approprié à une période alors que pour un autre le taux de flexible sera préféré. En général, la gestion optimale du taux de change dépend des objectifs généraux de politique économique, au sens où les taux de change, peuvent contribuer efficacement à atteindre ces objectifs et au-delà, à asseoir la puissance économique et financière du pays considéré.

Les politiques de change apparaissent alors, comme une composante essentielle des politiques économiques nationales. Elles peuvent jouer un rôle important, dans la mise en œuvre des politiques de stabilisations macro-économiques et de stratégies de politiques industrielles. L'objectif le plus souvent recherché est la stabilité du produit national, en termes réels, permettant d'assurer le plein emploi. La stabilité des prix et l'équilibre extérieur dépendent de la manière dont l'économie réagit à la fois aux chocs exogènes ou endogènes. C'est en réponse à ces chocs, qu'un taux de change (fixe ou flexible) peut paraître optimal. Ainsi pour un pays confronté à des chocs d'origine extérieure, l'adoption d'un taux de change flexible, peut permettre de neutraliser les effets de ces chocs¹⁸⁵. Encore faut-il que ce pays soit dans une position où il fixe lui-même ses propres prix sur le marché international des produits

¹⁸⁵ C. Monga, J-C Tchatchouang, *Sortir du piège monétaire*, Economica, 1996, p. 51.

considérés. Pour mieux apprécier les régimes de change, il convient de distinguer les différentes conceptions du taux de change optimal qui existent. Distinguons en cinq, à la suite de P. Jacquemot et E. Assidon¹⁸⁶ :

A- Le taux de change d'équilibre à court terme

Le taux de change d'équilibre à court terme, est défini comme celui déterminé par le libre jeu des forces du marché, entre la confrontation des offres et des demandes, à des conditions librement débattues entre les parties concernées. À chaque instant, les agents économiques achètent et vendent des monnaies nationales, les unes contre les autres. Le marché des changes permet la confrontation des offres et des demandes de devises ; et assure la détermination du cours de change, c'est-à-dire, du prix des monnaies entre elles. Il est évident que cette conception ne peut pas s'appliquer aux pays en voie de développement, qui souffrent du manque de marché de change. Bien que sur le plan informel, l'expérience a montré qu'il existe un marché parallèle de change, entre les pays de la zone franc et les pays frontaliers.

De plus, les fortes variations saisonnières qui agissent sur la production et la commercialisation des produits agricoles, provoquent une instabilité des cours de change à court terme, qui rendent difficile l'application de cette mesure de change, dans les pays en voie de développement.

B- La théorie de la parité des pouvoirs d'achat

La théorie de la parité des pouvoirs d'achat repose sur une idée simple : une monnaie quelconque, tel que le franc CFA, pourrait être échangée contre la même quantité de biens, dans son pays d'origine ou dans tout autre pays, après conversion en monnaie locale. C'est l'économiste suédois Gustav Cassel qui formalisa cette théorie en 1916 pour la première fois ; en énonçant que les variations de parités compensent celles des différentiels d'inflation entre pays¹⁸⁷. La parité des pouvoirs d'achat apparaît ainsi comme le taux de change qui égalise la valeur unitaire de chacun des deux biens. L'hypothèse de départ est simple : la valeur d'une monnaie se mesure par son pouvoir d'achat interne, qui évolue de façon inverse, par rapport au niveau général des prix ; le pouvoir d'achat étant la quantité de biens et services qu'une monnaie permet d'acquérir. Qui dit pouvoir d'achat, suppose de façon implicite ou explicite,

¹⁸⁶ P Jacquemot, E. Assidon, *Politiques de change et ajustement en Afrique*, Ministère de la Coopération et du Développement, 1988, Paris.

¹⁸⁷ D. Plihon, *Les taux de change*, collection Repères, Découverte, 1991, p. 48.

l'existence d'un indice de prix. Celui, retenu généralement est l'indice des prix à la consommation, parce que le niveau de bien être ou d'utilité d'un consommateur, dépend des prix à la consommation. De plus, il est facilement mesurable, car il représente le rapport entre la richesse nominale du consommateur et l'indice de prix I.

Il existe deux versions de la parité des pouvoirs d'achat : la version absolue postule pour que le pouvoir d'achat interne d'une monnaie nationale, est identique à son pouvoir d'achat à l'étranger. Cette version implique qu'avec 1000FCFA un tchadien peut obtenir le même panier de biens au Tchad et au Nigeria. Mathématiquement, on peut avoir $E=P/P^o$ ou E est le taux de change entre les différentes monnaies et se réduit, selon cette hypothèse, à un simple rapport entre les indices des prix, où P et P^o sont respectivement des prix internes et externes.

La version relative de la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, découle de la version absolue, en étant moins restrictive. Elle implique qu'il n'est plus nécessaire que le taux de change et le ratio des indices des prix soient égaux à tout moment, mais simplement qu'ils restent dans un rapport constant, c'est-à-dire qu'ils enregistrent la même variation relative durant la période considérée. La variation relative e étant mesurée par la différence entre les variations relatives des prix domestiques et étrangers soit : $e = p - p^o$.

Comme on peut le constater, la parité des pouvoirs d'achat, se formule de façon simple, mais souffre tout de même a de nombreuses limites. Elle suppose vérifier la loi du prix unique, loi selon laquelle toutes les marchandises ont un même prix en une quelconque monnaie. Les hypothèses sous-jacentes, sont une concurrence pure et parfaite et l'équilibre général.

Or, dans la réalité, l'intégration des économies est loin d'être parfaite, parce que, comme le note D. Plihon, les consommateurs n'ont aucune raison d'avoir les mêmes préférences d'un pays à l'autre ; de plus, les entrepreneurs fixent des prix rigides, en monnaie nationale et différenciés d'un marché à l'autre¹⁸⁸. Au total, la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, bien que simple, connaît¹⁸⁹ de nombreuses limites, qui rendent son application difficile. Outre le fait qu'elle repose sur la loi du prix unique, elle n'a pas d'intérêt, lorsque la nature des produits échangés entre pays, est fortement dissemblable¹⁹⁰.

¹⁸⁸ *Idem*, p. 49.

¹⁸⁹ H. Joly, C. Prigent, N. Sobczak, *Le taux de change d'équilibre : Une introduction*, in *Economie et Prévision*, n°123-124, 1996-2/3.

¹⁹⁰ P. Jacquemot, E. Assidon, *Politiques de change et ajustement en Afrique*, Ministère de la coopération et du développement, 1988, p. 49.

C- Le taux de change d'équilibre des transactions courantes avec l'étranger

Cette conception permet, à l'aide des élasticités des demandes et des offres des biens d'importation et d'exportation, de déterminer le taux de change qui équilibre la balance commerciale. Le problème posé par ce taux est, de savoir à partir de quel niveau de déficit commercial, on peut modifier le taux de change pour rééquilibrer la balance commerciale ? Sachant que, pour les pays en voie de développement, dont la plupart vivent des aides internationales, le déficit de la balance commerciale est fréquent et ne peut pas être interprété comme un problème de compétitivité. De plus, les calculs des élasticités des demandes des biens d'exportations et d'importations s'avèrent difficiles, surtout dans les pays en voie de développement. Cette conception, a également l'inconvénient d'accorder une grande importance à l'incidence de la modification du taux de change, sur les échanges commerciaux extérieurs, en ignorant ses répercussions sur les autres composantes de la balance des paiements¹⁹¹.

D- Une quatrième conception

Elle prend en compte l'ensemble des effets (dépréciation ou appréciation) du taux de change pour rechercher un équilibre macro-économique du plein d'emploi. Selon cette conception, le taux de change d'équilibre sera celui qui assure la croissance de la production nationale nécessaire à la résorption du chômage, sans créer des tensions inflationnistes. Dans ce cas, la modification du taux de change, permettra de restaurer l'équilibre de la balance des paiements, par les mécanismes traditionnels, c'est-à-dire augmentation des ventes nationales sur les marchés internationaux et réduction de la demande nationale des produits étrangers. Pour cela, une connaissance de toute la structure en terme de prix et de flux de l'économie est nécessaire.

E- La dernière conception du taux de change

Elle est définie comme le prix de la monnaie nationale, par rapport aux monnaies étrangères, qui garantit la compétitivité de l'économie entière. La compétitivité étant définie comme la capacité d'un pays ou d'une entreprise à gagner les parts de marchés, tant sur le plan national, que sur le plan international.

¹⁹¹ P. Jacquemot, E. Assidon, *op. cit.*, p. 50.

De ces cinq conceptions du taux de change, laquelle est la plus pertinente pour le FCFA?

Ce ne peut être le taux d'équilibre à court terme, du fait du manque d'un marché de devise, dans la plupart des pays en voie de développement. Cette conception ne peut être envisagée que dans les pays développés où des marchés de change bien structurés existent et fonctionnent.

La parité des pouvoirs d'achat, dans sa définition la plus simple, ne permet pas de savoir si le taux de change des pays de la BEAC est celui d'équilibre, dans la mesure où les pays de la zone BEAC sont différents par les niveaux de vie et de développement, ce qui rend difficile la définition d'un indice de prix qui puisse permettre de mesurer le taux de change d'équilibre. De plus, la constitution du panier de biens permettant la mesure est difficile parce que les pays produisent tous des biens semblables.

Même si sur le plan nominal, le CFA est le même pour tous les pays de la zone, il n'en demeure pas moins que sur le plan réel, c'est-à-dire du pouvoir d'achat de nombreuses disparités existent. Ainsi, par exemple, à qualification égale, un enseignant d'université au Gabon vivrait bien avec son salaire au Cameroun, alors que l'inverse n'est pas vérifié.

Si le taux de change du CFA est le prix des monnaies étrangères via le FF, il n'assure pas l'équilibre macro-économique de plein emploi encore moins la compétitivité des économies de la Sous-Région sur les différents marchés internationaux, où ils sont pour la plupart des "*price-takers*".

Comme on peut le remarquer, il est difficile d'identifier la mesure du taux de change, qui puisse être compatible avec le taux de change du CFA. Mais on serait tenté de le rapprocher à la troisième et cinquième conception. Puisque la dernière dévaluation avait trois objectifs à atteindre : rétablir la compétitivité des économies de la zone, restaurer les grands équilibre macro-économiques et assurer une croissance économique durable. Ces trois objectifs sont ceux qui sont recherchés par la troisième et cinquième conception du taux de change.

Les débats sur le taux de change d'équilibre n'ont jamais trouvé de compromis dans les pays développés, encore moins dans les pays en voie de développement. Malgré les incohérences, dans la mesure du taux de change du CFA, dont on verra les conséquences sur les différentes économies de la BEAC, il est préférable d'avoir une stabilité monétaire.

Paragraphe II- Les difficultés de gestion du taux de change du CFA

Au début des années quatre-vingt, les Etats de la BEAC ont dû affronter un déficit global extérieur important de 59,6 milliards qui s'est manifesté par le débit du compte d'opération de la BEAC, apparu pour la première fois en 1986¹⁹² et qui s'est accru progressivement. La dégradation de la situation extérieure apparaît dans l'évolution des différents soldes des

¹⁹² O. Vallé, *Le prix de l'argent CFA heurs et malheur de la zone franc*, Karthala, 1989, Paris.

balances des paiements : balance commerciale, balance courante et balance de base. L'évolution défavorable des comptes extérieurs de la BEAC, est due à des facteurs multiples qui peuvent être regroupés en facteurs externes ou exogènes (A) et les facteurs internes ou endogènes (B).

A- Les facteurs externes de la détérioration des comptes extérieurs

Plusieurs facteurs peuvent être relevés pour expliquer la détérioration des comptes extérieurs des pays de la BEAC. Parmi les plus importants, on peut citer : l'instabilité des cours des matières premières (1), les chocs pétroliers (2) et enfin, la politique monétaire américaine (3).

1- L'instabilité des cours des matières premières

Sur un marché concurrentiel et selon la théorie classique, les prix sont le résultat de la rencontre entre l'offre et la demande. Les fluctuations des prix résultent donc du déséquilibre entre l'offre et la demande. Ainsi, on s'attend à ce que les prix baissent lorsque l'offre est supérieure à la demande et inversement. Dans le cas particulier du marché des matières premières, les prix sont potentiellement sujets à des fluctuations, dont l'ampleur dépend de la nature des chocs sur les déterminants de l'offre et de la demande.

Du côté de la demande, deux phénomènes sont généralement retenus : l'évolution de l'activité industrielle des pays industrialisés et l'évolution du taux de change du dollar¹⁹³.

Les performances économiques des pays développés ont des répercussions directes sur la croissance et le développement des pays en voie de développement. Les fluctuations de la production industrielle des pays développés, provoquent des variations dans leur demande de matières premières, qui entraînent, à leur tour, des déséquilibres tant de la balance des paiements que du budget essentiellement basé sur les recettes fiscales d'exportation. Ces recettes d'exportations représentent pour les pays, comme le Cameroun en 1990, 78,8 % des recettes fiscales totales¹⁹⁴. Une observation de l'indice des prix des matières premières, montre jusqu'en 1971, une évolution des prix à la hausse, mais lente et relativement régulière, bien que les prix de certains produits de base aient sensiblement varié par à-coups¹⁹⁵.

¹⁹³ M. Mahamat Amine Ben Berka, *Les problèmes de déséquilibre de la balance des paiements en Afrique Centrale*, Etudes et statistiques, n°218, Juin-Juillet, 1995.

G. Collange, F. Guillaumat-Tailliet, *Les déterminants des prix des matières premières : Une analyse économétrique*, Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE, n°25, Octobre, 1988.

¹⁹⁴ C. Monga, J-C Tchatchouang, *op. cit.*, p. 57.

¹⁹⁵ G. Collange, F. Guillaumat-Tailliet, *op. cit.*, p. 149.

Cette période, dite des trente glorieuses, correspond à celle de l'après-guerre. L'environnement économique des pays industrialisés est resté favorable à l'importation des matières premières. Les besoins nés de la seconde guerre mondiale rendaient nécessaire la mise en valeur de nouvelles ressources et de nouveaux marchés, pour les industries de la métropole en pleine reconstruction. Le développement accéléré des échanges internationaux qui va suivre va s'imposer à toutes les économies, riches comme pauvres. Au fur et à mesure que se redressaient les économies des pays industrialisés qui avaient été ruinées quelques années plutôt par la guerre, les flux commerciaux se rétrécissaient entre les pays en voie de développement et les pays développés.

Un autre élément déterminant de la demande est l'évolution du taux de change du dollar américain, monnaie de facturation de nombreuses matières premières. Une appréciation du dollar renchérit directement les prix de matières premières et inversement. Les fluctuations erratiques de la monnaie américaine ont commencé à avoir des effets négatifs sur les balances des paiements des pays en voie de développement, après l'abandon du système de parité fixe, instauré à Bretton-Woods en 1944 qui a consacré les fluctuations des monnaies entre elles.

Du côté de l'offre, la production agricole est généralement sensible aux conditions climatiques : gel, sécheresse, inondation et conditions exceptionnelles. L'influence de ces facteurs et leur ampleur sur la balance commerciale, est fonction des élasticités d'offres et de demandes d'exportations et d'importations¹⁹⁶. Une chute de la production locale, suite à des facteurs climatiques comme la sécheresse peut provoquer une chute des recettes assises sur l'exportation, si cette baisse concerne les matières premières agricoles destinées à l'exportation. Cette situation aura pour effet de déséquilibrer la balance commerciale et par conséquent la balance des paiements. De même, si cette baisse concerne la production alimentaire, elle va provoquer une demande excédentaire d'importation des produits alimentaires pour compenser la baisse et les conséquences sur la balance des paiements seront les mêmes.

2- Les conséquences du premier choc pétrolier

Les conséquences du premier choc pétrolier ont été à la fois conjoncturelles et structurelles et ont, dans l'ensemble, largement influencé la structure productive des pays industrialisés. La conséquence la plus visible du premier choc pétrolier a été d'ordre conjoncturel : l'inflation liée à l'augmentation du prix du pétrole et par effet de contagion, l'augmentation des prix des autres matières premières. Mais au-delà des conséquences conjoncturelles, on peut également retenir des conséquences structurelles, sans doute les plus importantes. Le premier choc pétrolier, en accélérant les tensions inflationnistes a provoqué

¹⁹⁶ M. Mahamat Amine Ben Berka, *op. cit.*, p. 169.

une modification des structures productives des pays développés, qui jusque-là, avaient fonctionné sur la base de l'énergie à bas prix et vont devoir, soit économiser l'énergie, soit développer les nouvelles sources d'énergie¹⁹⁷.

L'évolution technologique qui en a résulté, a pesé lourdement et défavorablement sur les cours des matières premières, parce que les pays développés ont développé de nouveaux procédés, plus économes en matières premières et utilisé, de plus en plus, de substituts qu'ils produisaient eux-mêmes, comme les fibres synthétiques ou les matières plastiques. Ainsi, le rythme de développement de ces substituts, dépend essentiellement de leur coût de production comparé aux prix des matières premières, ce qui influencera, à long terme, le niveau de demande des pays développés ainsi que les prix et, par conséquent, l'évolution des balances de paiements des pays producteurs des matières premières. Il est résulté de cette modification des structures productives, une crise économique mondiale durable, dont le second choc de 1978 a accéléré l'ampleur. Cette crise se manifeste par un ralentissement de la croissance, une stagnation, puis un recul de l'investissement et par conséquent une croissance du chômage¹⁹⁸. La baisse de l'investissement rétrécit, également, les marchés et la capacité d'absorption des exportations des pays en voie de développement. Tandis que les recettes d'exportations baissaient, les prix des produits importés, eux, augmentaient très fortement, rendant le recours à l'endettement inévitable. Il faut noter aussi que le premier choc pétrolier fait apparaître des excédents financiers dans les pays, dont la capacité d'absorption était limitée.

Cette liquidité excédentaire a servi à alimenter le marché du crédit bancaire international et à réactiver les euromarchés.

3- La politique monétaire américaine de la fin des années 70¹⁹⁹

La politique monétaire américaine de la fin des années 70, est une réaction aux conséquences causées par le choc pétrolier, notamment l'inflation. Les effets de cette dernière ont été néfastes sur l'économie américaine avec le creusement des déficits américains budgétaire et commercial, ce qu'on a appelé déficits jumeaux. C'est donc pour lutter contre ces déficits, que le gouverneur de la FED de l'époque va mettre en œuvre une politique monétaire rigoureuse, basée sur les taux d'intérêts élevés, qui entraîneront le choc monétaire d'octobre 1979. L'évolution à la hausse des taux d'intérêts, catalysé par la politique Volker, a dans un premier temps, alourdi le coût des nouveaux emprunts contractés par les économies débitrices, et dans un deuxième temps réduit fortement les capacités de remboursement en comprimant

¹⁹⁷ B. B. Ebé, *Statut de l'Endettement International des pays en voie de développement*, Présence Africaine, 1980.

¹⁹⁸ R. Sandretto, *Le pouvoir et la monnaie*, Economica, 2ème, édition, 1992.

¹⁹⁹ J. M Six, *La fin des années Volcker*, Revue d'Economie Politique, n°2, 1987, pp. 213-225.

les débouchés commerciaux que pouvaient leur offrir les pays riches²⁰⁰. Les conséquences de cette politique se manifestent au cours de l'été 1982, avec la décision du Mexique et du Brésil de ne plus honorer le service de leur dette, capital et intérêt compris.

Les conséquences de cette politique seront plus drastiques pour les pays de la BEAC, pour la simple raison qu'ils ont, comme la plupart des pays au sud du Sahara, des besoins de financement qui dépassent très largement leur capacité d'épargne intérieure qui, de plus, est la plupart de temps, mal collectée à cause de la déficience des intermédiaires financiers.

Le recours à l'emprunt, pour financer le déficit budgétaire et les paiements extérieurs devient inévitable. Cette situation a été renforcée par les conditions financières avantageuses et par leur appartenance à la zone franc, qui leur donnait une crédibilité, par rapport aux autres pays de l'Afrique. Mais le plus souvent, les crédits contractés portaient en eux-mêmes les germes des déséquilibres des balances de paiements et des budgets, puisque les projets financés ont été de faible rentabilité. Parfois, ces crédits servaient à financer des administrations publiques lourdes et improductives, dont la plupart des besoins sont tournés vers la consommation des biens extérieurs. Dans ces conditions toute augmentation des taux d'intérêt par des pays créanciers, a exercé des pressions sur le taux de change et sur les balances de paiement des pays de la BEAC.

B- Les facteurs internes ou endogènes

De même, plusieurs facteurs peuvent être retenus. Parmi les plus représentatifs, nous retenons : la politique laxiste en matière de distribution de crédit (1), la mauvaise gestion des entreprises publiques (2) et enfin, les crises politiques du début des années 90 (3).

²⁰⁰ Touna Mama dans sa thèse, *l'endettement supportable pour un pays en développement*, soutenue en Décembre 1985 à l'université de Bordeaux I, montrait, en partant de l'ouvrage de Keynes de 1917, sur les réparations de la guerre, exigées à l'Allemagne par les alliés, en même temps exigeaient son or et repoussaient ses marchandises. La communauté internationale se trouve dans le même paradoxe, avec les pays en voie de développement. Ces pays contraints par les pays industrialisés, à accroître leur capacité de remboursement exprimée en surplus exportable, les privent, dans le même temps, des moyens d'atteindre cet objectif. Tout au contraire, ces pays sont obligés, sous la pression de la communauté internationale, de se soumettre à la concurrence internationale, qui malheureusement transforme leurs surplus exportables en déficits.

1- Une politique laxiste de distribution de crédit

Sur le plan interne, les effets de la politique monétaire et de crédit, ont également eu une influence sur le taux de change du CFA. En effet, dans une économie ouverte, comme c'est le cas de celle des pays membres de la BEAC, qui fonctionne avec un taux de change ; l'offre et la demande de monnaie s'ajustent en fonction des réserves internationales. Dans ces conditions, le crédit intérieur constitue la variable à travers laquelle s'exerce le contrôle de la masse monétaire_ par les autorités monétaires²⁰¹. Une expansion excessive de la masse monétaire, à travers le crédit moins cher_ se traduit par les pressions sur le taux de change et sur la balance des paiements. L'évolution de la distribution du crédit à l'économie dans les pays de la BEAC²⁰², souligne une croissance exponentielle, dont l'encours est passé de 493,6 milliards de FCFA entre 1973-1982 à 1774,4 milliards en Décembre 1991²⁰³.

Pendant cette période de forte hausse des prix des matières premières, les recettes budgétaires de la plupart des Etats, ont augmenté dans des proportions très inégales (selon qu'on est ou non producteur de pétrole). Pour les pays non producteurs de pétrole, une partie des recettes issues de la vente des matières premières agricoles et minières, a été utilisée pour payer la facture de pétrole devenue très chère.

C'est paradoxalement, pendant cette période de grande euphorie_ liée au boom des prix des matières premières, que se trouve l'origine des difficultés des pays de la zone franc. Les gouvernements se sont lancés dans une politique des grands travaux. Avec le recul, la plupart des investissements réalisés pendant cette époque, peuvent être considérés comme improductifs. L'achèvement de certains, nécessitera le recours à l'endettement extérieur, lorsque la récession commencera à se manifester. Cet endettement était rendu possible et facile par la période de surliquidité, sur le plan monétaire international²⁰⁴.

²⁰¹ P. Plane, *Les facteurs de déséquilibre des paiements courants en Union Monétaire Ouest Africaine*, Revue d'économie Politique, n°1, 1988.

²⁰² Nous reviendrons plus en détails sur cet aspect du problème dans le chapitre consacré au système bancaire.

²⁰³ M. Mahamat Amine Ben Berka, *op. cit.*, p. 184.

²⁰⁴ Le processus d'endettement des pays en voie de développement, remonte plus loin dans l'histoire et notamment au lendemain des indépendances bien qu'elle présente des disparités, en fonction des pays. Le processus s'est accéléré au début des années 80, avec ce qui est désormais appelé : la crise de la dette ; suite au renoncement du Mexique et du Brésil, les plus gros débiteurs, qui ont mis la communauté financière internationale dans le désarroi. Le renoncement du Mexique et du Brésil n'est que le résultat d'une succession des circonstances qui se sont accumulées dans le passé. En effet, la situation de surliquidité, née des deux chocs pétroliers, a accentué, comme nous l'avons signalé plus haut non seulement de profonds déséquilibres, mais également l'inflation et facilité l'accès aux crédits. Aujourd'hui, la dette est

Beaucoup de grands travaux entrepris pendant cette période vont favoriser les infrastructures dans les villes au détriment des campagnes qui représentent pourtant, dans certains pays, près de 70 %²⁰⁵ de la population active totale. Cette situation a provoqué dans le milieu des années 70 un exode massif des populations en majorité jeunes des villages vers les villes. Les capacités d'accueil n'étant pas suffisantes, pour accueillir ces nouveaux venus à la modernité²⁰⁶, il en est résulté une promiscuité, une urbanisation anarchique un banditisme grandissant. Tandis que les campagnes se vidaient de ses forces les plus dynamiques, la production agricole stagnait, lorsqu'elle ne régressait pas et provoquait le déséquilibre alimentaire dans certains pays.

2- La mauvaise gestion des entreprises publiques

Les mauvaises performances des entreprises publiques, conséquence de leur mauvaise gestion, ont causé des pertes d'exploitation élevées, qui ont contraint les Etats à consentir des concours financiers importants sur le budget et qui ont grevé les ressources déjà instables de leurs pays. Cette inefficacité a énormément limité la contribution des entreprises publiques à la croissance économique des différents pays de la BEAC. Les causes de ces mauvaises performances sont, d'après S. Fambon²⁰⁷ : l'ampleur démesurée de l'investissement initial par rapport au marché, le manque de rentabilité des projets, un personnel pléthorique, une structure administrative trop lourde, l'absence d'objectifs clairement définis et des critères de performances concomitants pour l'entreprise ; de même que l'absence de la planification stratégique et les insuffisances des services de comptabilité et de vérification des comptes. À ces considérations purement économiques, il faut ajouter les considérations politiques, avec la politisation des directions et l'ingérence des Ministres de tutelle, dans la gestion des entreprises. Pour le cas du Cameroun, l'Etat détenait plus de 20 % du capital de 40 des 60 entreprises régies par le droit des sociétés privées dans tous les secteurs économiques. En 1984, les pertes s'élevaient à 39,9 milliards FCFA, y compris les subventions de l'Etat²⁰⁸.

Au début, le mal est déjà présent et bien profond, mais, les effets ne se font pas encore sentir, ou du moins, restent très modérés. Les premiers diagnostics considèrent la crise comme passagère et essentiellement conjoncturelle. Mais les années qui suivent, avec la multiplication des crises politiques montreront le contraire.

suspendue comme une épée de Damoclès sur les pays débiteurs, mais également sur la finance internationale. La plupart de l'aide versée au lendemain de la dévaluation, a plutôt servi au paiement de la dette.

²⁰⁵ G. Blardone, *La dévaluation du CFA un électrochoc*, Informations et Commentaires, n°88, 1994.

²⁰⁶ S. Latouche, *La planète des naufragés*, La Découverte, Paris, 1991.

²⁰⁷ S. Fambon, *Examen de l'endettement extérieur des pays d'Afrique Subsaharienne : cas des pays de la zone BEAC*, thèse de 3ème cycle, Université de Yaoundé, 1992.

²⁰⁸ M. Mahamat, Amine Ben Berka, *op. cit.*, p. 185.

3- Les crises politiques du début des années 1990

À tous ces problèmes, il faut ajouter les difficultés internes, d'ordre politique, liées au processus de démocratisation, avec la cohorte des conséquences, des mots d'ordre de désobéissance civile, lancés par les partis d'opposition nouvellement créés. Cette période marque le début, dans un grand nombre d'Etats africains, d'une période d'agitation et de revendications sociales. Ceci coïncide avec la période, où les effets douloureux des plans d'ajustements structurels, frappent durement les couches les plus défavorisées des populations notamment urbaines, à des degrés divers. L'activité économique se ralentit considérablement, conséquence immédiate des mots d'ordre de grève. Au Cameroun, les "villes mortes" paralysèrent les activités du port de Douala pendant six mois ; les pertes s'évaluent en milliards de francs CFA. La crise atteint son point culminant lorsque les premiers retards de versement de salaire des fonctionnaires et agents de l'Etat, sont signalés dans de nombreux pays de la Sous-Région. Les échéances à la BM et du FMI sont désormais assurées par la France.

Au Congo, les journées entières sont sacrifiées pour suivre en direct à la télévision ou à la radio, les débats de la Conférence Nationale. L'instabilité née de cette conférence, a plongé le pays dans un contexte permanent de compétition électorale, poussant les différents gouvernements à une politique de dépense publique incontrôlée. Les dépenses de personnel représentaient un peu plus de la moitié des dépenses courantes, soit 50,3 %. La masse salariale passe en 1989 de 79 milliards à 135 milliards en 1992. La plupart des indemnités ont été rétablies et les recrutements effectués entre 1990-1991²⁰⁹. Les recettes se tarissent, tandis que les dépenses continuent d'augmenter, les déficits budgétaires s'amplifient rapidement et exercent des tensions sur le taux de change de la monnaie. La plupart des programmes d'ajustements structurels sont interrompus. Les rumeurs sur la dévaluation du FCFA se développent. Les deux Banques Centrales, la BEAC d'un côté, la BCEAO de l'autre, décident conjointement de ne plus racheter les billets de banque sortis de façon frauduleuse.

La France, par l'intermédiaire de son Premier Ministre, conditionne désormais, à son tour, son aide à la signature préalable des accords, avec les institutions internationales. Sachant que ces institutions font de la dévaluation une pièce maîtresse de leur dispositif, il ne faisait plus de doute que la dévaluation du FCFA, n'était plus qu'une question de jours. Le 11 Janvier 1994 verra un terme à la spéculation.

²⁰⁹ G. Blardone, *La zone franc : Après dévaluation*. in R. Sandretto. *Zone Franc : Du franc CFA à la monnaie unique européenne*. Les éditions de l'épargne, Paris, 1994, pp. 233-246.

Paragraphe III- Les conséquences sur l'évolution du taux de change "réel"

Les conséquences de l'influence des différents facteurs relevés précédemment sur le taux de change du CFA, peuvent être résumées en retenant deux périodes (A). La solution de la dévaluation, comme moyen de correction de ces déséquilibres, a été souvent écartée par son caractère paradoxale (B).

A- Les différentes phases d'évolution du taux de change

Compte tenu de toutes ces difficultés et de la complexité qu'il y a à faire usage de la politique de change pour lutter contre ces chocs, parfois indépendants de la volonté des Etats, les pays de la BEAC ont enregistré une tendance à la surévaluation de leur monnaie, par rapport aux monnaies concurrentes.

Mais dans l'évolution du taux de change des pays de la BEAC il faut distinguer pour une meilleure compréhension deux périodes.

- La première période, est celle va des années 60, au début des années 80. Pendant cette période, le niveau du taux de change est resté proche de son taux d'équilibre et moins surévalué par rapport aux autres monnaies africaines. Les périodes d'appréciation du taux de change de la monnaie et les déséquilibres constatés ont été résorbés par les dévaluations du Franc Français, qui ont impliqué indirectement le taux de change du CFA grâce à la parité fixe entre les deux monnaies.
- La deuxième période, est celle qui commence avec les années 80. Les événements que nous avons recensés précédemment, se sont cumulés et les conséquences se sont manifestées tant sur le plan interne, que sur le plan externe. Cette situation étant la conséquence directe de la politique monétaire rigoureuse menée par les Etats-Unis. Pour répondre à la politique monétaire américaine de taux d'intérêt élevé, d'une part et pour les besoins de la construction monétaire européenne, d'autre part, une politique de lutte contre l'inflation a été appliquée en France et dans d'autres pays de la communauté. Les conséquences sur les économies de la BEAC, via le taux de change, ont été dures avec les variations importantes des taux changes bilatéraux de certaines monnaies africaines, notamment le Naira nigérian et le Zaïre zaïrois.

En effet, de 1985 à 1992²¹⁰, tandis que le franc français ne cessait de s'apprécier, le franc FCFA se trouvait surévalué de 41 % par rapport au dollar. Le PIB chute, de manière différente

²¹⁰ La période de 1985-1992 est caractérisée par les bouleversements importants en Europe. Le plus important des ces bouleversement est la réunification des deux Allemagnes et dont les conséquences seront graves_ non seulement pour l'économie de la nouvelle Allemagne, mais aussi l'économie Européenne et notamment sur l'économie Française.

dans tous les pays de la zone. La compétitivité des produits des pays africains de la zone franc s'érode face à ses voisins, comme le Nigeria et le Zaïre qui, en appliquant les recommandations du FMI, ont dû dévaluer leurs monnaies plusieurs fois.

B- Les limites de la dévaluation

Le paradoxe de la dévaluation pour les pays africains de la zone franc, comme moyen de résorber les déséquilibres, apparaît d'abord par son caractère impopulaire, provient ensuite de la mauvaise qualité de la spécialisation des pays de la zone franc et enfin, pour le cas spécifique de la zone franc, de la difficulté qu'il y a à appliquer le même taux de change à tous les pays.

La décision de dévaluer, est une mesure très impopulaire, surtout dans les pays d'Afrique, à cause des conséquences sociales qu'elle entraîne. Elle est généralement interprétée comme un échec des politiques économiques mises en place dans ces pays, au lendemain des indépendances. Les émeutes qui ont suivi la dévaluation du FCFA montrent à quel point la dévaluation est mal acceptée par les populations, surtout lorsqu'elle n'est pas préparée de façon sérieuse par les autorités du pays concerné. L'expérience des dévaluations en Afrique, montre d'ailleurs qu'elle n'a jamais été décidée, hors de toute pression extérieure. Elle n'a été acceptée que lorsque les gouvernements se sont trouvés confrontés à des situations incontournables et devenues insupportables. De plus l'acceptation, est moins une conversion idéologique en faveur d'une orthodoxie monétaire, qu'une nécessité pour obtenir les apports financiers ou les reports d'échéances de la dette extérieure, devenus indispensables²¹¹.

L'idée courante est, qu'une dévaluation accroît la compétitivité des produits nationaux en réduisant les prix sur les différents marchés internationaux et augmente les prix des produits importés sur le marché national, en supposant de façon implicite que les producteurs nationaux et étrangers ne réagiront pas à la modification de la parité par un ajustement de leurs taux de marge. Cette hypothèse, en situation de concurrence parfaite semble être raisonnable pour les producteurs nationaux, mais l'est moins pour les concurrents étrangers.

Supposons que la modification de la parité, soit intégralement répercutée sur les prix à l'exportation et l'importation, sous quelles conditions pourrait-on avoir une amélioration de la balance commerciale ?

(voir encadré 1 ci- dessous).

²¹¹ P. Jacquemot, M. Raffinot, *La Nouvelle politique économique en Afrique*, Universités Francophones, EDICEF/AUPELF, p. 258.

Encadré 1 : Le théorème de Marshall-Lerner-Robison

Le théorème de Marshall-Lerner-Robison ou théorème des élasticités critiques s'établit ainsi : pour qu'une dévaluation puisse avoir les chances de réussir, c'est-à-dire d'améliorer la balance commerciale, la somme des élasticités prix des demandes d'exportations et d'importations prise en valeur absolue, doit dépasser l'unité.

Mathématiquement nous avons :

$$|\alpha + \beta| > 1$$

avec α élasticité prix de la demande d'exportation

et β élasticité prix de la demande d'importation.

Il ressort de ce théorème que, pour les responsables de la politique économique placés devant un déséquilibre de la balance commerciale, une connaissance parfaite des élasticités prix du commerce extérieur est nécessaire. Ils doivent se demander si les élasticités prix sont suffisamment élevées. Auquel cas, la dévaluation peut favoriser le rééquilibrage de la balance commerciale. Dans le cas contraire, la dévaluation risque d'avoir des effets pervers qui aggraveraient le déficit de la balance commerciale et entraînerait l'économie dans un cercle vicieux du déséquilibre permanent. Dans ce cas, la dévaluation doit être proscrite de toute décision et remplacée par d'autres politiques d'ajustements.

De nombreux travaux ont été menés dans les années 40 et 50, puis dans les années 60 et années 70, pour calculer les élasticités du commerce extérieur dans les pays développés. Deux tendances se dégagent de ces travaux.

- Ceux des années 40 et 50 sont marqués par le pessimisme sur les élasticités, car elles apparaissent trop faibles, pour qu'on puisse envisager des améliorations du commerce international à la suite d'une dévaluation. Cette situation s'expliquait par la période de guerre, dans laquelle se trouvaient la plupart des nations européennes. En plus, ces calculs ont été effectués sur la période 1924-1938, marquée par la montée du protectionnisme et les contrôles de changes.

- Par contre, ceux des années 60 et 70, sont caractérisés par un regain d'optimisme sur les élasticités ce qui peut être expliqué par l'intensification des échanges qui a suivi la période d'après guerre²¹³.

Pour ce qui concerne les pays de la zone franc, les études menées n'ont concerné que la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Il ressort du cas du Cameroun, que la condition des élasticités a été vérifiée pour la période 1975-1976 à 1984-1985. De même AT SIN ACHI arrive à la conclusion des élasticités positives pour la Côte d'Ivoire. Mais l'auteur reste sceptique, quant aux effets positifs d'une modification de la parité de la monnaie. Car, les effets conjugués de l'augmentation du coût du capital, du service de la dette et du taux de l'inflation, rendent peu souhaitable une modification du taux de change.²¹⁴

²¹² Tse Chung Chang, *International Comparisons of Demands for Import*, Review of Economics Studies, et H. Houthakker et S. Magee, *Income and Price Elasticities in World Trade*, Review of Economics and Statistics, cit. par H. Bourguinat. Finance Internationale, Puf, 1992.

²¹³ R. Sandretto, *Le commerce international*, Armand Colin, Paris, 1991.

²¹⁴ B. Biao, *La dévaluation du franc CFA portée et limite pour les pays de la zone franc*, Etudes et Statistiques, n°209, Fév. Mars. Avril, 1994.

Le premier effet d'une dévaluation est l'effet-prix qui agit négativement sur le solde commercial. La hausse des prix des produits importés, peut engendrer des tensions inflationnistes qui sont fonction de l'ampleur de la dévaluation et dont l'ampleur peut dégénérer en inflation déclarée²¹⁵, compromettant les effets attendus de la dévaluation. Par contre, si les ventes sur le marché extérieur s'améliorent, l'effet négatif de la hausse des prix pourra être compensé par l'amélioration du taux de couverture en volume (effet-volume) des exportations nationales. L'importance relative des effets-prix et des effets-volumes détermine donc l'impact final de la dévaluation sur le solde commercial en valeur. La théorie des élasticités-critiques, connue également sous le nom de théorème de Marshall-Lerner-Robinson, établit que l'impact de la dévaluation est positif, si la somme des élasticités-prix des importations et exportations est supérieure en valeur absolue à l'unité. En d'autres termes, l'effet-volume doit l'emporter sur l'effet-prix, pour que l'impact final de la dévaluation soit positif. Même, en supposant que cette dernière condition est remplie, une complication supplémentaire provient du fait que les prix et les volumes ne s'ajustent pas à la même vitesse. Les exportateurs répercuteront le changement de parité dans leurs prix immédiatement, de façon à accroître leurs ventes. Malheureusement, la réaction en volume prend plus de temps, en raison de l'imperfection de l'information et de l'inertie dans les comportements des consommateurs. L'introduction de ces délais conduit à représenter l'effet d'une dévaluation sur la balance commerciale, sous la forme d'une courbe en J (voir encadré).

Dans la cas des pays de la BEAC, en particulier et des pays en développement en général, le problème se situe dans la qualité de leur spécialisation qui est essentiellement basée sur l'exportation de produits primaires de base, dont les prix sont fixés en devises. De plus la demande mondiale de ces biens est très peu sensible à la baisse des prix. Dans ce cas, la dévaluation n'agit pas sur les prix des exportations et par conséquent, ne peut pas améliorer la balance commerciale des pays concernés, de façon durable.

De plus, en ce qui concerne les pays de la BEAC qui participent à une intégration monétaire, les difficultés sont apparues dans la définition du taux de dévaluation qui soit compatible à tous les pays. Cette difficulté supplémentaire, montre à quel point le concept de quasi-intégration est approprié au cas des pays de la BEAC. Même si les calculs effectués par les institutions de Bretton Woods, accordant une surévaluation globale du CFA, de près de 50 %, justifiait le taux de la dévaluation de 50 % choisi, il n'en demeure pas moins vrai, que pris pays par pays, de nombreuses disparités existent. D'où la difficulté des différents pays à s'entendre sur le taux de la dévaluation. L'exemple du franc comorien dévalué seulement de 33 %, montre bien qu'on aurait pu avoir autant de taux, que de pays. Cela aura sans doute conduit à la dislocation de la zone franc. Le rôle de la France, ainsi que celui des institutions financières internationales, a été une fois de plus important dans le choix d'un taux unique de

²¹⁵ R. Sandretto, *La dévaluation du Franc CFA Quelles chances de réussite?* p. 252, in *Zone Franc du cfa à la monnaie unique* sous la dir. R. Sandretto, *op.*, *cit.*

dévaluation, condition de sa sauvegarde. Cette intervention de la France, jouant de commissaire-priseur a montré que sans sa présence et son influence, la zone franc aurait déjà disparu. Même au sein de la Banque Centrale, cette présence, même contestée, est jugée nécessaire pour aider à la résolution de certains problèmes qui se posent au bon fonctionnement de la banque.

Encadré 2

La détérioration à court terme de la balance commerciale et la courbe en J

L'un des principaux phénomènes qui semble avoir remis en cause l'efficacité d'une dévaluation comme méthode d'ajustement, la balance commerciale est sans doute celui de la courbe en J.

Les premiers travaux d'identification de la courbe en J, remontent en 1973, avec le travail pionnier de Masera, lorsqu'il étudia le cas de la dévaluation de la livre anglaise en 1967. Masera constate une détérioration du solde commercial en livre. Il axe essentiellement ses travaux sur une analyse empirique. Il donne trois mesures pour évaluer la durée nécessaire à l'accomplissement des effets pervers :

- la période qui s'écoule avant que le solde ne fasse apparaître une détérioration par rapport à celle enregistrée avant la dépréciation ;
- une comparaison, entre le solde observé et celui qui aurait existé en l'absence de dépréciation, ce qu'il considère comme la bonne approche théorique ;
- la dernière se base sur le raisonnement suivant : pendant un certain temps, le solde observé est plus mauvais que celui estimé en l'absence de la dépréciation ; *"de là, il va s'améliorer progressivement, mais l'effet pervers ne sera complètement compensé que lorsque les pertes induites à la première période, seront améliorées par les gains obtenus par la suite"*²¹⁶. Il trouve des mesures allant de quatre à sept trimestres.

À la suite de l'étude pionnière de Masera de 1973, de nombreuses contributions se sont succédées soit purement théoriques, cherchant davantage à analyser les différentes formes de la courbe, soit empiriques, dont l'objet était de mesurer la durée et l'amplitude de la courbe à partir des cas concrets.

C'est Magee²¹⁷ qui, la même année, c'est-à-dire en 1973, va tenter de donner une explication à la détérioration à court terme de la courbe_ en distinguant à cet effet trois phases :

- la phase de *"currency-contrat"* : est définie comme la période très brève qui suit immédiatement la dévaluation, durant laquelle, les contrats négociés avant le changement de parité, arrivent à échéance. Ainsi pendant cette période, compte tenu de l'inertie des prix et des quantités, seuls les contrats passés, influencent le solde commercial ;

²¹⁶ F. Masera. *Square-Roots, J Curves and Walking Sticks: Perverse Effects of a parity Change in the Short Run*, BRI, Doc de Travail, 1973. cit. par M. Cazals, *Effets de répercussion du change sur les prix et ajustement du solde commercial*, Thèse es Sciences Economiques, Bordeaux, 1991.

²¹⁷ S. Magee, *Currency Contrats, Pass Through and Devaluation*, Brookings Papers on Economic Activity, n°1 cité par H. Bourguinat, *Finance Internationale*, op. cit.

- la phase de "*pass through*", ou la phase de répercussion des prix. Pendant cette période, les opérateurs économiques (exportateurs et importateurs), cherchent à répercuter la modification de change dans les nouveaux contrats. De façon plus claire, les capacités de productions nécessaires pour remplacer les exportations devenues plus compétitives, d'une part et les importations devenues trop coûteuses, d'autre part, ne sont pas toujours disponibles de suite ; pour cela, il faut un temps plus ou moins long, qui est fonction des structures productives existant déjà, dans le pays ayant dévalué sa monnaie ;

- la phase de "*quantity adjustment*" ou d'ajustement par les quantités. C'est la période où les volumes des offres et des demandes d'importation et d'exportation s'adaptent aux nouveaux prix. Cette phase est également fonction des habitudes de consommation des populations du pays concerné. Car il faut du temps, pour que les consommateurs réalisent et acceptent les modifications des prix.

En tenant compte de ces différentes phases, et une observation empirique, l'auteur arrive à la conclusion, que la courbe peut prendre plusieurs formes L, M, N, V et W.

Une question importante, qui a également retenue l'attention des auteurs, est celle de la durée entre la détérioration qui suit immédiatement la dévaluation et le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale. La réponse à cette question a été donnée par Spittler en 1980, dans une étude comparative entre les différents pays industrialisés. Il ressort de cette étude, que le temps nécessaire était fonction des pays et de leurs structures économiques. Ainsi_ la détérioration de la balance commerciale dure environ trois mois au Japon, sept en Belgique, neuf aux USA, onze en France, etc... On peut alors penser que le décalage temporel est d'autant plus grand que l'économie nationale est bien structurée et, ce décalage devait être plus élevé, en ce qui concerne les pays de la zone franc. Pendant cette période de détérioration de la balance commerciale, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres dévaluations, au risque de tomber dans un cercle de dévaluation compétitive, dont les effets nuisibles, comme l'inflation, ruinerait les structures économiques du pays concerné, compromettant les effets attendus d'une dévaluation.

Section 3 : Les contraintes et les limites de la politique monétaire

La zone BEAC est constituée des Etats, aux niveaux de développements différents : d'un côté, le Cameroun, le Gabon, le Congo, qui constituent, selon la classification des organisations internationales, les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure. De l'autre côté, le Tchad, la République Centrafricaine et la Guinée-Équatoriale, sont classés comme des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Les difficultés de la politique monétaire découlent de l'hétérogénéité structurelle de ces économies (I) et des contradictions nées de cette hétérogénéité structurelle (II)²¹⁸.

²¹⁸ B. Vinay, *Zone Franc et Coopération Monétaire, op. cit.*, p. 58.

Paragraphe I- L'hétérogénéité structurelle et les contradictions dans le choix de politique monétaire

L'hétérogénéité structurelle des économies des pays de la BEAC (A), a pour conséquence d'introduire les contradictions dans le choix de la politique monétaire (B).

A- L'hétérogénéité structurelle

Les pays de la zone BEAC, ont plusieurs caractéristiques structurelles qui peuvent être regroupées en quatre principales et qui sont d'ailleurs, en général, les caractéristiques structurelles commune à la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara :

- Ce sont les pays essentiellement agricoles. Des activités économiques reposent pour la plupart, sur les produits primaires agricoles, forestiers ou miniers dont la mise en exploitation est fonction des besoins de la métropole et sont, par conséquent, soumises aux fluctuations chaotiques des prix sur les marchés internationaux. C'est la conséquence de la combinaison de plusieurs facteurs auxquels nous avons fait allusion plus haut et qui affectent le niveau de vie des populations rurales, qui représentent, malheureusement, une part importante de la population totale active. Ils sont, en outre, influencés par les chocs d'origine intérieure, comme la baisse de la pluviométrie, la sécheresse, les incendies, etc...
- Ce sont des économies extraverties, où la plupart des grandes entreprises sont contrôlées par les multinationales étrangères, dont le souci premier est la recherche de la rentabilité et ne peuvent, par conséquent, participer que de façon marginale, au développement économique des pays concernés.
- Ce sont des pays marqués par une grande contradiction entre, l'ampleur des besoins aussi bien au niveau du secteur public, qu'au niveau du secteur privé, et de la faiblesse des moyens financiers internes. En effet, l'épargne interne est insuffisante, du fait de la faiblesse des revenus qui ne favorise pas l'apparition des moyens financiers suffisants, pour le développement, d'une part et les difficultés de collecte, d'autre part. C'est ce qui a justifié, pendant longtemps, le recours à l'épargne extérieure. De plus, dans ces économies, les salaires ne sont pas indexés sur l'augmentation du coût de la vie, sauf ceux des entreprises internationales. Ces difficultés font apparaître des contradictions dans le choix de la politique monétaire.

Au-delà de ces caractéristiques générales, les différences entre pays membre sont nombreuses et parfois trop marquées, elles s'expliquent par la dispersion géographique, les dotations en ressources naturelles, leur influence respective sur le PIB et la population. Il faut noter, à cet effet, que le Cameroun occupe une place dominante sur le plan économique dans la

zone. Il représente la moitié de la population et du PIB de la BEAC. Aussi, les performances économiques de la Sous-Région, dépendent, dans une large mesure, de celles qui sont réalisées par ce pays. Les disparités sont trop marquées dans la Sous-Région. Si l'on fait abstraction de la Guinée-Équatoriale, qui représente environ 1 % en terme de population et du PIB, les écarts sont également marqués entre le Cameroun, le Gabon, et le Congo d'une part, le Tchad, la République Centrafricaine et la Guinée-Équatoriale, d'autre part. Les différences sont bien marquées dans le PIB et sont essentiellement liées à l'inégale répartition des ressources pétrolières. À l'intérieur de la BEAC, le pétrole représente, en moyenne, 50 % des recettes fiscales et 80 % des exportations du Congo et du Gabon et à peu près la moitié de ces chiffres, pour le Cameroun. L'exploitation pétrolière est en progression sensible en Guinée-Équatoriale et les perspectives restent bonnes pour le Cameroun et le Tchad.

Les autres productions minières sont peu significatives, même si certaines tiennent une place importante dans certains pays, comme le diamant en Centrafrique.

Les cultures d'exportations concernent essentiellement le café, le cacao, et le bois pour le Cameroun, le Gabon, le Congo, et la Guinée-Équatoriale. Cette hétérogénéité peut être bien lisible sur un tableau récapitulatif suivant :

Tableau 1

Récapitulatif de quelques indicateurs des pays de la BEAC en 1997

	Cameroun	Gabon	R.C.A	Congo	Tchad	Guinée-Equ	Total
Pop. en M.	14,1	1,18	3,4	2,86	6,73	0,406150	28,63150
PIB/tête d'ht en \$	650	4467	300	800	232	896	
Tx croiss.	5%	4,5	5,2%	-1,9	6,5	53,1	4,7
Espérance de vie (année)	55,1	54,1	48,3	51	47,0	48,6	
Taux Mortalité infantile	5,7%	8,9%	9,8%	8,9%	11,7%	11,1%	
Taux Alphabét	62,1%	62,6%	57,2%	73,9%	47	77,8%	
Indicateur développ humain	0,468	0,562	0,355	0,500	0,288	0,462	

Source : Construit par nous, sur la base des statistiques du rapport de la zone franc, Banque de France, 1997.

Les moyennes de ces différents indicateurs ne sont pas calculées.

B- Les contradictions dans les choix de la politique monétaire

Les contradictions²¹⁹ dans le choix de la politique monétaire, sont liées aux caractéristiques hétérogènes des différentes économies des pays de la zone, telles que présentées précédemment :

- les contradictions, entre les besoins des pays africains de la zone franc et ceux de l'économie française qui participe au processus d'intégration ;
- les contradictions entre les besoins d'économies nationales spécifiques et les règles de fonctionnement d'un cadre communs, très restrictifs ;
- les contradictions, entre l'ouverture qui implique le libre transfert vers l'extérieur et une distribution de crédit avantageuse. Cette situation a provoqué une inévitable exploitation par les banques, par des particuliers et les entreprises, qui ont obtenu des crédits à des conditions particulièrement avantageuses. Mais compte tenu des structures économiques, ces crédits ont plutôt profité à l'économie étrangère.

En effet, la France participe à une double intégration avec les pays d'Europe et les pays d'Afrique. Jusqu'au milieu, des années 80, les contraintes de la construction européenne ne pesaient pas trop sur les pays de la zone Franc. Chaque pays, de la communauté européenne, était plus ou moins maître de sa politique monétaire. Les taux d'intérêts nominaux étaient relativement bas, pour les besoins de relance et de soutien de l'investissement, sous l'inspiration de la théorie keynésienne.

Paragraphe II- les difficultés de la politique monétaire

Deux types de difficultés peuvent être retenus : celles qui sont liées à l'évolution des taux d'intérêt (A) et celles qui sont liées à la convertibilité (B).

A- Les difficultés liées à l'évolution des taux d'intérêt

Ces difficultés découlent de l'hétérogénéité de la zone et de la situation particulière de la France. Jusqu'en 1985, comme nous l'avons signalé plus haut, le différentiel des taux d'intérêts entre la France et les pays africains de la zone franc n'était pas trop élevé. Mais à partir de 1985, pour les contraintes liées à la construction européenne et plus tard, les effets de la réunification allemande, la France s'est vue obligée d'élever ces taux d'intérêts pour

²¹⁹ B. Vinay, *Zone Franc et Coopération Monétaire*, op. cit., p. 59.

limiter la sortie des capitaux flottants, à la recherche de la rentabilité. Alors qu'au même moment, les taux d'intérêts des pays de la BEAC, n'ont pas évolué dans le même sens.

Ainsi, la politique des taux d'intérêt de la BEAC, est restée largement influencée par l'environnement international et notamment, la France. Le différentiel des taux d'intérêt, toujours en faveur²²⁰ de la France, a suscité de nombreuses critiques de ceux qui mettent en doute l'efficacité du processus d'intégration. Selon eux, une zone monétaire où le différentiel des taux d'intérêt est trop important avec une parfaite mobilité des capitaux peut être nuisible si elle favorise la concentration des capitaux dans les régions les plus développées, plutôt que dans les régions peu développées, qui ont le plus besoin de capitaux pour leur développement. Cette situation contribue à accroître les inégalités dans la répartition géographique des revenus et des richesses, entre les différents pays de la zone.

Tableau 2

Récapitulatif de l'évolution des taux d'intérêt français et de la BEAC.

Périodes	TAT(1)	TEP(2)	TEN(3)	TMIP(4)	Ecart(3)-(4)
1980	4%	5,25%	8,5%	12,2%	-4,30
1981	4%	5,25%	8,5%	15,26%	-6,24
1982	4%	5,25%	9%	14,73%	-5,73
1983	4%	5,25%	9%	12,63%	-3,63
1984	4%	5,25%	9%	11,88%	-2,88
1985	4%	5,25%	9%	10,08%	-1,08
1986	4%	5%	8%	7,79%	+0,21
1987	4%	5%	8%	8,22%	-0,22
1988	4,5%	6,5%	9,5%	7,88%	+1,62
1989	4,5%	6,5%	10%	9,34%	+0,66
1990	5,5%	Supprimé	11%	10,18%	+0,82
1991	7,5%	Supprimé	10,75%	9,69%	+1,06
1992	9,5%	Supprimé	12%	10,49%	+1,51
1993	11%	Supprimé	11,5%	8,41%	+3,09

* TAT Taux des avances aux trésors

* TEP Taux d'escompte préférentiel

* TEN Taux d'escompte normal

* TMIP Taux du marché interbancaire de Paris.

Sources : Etudes et Statistiques, n°225, mars, 1996 et J. M. Parmentier, R. Tenconi, *Zone Franc en Afrique : Fin d'une ère ou renaissance ?* p. 146.

²²⁰ G. Ndjieundé, *Différenciation des taux d'intérêts et zone monétaire : le cas de la zone franc*, Revue Tiers Monde, t XVI, n°62, avril-juin, 1975.

Cette critique, du moins pour les pays de la zone franc, est plus théorique que réelle car les effets de la politique des taux d'intérêts restent un peu ambigus, compte tenu des caractéristiques que nous avons relevées. Théoriquement, l'augmentation des taux directeurs de la Banque Centrale a pour objectif d'attirer les capitaux extérieurs en quête de placement avantageux et entre autre les capitaux flottants sensibles aux écarts de taux. Mais cette politique est contraire à l'intérêt des économies jeunes qui ont besoin de concours avantageux pour leur développement. Les taux d'intérêts élevés contribuent à contracter la capacité d'investissement et réduire la croissance. Dans l'hypothèse où on élèverait des taux d'intérêts, cela n'aura pas des effets bénéfiques sur les économies. Car, le plus souvent, ces pays n'ont pas des marchés monétaires et financiers ayant des caractéristiques susceptibles d'attirer les capitaux à court terme. Par contre, la pratique d'un taux d'intérêt bas risque d'encourager l'invasion des capitaux disponibles à chercher au-delà des frontières les rémunérations les plus importantes. Pour ces auteurs²²¹, le bas niveau des taux d'intérêts est à l'origine de la fuite des capitaux vers les pays européens dont la France. L'observation du tableau souligne un écart de taux négatif en défaveur des pays de la zone BEAC et un écart positif en leur faveur entre 1986 et 1987. Les fuites des dépôts des résidents sont passés de 3 milliards de dollars entre 1980 et 1986 à 3,6 milliards de dollars entre 1987 et 1993²²². Alors qu'on aurait pu s'attendre à l'inverse pendant la période 1987 et 1993. La fuite des capitaux de la zone franc peut s'expliquer au-delà des différentiels des taux d'intérêts plusieurs raisons qui vont parfois delà des critères économiques usuels : les raisons de sécurité, les raisons d'incertitude politique, les raisons de rentabilité. Aucune de ces raisons ne peut être privilégiée par rapport aux autres. Cela dépend de la catégorie d'agent économique.

1- Les motifs de sécurité

Ils concernent essentiellement les hommes politiques et une certaine catégorie de fonctionnaires nationaux.

Quels que soient les moyens d'obtention des capitaux, la part sortie par les nationaux a été le plus souvent, pour les motifs de sécurité et de précaution (financement des études des enfants, la prévention de l'avenir en cas de retournement de la situation économique). Dans ces conditions, il faut dire que le souci de rentabilité, est loin d'être le premier objectif. Même si la Banque Centrale augmente ses taux directeurs et que le différentiel soit favorable au pays de la zone franc, par rapport à la France. Son effet sera limité sur ce genre de capitaux. Cette situation a été rendue facile par la convertibilité monnaie du CFA, qui pouvait se transporter facilement.

²²¹ G. Ndjieundé, *Différenciation des taux d'intérêts et zone monétaire : le cas de la zone franc*, op. cit.

²²² J. M. Parmentier, R. Tenconi, *Zone Franc en Afrique : Fin d'une ère ou renaissance ?*, op. cit., p. 147.

2- L'instabilité politique

L'instabilité politique a largement contribué à la fuite des capitaux. En effet, le continent africain est l'un des plus instables sur le plan politique. Cette instabilité fait que les détenteurs de capitaux, préfèrent les déposer dans les comptes des banques à l'étranger pour se prémunir contre un éventuel coup d'Etat qui, dans le pire des cas, favorise le pillage par des milices.

3- La rentabilité

La rentabilité n'est pas absente dans la fuite des capitaux. Elle concerne quelques nationaux et surtout les entreprises multinationales qui maîtrisent les critères de rentabilité-risque, de la finance internationale.

Quelle que soit la forme prise, ces sorties ont été favorisées par le libre transfert des capitaux et la convertibilité de la monnaie.

Cette politique de taux d'intérêt bas dont l'objectif était de favoriser l'investissement, fustigée au début des années 1970 par les néo-libéraux²²³, s'est avérée difficile dans la pratique parce que les investissements, notamment étrangers, étaient moins sensibles au niveau des taux d'intérêt qu'à d'autres éléments plus qualitatifs : tel que le risque politique, les avantages fiscaux, la liberté de transferts des capitaux dans la zone²²⁴.

L'autre volet de la politique monétaire appliqué dans la zone franc était la distribution des crédits à l'économie et notamment, les crédits de campagne indexés sur la valeur de la production et considérés hors-cote globale. Cette situation rendait difficile le contrôle de la masse monétaire, dont l'évolution était cyclique et saisonnière. La conséquence de cette politique monétaire sur les banques a été de favoriser leur extraversion.

²²³ -Y. Akyüz, *Libéralisation Financière : Mythes et Réalité*, Revue tiers Monde, t. xxxv, n°139, Juillet-Septembre, 1994.

- C. Eboué, *Les effets macro-économiques de la répression financière dans les P.E.D.*, Economie Appliquée, t LXII, n°4, 1990.

- M. Hergli, M. Belhareth, *La libéralisation financière dans les P.V.D.- Quelques propos liminaires sur la nécessaire reformulation de ses bases conventionnelles*, Mondes en Développement, t. 21, n°8, 1993.

²²⁴ Les incompatibilités de cette politique, apparaissent au moment où la France s'est engagée dans la politique de lutte contre l'inflation, pour les besoins de compétitivité et de construction européenne. Une partie importante de l'épargne officielle, s'est retrouvée sur les places financières internationales, notamment en France. Face donc à ces nouvelles données, les Banques Centrales se sont détachées progressivement du keynésianisme originel, pour s'aligner sur la moyenne de taux internationaux.

B- Les contraintes et les limites nées de la convertibilité

La convertibilité du CFA à travers les mécanismes du Compte d'Opération et du libre transfert des capitaux dans la zone, a favorisé dans les Etats, une sortie massive de capitaux vers l'étranger. Le système, tel qu'il a fonctionné, donne l'impression d'être mis en place dans le but de favoriser le rapatriement des profits des entreprises étrangères, installées dans ces pays, contre d'éventuels risques politiques, que couraient ces pays au lendemain des indépendances ; risques qui existent encore aujourd'hui et se sont même amplifiés. Cela a également permis aux hommes d'affaires et hommes politiques malhonnêtes, de placer, sans difficulté, le produit de leur butin à l'étranger en toute quiétude.

Entre 1972 et 1987, sur la base des statistiques publiées par le FMI, le montant total des fuites des capitaux était estimé 9 milliards de dollar pour la zone franc, la palme d'or revenant aux pays de la zone d'émissions de la BEAC, aussi bien en valeur absolue (5,5 milliards de dollars contre 3,1 milliards) qu'en valeur relative ; les taux de sortie étant respectivement de 51,2 %, pour les pays de la zone d'émission BEAC, contre 15,6 %, pour ceux de la zone d'émission BCEAO²²⁵.

À la suite des rumeurs persistantes de la dévaluation du CFA, la fuite des capitaux a atteint des montants records entre 1990 et 1993. Pour la seule zone d'émission de la BEAC, les sorties des billets se sont élevées à 928,75 milliards de FCFA. La valeur des billets rachetés, était de 236,4 milliards en 1990, 244,2 milliards en 1991, 312,5 milliards en 1992. La tendance s'est un peu atténuée pour les pays de la zone d'émission de la BCEAO ou le montant des billets rachetés est passé de 153 milliards de FCFA en 1990 à 154 milliards en 1991 et 231 milliards en 1992²²⁶. Ces chiffres sont légèrement différents de ceux qui sont donnés par H. Gérardin²²⁷ qui estime pour la même période, les rachats à la Banque de France, pour la zone d'émission de la BCEAO à 708 milliards de FCFA, et de 622 milliards de FCFA, pour la zone d'émission de la BEAC. Mais au-delà de cette différence, ce qui est important, c'est l'ampleur du phénomène qui est bien marqué dans les deux zones et a contribué à saigner les différentes économies des capitaux, dont ils ont tellement besoin pour leur développement.

²²⁵ Banque de France, *Les sorties de capitaux dans la zone franc*, document de travail, Avril 1990, cit par C. Monga, J-C Tchatchouang, *Sortir du Piège Monétaire*, op. cit., p. 42.

²²⁶ *Idem.* p. 42.

²²⁷ H. Gérardin, *Crise Economique et/ou Crise d'Adaptation dans la zone Franc? Le temps des mutations* in R. Sandretto (sous la Dir) *Zone Franc. Du CFA à la Monnaie unique européenne*, les éditions de l'épargne op. cit., p. 106.

Conclusion

La première conclusion que l'on peut tirer de ce chapitre, est que l'expérience de la zone franc, tout en assurant une stabilité monétaire a favorisé une extraversion des économies africaines, en développant un esprit de facilité au niveau des élites dirigeantes. De même, cette extraversion a entraîné l'évasion des capitaux, grâce à la liberté de transferts de capitaux, qui ont privé les économies de l'épargne locale.

La deuxième conclusion que l'on peut également tirer, est que l'intégration dans la zone BEAC est un processus inachevé. Plusieurs composantes essentielles, pour en faire une véritable zone de développement font défaut. Parmi ces composantes, on peut déplorer l'inexistence d'une coordination, en matière de politique budgétaire. L'inexistence d'un système financier cohérent, englobant le marché monétaire capable de collecter et réguler les capitaux à court terme et le marché financier, pour les financements à moyen et à long terme. La liberté des mouvements de capitaux, requiert une parfaite circulation des services financiers, ce qui n'est pas encore le cas dans les pays de la Zone BEAC. Le système bancaire, tel que nous le verrons dans le chapitre suivant, compte tenu de sa structure, n'a pas contribué à faciliter la mise en place d'un véritable pôle d'intégration financier et bancaire. La plupart des banques sont restées liées aux banques mères de l'ancienne métropole, sans entretenir vraiment de relation entre elles et avec l'économie.

Toutes ces lacunes, font de la zone BEAC, une *quasi-intégration* dont l'aspect organisationnel, cache de nombreux dysfonctionnements sur le plan fonctionnel.

Chapitre II

Désintégration bancaire : De la déconnexion “Réal-Financier” à la crise.

L'histoire du système bancaire, en Afrique en général et de l'Afrique Centrale, en particulier, est étroitement liée à celle de la colonisation. Une partie et non des moindres, des problèmes, que connaît ce système aujourd'hui, s'explique incontestablement par cette histoire. Si le système bancaire, qui se met en place pendant la période coloniale est en parfaite compatibilité avec sa logique, qui consistait à financer l'échange et la production des matières premières, il est, par contre, en totale inadéquation, quelques années plus tard avec les objectifs de développement, que se sont fixés les colonies, au lendemain des indépendances. Il faut dire que toute l'organisation économique et bancaire de l'Afrique, s'est développée, en fonction des besoins de ses promoteurs, c'est-à-dire de la métropole pour laquelle, l'intérêt majeur présenté par l'Afrique consistait à fournir les matières premières et à servir, en même temps, de débouchés pour leurs produits finis, en provenance de la métropole. Pour satisfaire à ces besoins, il fallait, avant tout, assurer une stabilité monétaire par l'imposition de la monnaie de la métropole, et encourager l'établissement d'un système bancaire solide, qui puisse répondre aux besoins de financement nés de l'exploitation des colonies. Le système financier, dès sa mise en place, apparaît, par conséquent en déconnexion, car il s'est "*développé culturellement, économiquement et socialement en rupture avec la société civile*"²²⁸. De plus, son implantation n'a pas tenu compte des réalités socio-économiques et s'est faite, comme la monnaie, de façon plus ou moins brutale.

L'histoire monétaire et financière de plusieurs pays dans le monde, montre que les institutions monétaires et financières ne sont pas un phénomène spontané, mais le résultat d'un long processus, jalonné parfois d'embûches. Par ailleurs, les travaux de Goldsmith en 1969, ont montré qu'il existait une causalité, entre le taux de croissance à long terme de l'économie et le niveau de développement du système financier, même si le sens de la causalité n'est pas défini avec précision²²⁹.

²²⁸ P. Hugon, *Les politiques d'Ajustement et le dualisme financier africain*, Techniques Financières et Développement, n°23, Juin, 1991, p. 23.

²²⁹ J-F, Goux, *La taxinomie des systèmes financiers : le renouvellement des typologies fondées sur le mode de financement des entreprises*, in *Revue d'Economie Financière*, n°24, pp. 201-228, 1994.

Au moment où les pays accèdent à la reconnaissance internationale dans les années 60, on s'attendait à ce que cette logique soit inversée et que le système financier, puisse trouver la place qui lui échoit dans le processus de développement, en canalisant les impulsions de la politique monétaire, telle que définie par les autorités monétaires, pour atteindre l'objectif qu'était celui du développement. La mise en place, dans le cadre des politiques volontaristes d'inspiration keynésienne, d'un système financier où l'Etat, la plupart du temps, détenait plus de 50 % du capital social, pour répondre aux problèmes de développement n'a pas donné les résultats escomptés. Les systèmes financiers africains actuels, apparaissent en quasi-faillite, conséquence de nombreux dysfonctionnements qui sont liés à la fois et aussi bien, à leurs structures qu'à leur gestion interne. Ils sont excluants, car une grande partie de la population n'y a pas accès et se trouvent ainsi isolés au sein des couches sociales²³⁰. Le seul actif financier qui inspire la confiance des agents économiques, demeure la monnaie²³¹. Les marchés financiers et monétaires sont très peu nombreux et lorsqu'ils existent, fonctionnent de manière embryonnaire. Si cette crise n'est pas à l'origine de la naissance du secteur informel, elle a contribué à l'amplifier. Son rayonnement actuel, s'explique par la souplesse de son fonctionnement, qui donne des réponses adéquates aux besoins d'une grande partie de la population, à la fois urbaine et rurale en marge du système bancaire officiel.

L'échec des banques africaines est simplement l'échec des méthodes importées, car le système bancaire dit moderne, n'a été que le reflet, mais déformé, des banques traditionnelles des anciennes puissances coloniales²³².

Ce chapitre sera divisé en trois sections : la première est consacrée à la description de la logique qui a prévalu, lors de son implantation, pendant la période coloniale. Cette logique était celle de financer la production des matières premières, dont la métropole avait le plus besoin. Cette situation a conduit à privilégier l'octroi des crédits de court terme. La deuxième section, nous conduira à voir ce qui s'est passé au lendemain des indépendances, en montrant que la logique initiale s'est perpétuée, malgré la présence massive de l'Etat, dans le capital des banques.

Nous montrerons que les faillites bancaires constatées dans ces années, sont la conséquence, non seulement de la mauvaise gestion, mais également du retournement spectaculaire de la situation économique mondiale, dans les années 70. La troisième section est consacrée au secteur financier informel, dont le développement, réponse à la crise du système formel, crée un secteur hybride.

²³⁰ J. M. Servet, *Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique*, in *La Tontine Pratique Informelle d'Épargne et de Crédit Dans les pays en voie de Développement*, M. Lelart (sous la dir.), John Libbey, 1990, Paris.

²³¹ P. Hugon, *Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines*, *Revue tiers Monde*, t XXXVII, n°145, janvier - mars, 1996.

²³² J. Bonvin, *Introduction*, *Technique Financières et Développement*, n°38-39, mars - juin, 1995, p. 3.

Section 1 : la mise en place du système bancaire colonial

L'appréciation de l'importance et de l'influence des institutions bancaires et financières sur l'évolution économique de l'Afrique, ne peut se faire sans une analyse historique des origines et des motivations, qui ont sous-tendu leur mise en place. Toutes ces relations ont, depuis leur origine, été dominées par la prééminence de la métropole sur les colonies. Ainsi, les institutions bancaires et financières sont apparues largement tributaires des institutions de la métropole, qui avait déjà un système financier bien structuré. Ces institutions apparaissaient en conséquence, en avance par rapport aux structures économiques des colonies et à leur niveau de développement. De ce fait, elles ont été quelquefois imposées par la force, sans tenir compte des réalités culturelles et sociales. Leur rôle était de prendre en main le financement des échanges commerciaux des territoires sous tutelle.

C'est du développement de ces échanges commerciaux, que dépendra le rythme d'installation des guichets de banque. Les premières banques à s'installer sont la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) et la Banque Commerciale Africaine (BCA), qui avaient pour champ d'activité l'Afrique noire. À la fin des années 50, on dénombrait 54 guichets permanents dans les pays de l'ex-AEF et au Cameroun²³³. Leur liberté de manœuvre, dans le choix des investissements, n'était limitée par aucune réglementation. Comme le souligne M. Rudloff, *“les banques coloniales n'étaient sous le contrôle d'aucune Banque Centrale. Elles agissaient en oligopole colonial dont le seul objectif financier était de maximiser les recettes. Aucune politique ne se manifestait capable de défendre les intérêts locaux. Au contraire, la stratégie appliquée par les métropoles, utilisant le canal des banques coloniales, conduisait à un renforcement de l'emprise étrangère”*²³⁴. Ces banques fournissaient une organisation bien structurée pour canaliser l'épargne locale émergeant lentement des colonies, à un moment où s'y trouvaient bien peu de disponibilités de qualité suffisante, pour leur développement²³⁵.

La nature des crédits alloués et les modalités de leur distribution seront définies en fonction des objectifs poursuivis par la métropole. Cette situation liait la croissance économique des colonies, à celle de la métropole. La plus grande partie des crédits distribués étaient à court terme, destinés essentiellement au financement des exportations des biens primaires, en provenance des colonies et aux importations de produits manufacturés de la métropole, connue sous l'appellation de politique d'import-export. Les activités bénéficiaires des crédits étaient essentiellement l'agriculture (création de grandes plantations qui assuraient l'approvisionnement de la métropole en produits locaux, tels : le café, le cacao, le thé, etc...) et

²³³ W-A Ossie, *Pour une restructuration en profondeur du système bancaire en Zone Franc*, Etudes et Statistiques, n°225, mars, p. 61, 1996.

²³⁴ M. Rudloff, *Economie monétaire nationale et développement*, Cujas, 1970.

²³⁵ B. B. Ebé, *op. cit.*

l'exploitation minière (or, cuivre, diamant, manganèse et plus tard le pétrole etc...). Les statistiques dont nous disposons, font d'ailleurs apparaître, uniquement, les crédits à court terme.

Tableau 3

L'évolution de la distribution des crédits en milliards de FCFA à l'économie au lendemain des indépendances.

Années	1960	1961	1962	1963
Crédits à l'éco*	15	20	19,6	24,4
Crédits à l'éco**	13,1	14,9	18,6	21,9

* Ces crédits concernent quatre pays, à savoir le Congo, le Gabon, la RCA et le Tchad.

** Ces crédits concernent exclusivement le Cameroun.

Source __ La zone Franc, Rapport du Comité Monétaire, 1963.

Pendant cette période et essentiellement pour le Cameroun, les crédits à moyen et long terme, s'élevaient en fin d'année 1963 à 2,4²³⁶ milliards, soit 9,87 % seulement de l'ensemble des crédits à l'économie. Alors que pour les quatre autres Etats, leurs montants au 30 décembre, s'élevaient à 1,253 milliards, contre 1,010 milliards une année plus tôt²³⁷. Ces statistiques ne concernent, certes pas, la période coloniale, mais nous donnent des indications sur ce que fut l'évolution de la distribution pendant cette période et conforte nos présomptions, sur la priorité accordée aux crédits à court terme, au dépend des crédits à long et moyen terme.

Ces crédits, essentiellement de campagne, étaient destinés aux financements des activités d'import-export, moins risqués et effectués, exclusivement, pour les grandes sociétés concessionnaires, ignorant le soutien aux activités des *indigènes* et peu intéressées à leur petite épargne locale²³⁸.

De plus, ces crédits étaient accordés à des taux d'intérêts relativement bas. Cette situation explique, dès lors, les variations de la masse monétaire signalées plus haut, dans l'analyse de la politique monétaire de la BEAC : augmentation pendant la période de campagne, en fonction de la production de l'année, correspondant à la création monétaire et diminution, pendant le reste de l'année, correspondant à la destruction monétaire liée au remboursement des crédits de campagne.

²³⁶ La zone Franc, Rapport du Comité Monétaire, 1963.

²³⁷ La zone Franc, Rapport du Comité Monétaire, *op. cit.*, p. 176, 1963.

²³⁸ W-A Ossie, *Pour une restructuration en profondeur du système bancaire en Zone Franc*, *op. cit.*, p. 62.

Le financement des opérations de développement à long terme était assuré par les aides extérieures, notamment celles qui provenaient de l'administration métropolitaine. Cette situation accroissait le contrôle de la métropole sur le gouvernement local, dont le rôle était réduit au maintien de l'ordre public. Toute dépense qui nécessitait des crédits à long terme, risquait d'encourir un veto financier de la part de la métropole lorsque celle-ci allait à l'encontre des objectifs poursuivis par l'administration coloniale²³⁹. Ces financements de long terme, qui étaient en fait des crédits à long terme concernaient : la construction des voies de communication (chemins de fer, routes), qui prenaient la direction des ports où étaient implantés les guichets des banques, lieux des grands centres de négoce, de concentration des expatriés, de pôle administratif, des infrastructures éducatives et sanitaires. Cela rendait difficile toute possibilité de développement des colonies, dans la mesure où les projets financés étaient ceux jugés "*dignes*" par l'administration coloniale, qui assurait leur financement.

L'importance accordée aux crédits de court terme, au détriment des crédits de long terme, aurait pu être inversée, si l'administration locale avait eu la possibilité d'influer sur les choix de politique économique. Mais, ce ne fut pas le cas. En l'absence de financements appropriés, pour l'industrie locale, il en est résultée une insuffisante intégration de l'économie nationale, puisque dans la plupart des pays d'Afrique noire, les activités industrielles sont restées concentrées dans les villes portuaires, comme pendant la période coloniale. Tous les efforts de développement, en matière d'infrastructures de communications, convergeront vers ces grandes métropoles, avec toutes les conséquences en matière de sécurité, urbanisation que l'on connaît aujourd'hui. De même, coexistaient dans ces économies, deux secteurs : un secteur traditionnel a-monnaire, qui tirait sa source des activités agricoles, un secteur moderne monétisé, dont l'essentiel des activités provenaient des services et de l'industrie.

Il s'ensuit que pour tout financement de long terme, les colonies dépendent de la métropole qui, de ce fait, déterminait la structure de spécialisation²⁴⁰, le rythme d'investissement et de formation du capital, ainsi que le volume de la production, qui était en fin de compte de la consommation de la métropole.

Il y a donc, pendant la période coloniale, une liaison étroite entre l'appareil de production et le système financier, mis en place par la métropole. Les projets que celui-ci finance sont ceux, qui lient l'appareil de production local, à la métropole et qui répondaient à ses besoins. Toutes ces structures contribueront plus à renforcer l'intégration de la colonie à la métropole, au détriment de l'intégration nationale et Sous-Régionale. Au moment où les pays accèdent à leurs indépendances politiques, on s'attend à une modification profonde de cette logique. Mais, il n'en a rien été, parce que la structure de l'économie des colonies elle-même, n'avait pas fondamentalement changé. Elle est restée, pour l'essentiel, basée sur la production

²³⁹ B. B. Ebé, *op. cit.*

²⁴⁰ Nous reviendrons sur cet aspect du problème dans le chapitre trois de notre travail.

et l'exportation des matières premières. Cette structure était considérée comme provisoire, car interprétée comme une étape, par laquelle toute société devrait passer, pour atteindre le développement²⁴¹. Malheureusement, elle a duré.

Section 2 : l'évolution des structures bancaires, après les indépendances

Au lendemain des indépendances, le système bancaire et financier de la plupart des pays au sud du Sahara, se présentait de la manière suivante :

- les banques commerciales à capitaux mixtes, si l'Etat, dans la plupart des cas détient plus de la moitié des capitaux, l'influence étrangère est encore très présente ;
- les banques de développement, dont la gestion compte tenu de leur aspect spécifique et l'urgence du développement, a été confiée à l'Etat, avec toujours une forte influence des bailleurs de fonds étrangers ;
- le service postal, le seul service qui soit étendu à tout le territoire ;
- les Banques Centrales dépendantes, très souvent, des Etats, même si dans le cas des pays de la zone franc, cette influence de l'Etat reste limitée.

Dans la période d'euphorie qui a suivi les indépendances, les banques se sont développées de façon désordonnée et imprudente, avec l'aide des banques étrangères dont elles étaient généralement des filiales. Ces banques, américaines, françaises, plus tard belges et italiennes, voulaient profiter de la manne pétrolière et du niveau élevé des prix des matières premières.

Aucun signe annonçant les lendemains difficiles, ne venait perturber le zèle et l'enthousiasme des banquiers et des opérateurs économiques. Les banques de développement, ainsi que les banques commerciales connaissaient un essor sans précédent. Le système bancaire a tenté de se constituer au rythme des économies, qui s'emballaient avec des taux de croissance qui dépassaient les 10 %, pour les pays, comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Le monétaire et le bancaire ont suivi les échanges commerciaux qui se multipliaient²⁴². Dans ce système, l'Etat occupait une place importante.

²⁴¹ W. W, Rostow, *Les étapes de la croissance Economique*, Seuil, 1965.

²⁴² G. Schulders, *S'unir : le défi des Etats d'Afrique Centrale*, l'Harmattan, 1990, p. 130.

Paragraphe I- Le rôle de l'Etat

Au lendemain des indépendances, suite aux accords monétaires avec la France, le pouvoir monétaire a échappé aux pays membres de la zone franc. Pour manifester leur souveraineté, ces pays ont voulu contrôler le système bancaire, dans le but d'orienter la distribution du crédit, dans les secteurs jugés prioritaires, en vue de susciter leur développement économique. Les systèmes financiers, laissés à eux-mêmes, n'auraient pas été en mesure d'apporter le concours indispensable au processus d'industrialisation, qui requérait la disponibilité des capitaux importants aux coûts incitatifs. Bien au contraire, ils seraient orientés vers la recherche du profit, avec la présence massive de l'étranger. Ainsi, la plupart des législations en matière bancaire, ont accordé une place prépondérante à l'Etat, en lui réservant une part importante dans le capital social des banques. Par exemple, pour le Cameroun, une ordonnance datant du 30 août 1973, relative à l'exercice de la profession bancaire, imposait la présence de l'Etat dans le capital des banques à hauteur de 35 % ; selon la même ordonnance et sous "*réserve des dispositions transitoires, prévues à l'article 26, les personnes chargées de la direction de la banque, doivent être de nationalité camerounaise et résider au Cameroun*"²⁴³. Cette part était portée pour les pays comme le Congo et la République Centrafricaine, à 51 % du capital total des banques. De plus, l'agrément des établissements de crédit et de leurs dirigeants, incombait directement aux autorités monétaires nationales²⁴⁴.

Pour l'ensemble des pays de la zone franc, nous allons considérer les cinq premières banques, en terme de dépôts²⁴⁵ et de crédits accordés par chaque pays, pour souligner l'importance de la participation de l'Etat dans le capital social des banques, comparativement au secteur privé.²⁴⁶

²⁴³ Voir F. K. Tiani, *L'intégration des Banques Dans l'Economie Camerounaise*, Thèse es Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, Novembre, 1992.

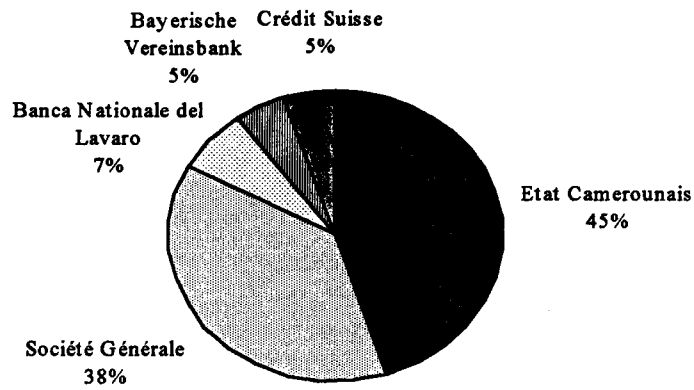
²⁴⁴ C. Zambou, R. N'sonde, *La crise du système bancaire en Afrique Centrale : causes, effets, remèdes*, Etudes et Statistiques, n°193, Juin - juillet, 1992.

²⁴⁵ Il faut noter que la troisième plus grande banque, la Banque Mérien BIAO Cameroun en terme de dépôts et de crédits accordés à la clientèle qui se montaient au 31 décembre 1991 à : Crédits à la clientèle 80725 millions de F.CFA et 78735 millions de FCFA de dépôts, a définitivement fermé ses portes au mois d'Octobre 1996.

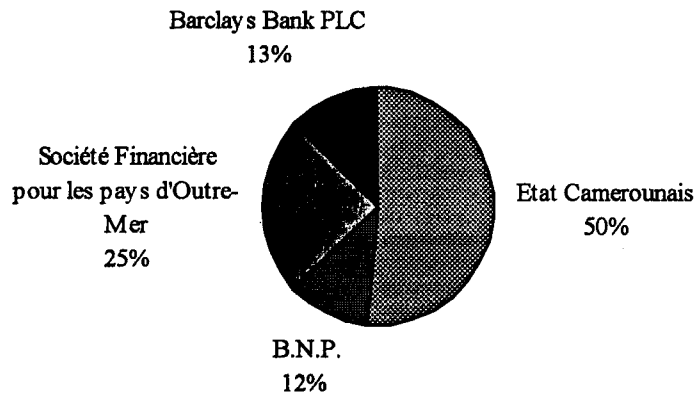
²⁴⁶ Nos sources : Annuaire des banques et des établissements financiers, BEAC, 1991

CAMEROUN

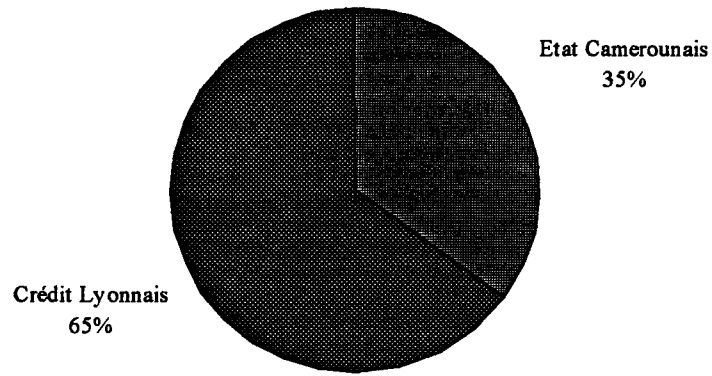
Société Générale des Banques du Cameroun (S.G.B.C)



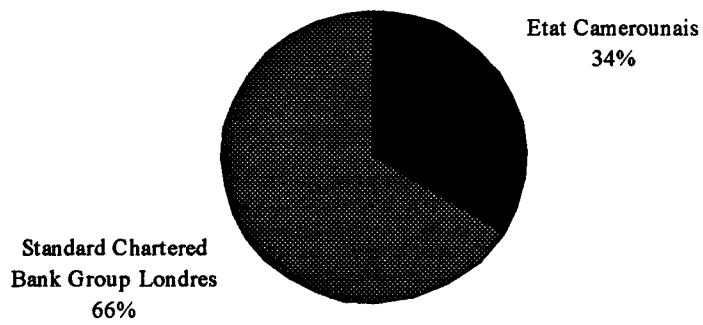
Banque Internationale Pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun (B.I.C.I.C)



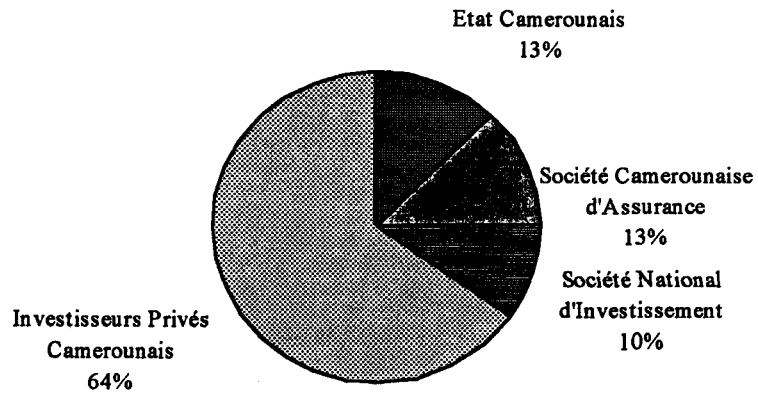
Société Commerciale de Banque-Crédit Lyonnais Cameroun



Standard Chartered Bank Cameroon

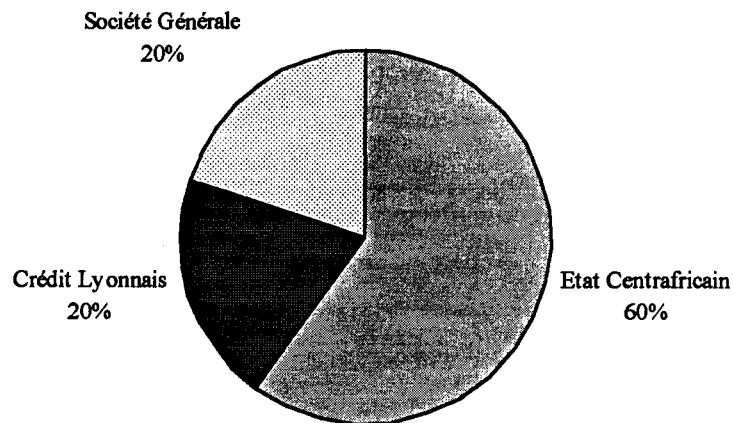


International Bank of Africa-Cameroon (I.B.A.C)

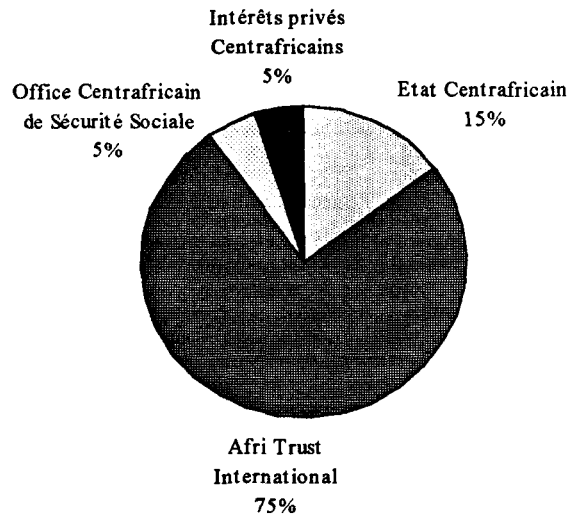


REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Union Bancaire de l'Afrique Centrale (U.B.A.C)

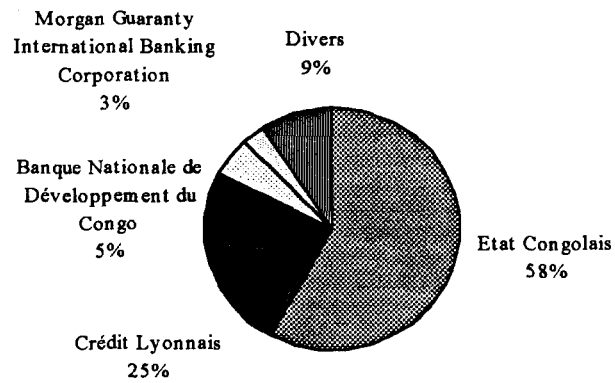


Méridien B.I.A.O. Centrafrique

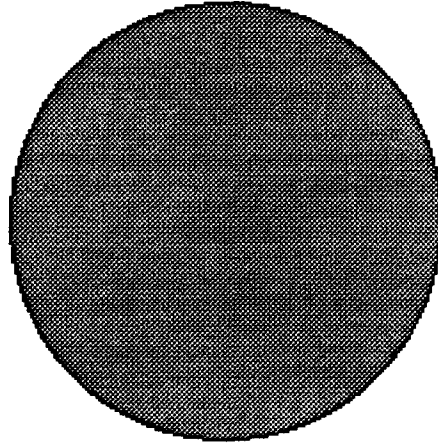


CONGO

Banque Commerciale Congolais (B.C.C)

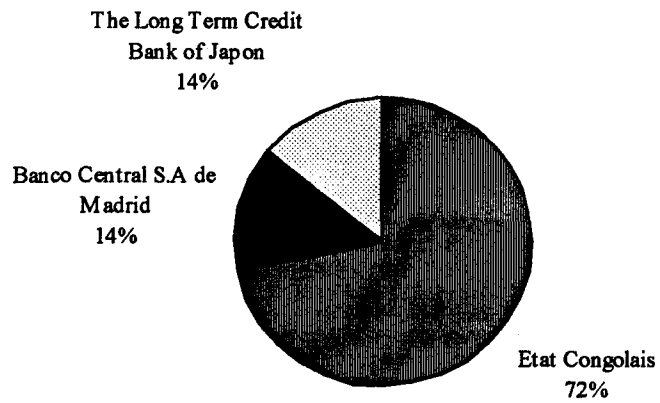


Union Congolaise de Banque (UCB)

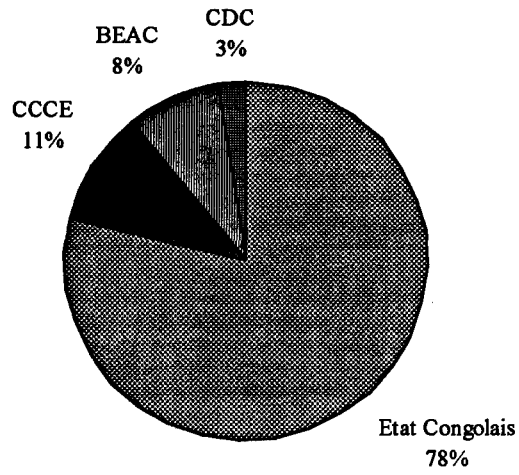


Etat Congolais 100%

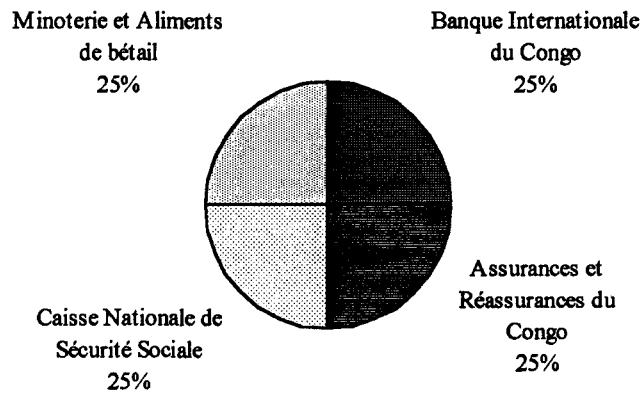
Banque Internationale Du Congo (B.I.D.C)



Banque Nationale de Développement du Congo (B.N.D.C)

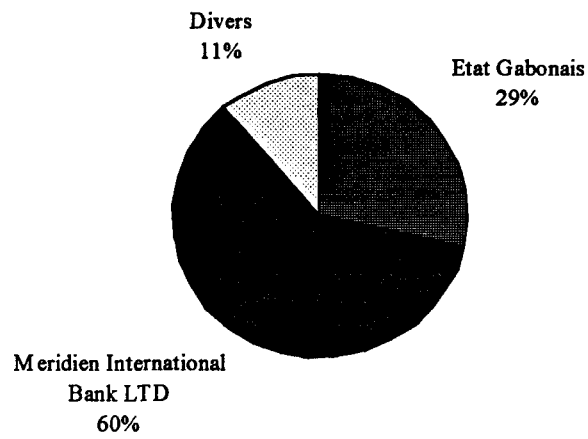


Crédit Rural Du Congo (C.R.D.C)

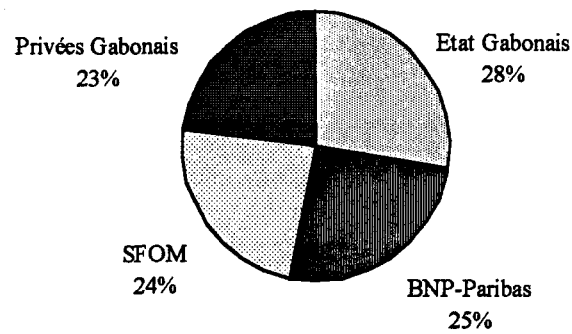


GABON

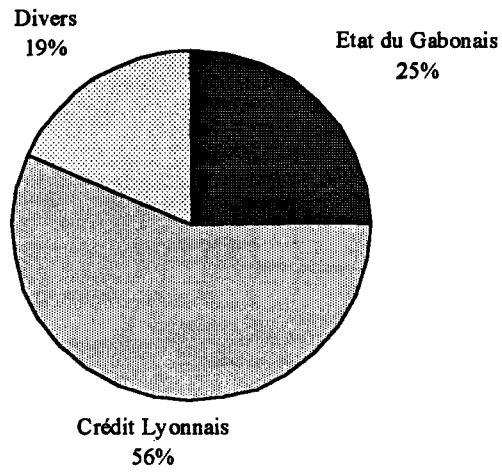
Banque Internationale pour le Gabon (B.I.P.G)



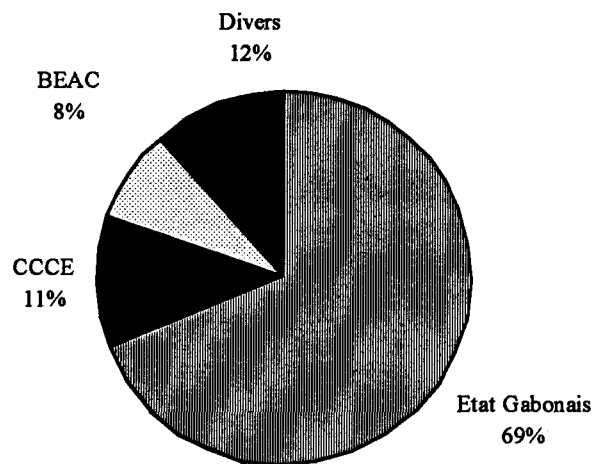
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (B.I.C.I.G)



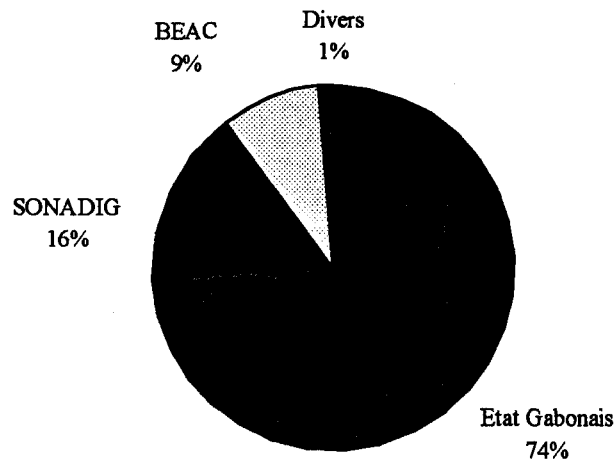
Union Gabonaise de Banque (U.G.B)



Banque Gabonaise de Développement (B.G.D)

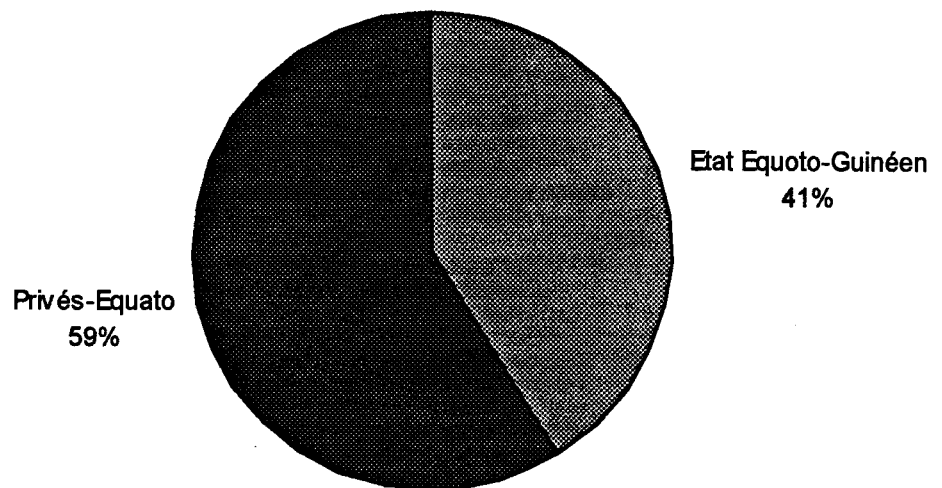


Banque Nationale du Crédit Rural (B.N.C.R)



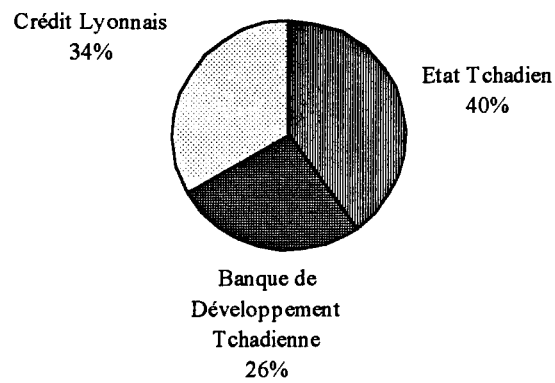
GUINEE-EQUATORIALE

Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale Guinée-Equatoriale

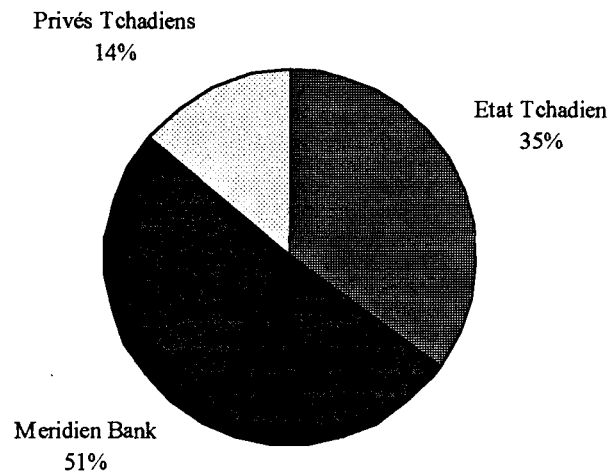


TCHAD

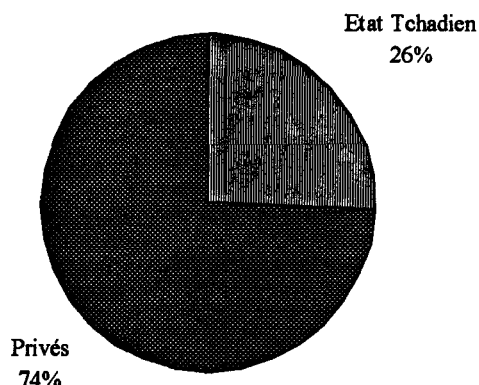
Banque Tchadienne du Crédit et des Dépôts (B.T.C.D)



Banque Internationale pour l'afrique au Tchad (B.I.A.T)



Banque de Développement du Tchad (B.D.T)

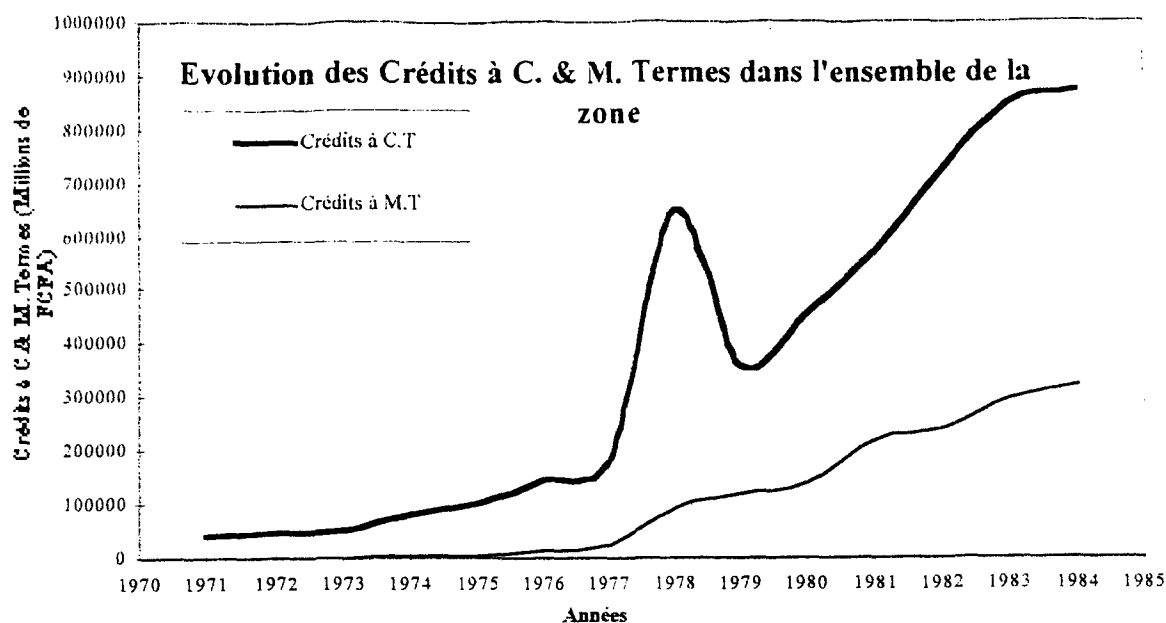


Source : Annuaire des Banques et des Etablissements Financiers, BEAC, 1991.

Comme on peut le remarquer à travers ces camemberts, la présence de l'Etat, dans le capital social des banques de la Sous-Région, est restée importante jusqu'en 1990, malgré l'application des plans d'ajustements structurels, qui accordent une place importante à la nature privée du capital. Cette participation de l'Etat est restée très marquée au Congo, ceci s'explique par l'idéologie qui a prévalu dans ce pays, jusqu'au début des années 90.

La question, est de savoir si la présence de l'Etat dans le capital des banques a influencé les modalités de la distribution du crédit bancaire, pour favoriser le développement économique à travers la mise en place d'un important tissu industriel productif, comme c'était l'objectif. Suivons l'évolution des statistiques sur la distribution des crédits, dans l'ensemble de la zone d'émission, mis à part la Guinée-Équatoriale, dont l'adhésion remonte en 1985. Les

statistiques que nous utilisons, englobent la période 1970 à 1978 et concernent exclusivement les banques commerciales.



Source : statistiques constituées par nous sur la base de différents numéros d'Etudes et Statistiques de la BEAC, années 78, 87, n°57 et 147.

Les statistiques ne font pas apparaître les crédits à long terme, pour deux raisons essentielles : elles ne sont pas disponibles pour tous les pays, pendant la période considérée. De plus ces crédits ne concernent pas les banques commerciales, dont la vocation, compte tenu de leur structure de bilan n'est pas d'accorder les crédits à long terme.

L'observation de ce graphique laisse apparaître sur toute la période considérée, que la courbe de crédits à court terme est toujours supérieure à celle des crédits à moyen terme. L'évolution de ces deux courbes reste régulière jusqu'en 1987, pour connaître une évolution exponentielle, surtout pour les crédits de court terme en 1988. Cette croissance des crédits est tirée par les trois pays (Cameroun, Congo, Gabon) de la zone producteur de pétrole, qui ont bénéficié du boom des prix de pétrole et des produits agricoles, notamment pour le Cameroun.

Toujours sur la base de ces camemberts, les crédits à court terme, occupent une place importante dans le total des crédits distribués à l'économie, soient 77,48 %, contre 22,52 % pour les crédits à moyen terme. Une répartition par nature d'activité économique, montre une place importante des activités agricoles et du commerce de détail. Les activités financées par les crédits à court terme, bien que financièrement rentables pour la banque, ne peuvent pas promouvoir le développement industriel. Ce rôle étant réservé aux banques de développement, qui ont été créées au lendemain des indépendances, tant sur le plan national, que régional.

Paragraphe II- Les banques de développement

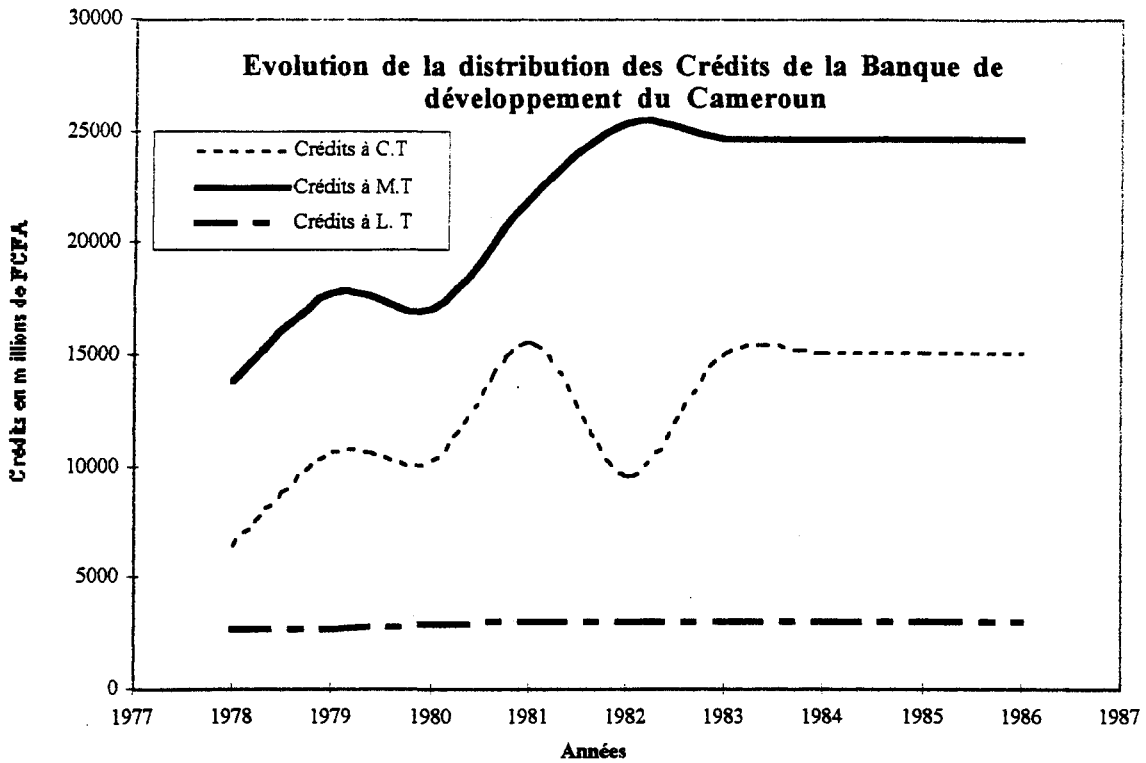
Les pays de la BEAC, comme la plupart de ceux d'Afrique au sud du Sahara, se sont dotés des banques de développement nationales (A). De même, ils ont bénéficié de leur appartenance à BEAC, de l'existence d'une Banque de développement Sous-Régionale (B).

A- Les banques de développement nationales

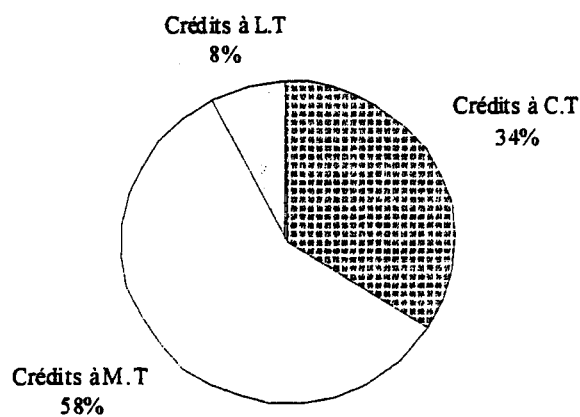
Au lendemain des indépendances, au moment où se constituait le système bancaire et financier, les banques dites de développement ont été créées pour financer les investissements à long terme et les orienter vers les secteurs économiques, jugés prioritaires, à des conditions avantageuses, tant au niveau des taux, qu'au niveau de la durée des prêts consentis. Elles sont ainsi intervenues dans le financement des activités agricoles, dans l'immobilier, le petit équipement, l'industrie et les petites et moyennes entreprises (PME). Les banques, commerciales compte tenu de leur vocation, n'étant limitées qu'au financement des projets à court terme destiné à la consommation courante, dont une grande partie des produits provenait de l'extérieur, parce que l'industrie locale, en pleine constitution, n'était pas encore en mesure de la satisfaire. De même, la demande des produits d'investissements (intrants de l'industrie locale) provenaient également de l'extérieur ce qui fait qu'une part importante des crédits accordés contribuaient à alimenter l'industrie de la métropole.

Les banques de développement dès leur création, se sont dotées des capitaux publics et ont par la suite reçu des concours financiers des organismes bilatéraux ou multinationaux. Mais l'évolution de la distribution des crédits à l'économie montre au contraire que les crédits à court terme ont toujours occupé une place prépondérante dans la part totale des crédits distribués à l'économie, et de ce fait se sont éloignées de leur vocation d'origine. Suivons l'évolution de la distribution des crédits par les différentes banques nationales de développement.

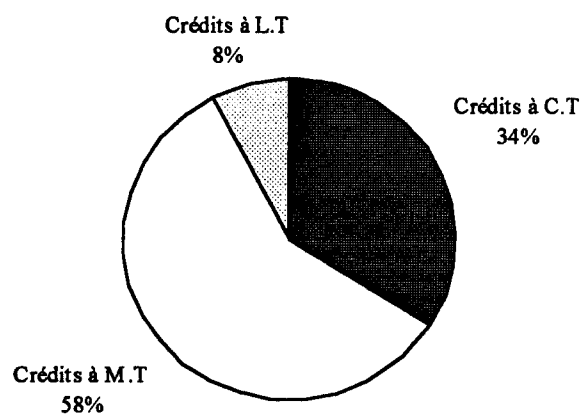
CAMEROUN



Répartition en pourcentage des Crédits accordés par la Banque de Développement du Cameroun

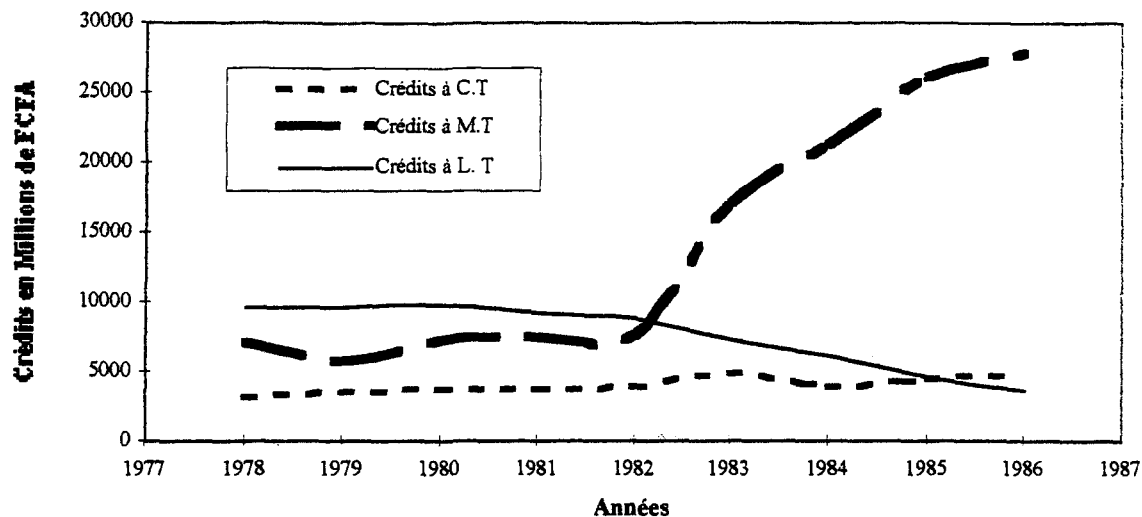


Répartition en pourcentage des Crédits accordés par la Banque de Développement du Cameroun

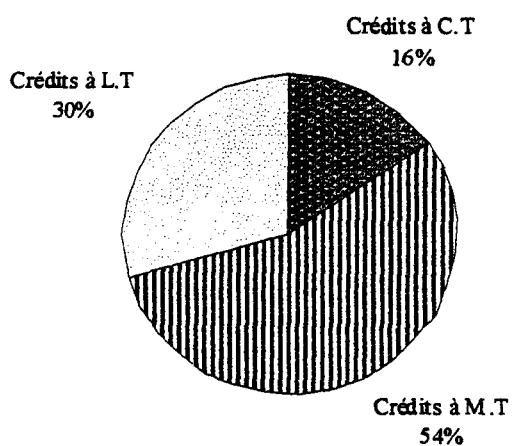


GABON

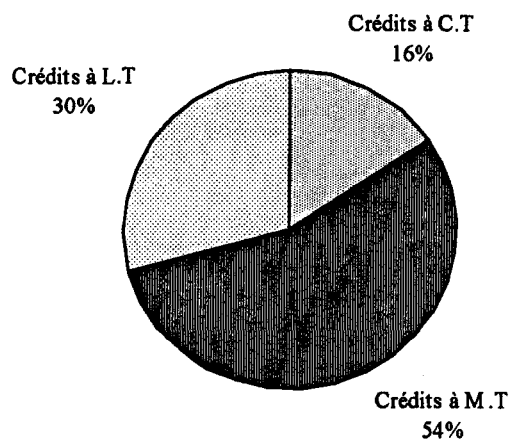
Evolution de la distribution des Crédits par la Banque de Développement du Gabon



Répartition en Pourcentage des Crédits Distribués par la Banque de Développement du Gabon

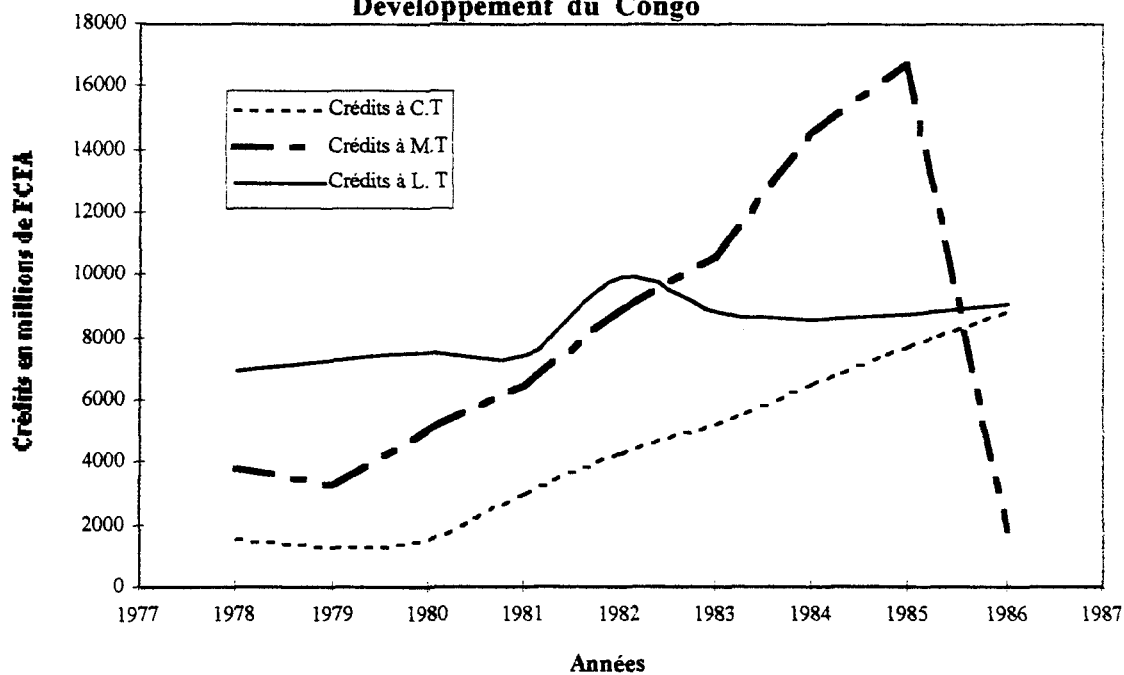


Répartition en Pourcentage des Crédits Distribués par la Banque de Développement du Gabon

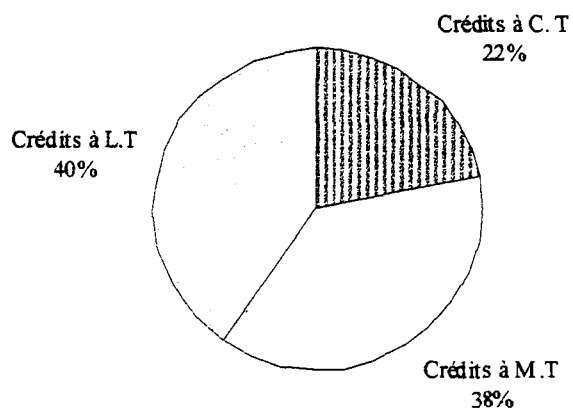


CONGO

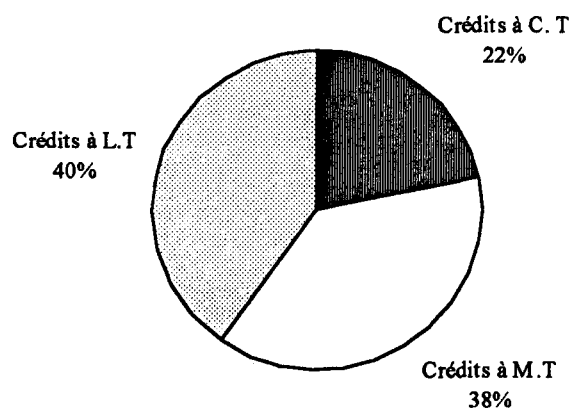
Evolution de la distribution des Crédits de la Banque de Développement du Congo



Répartition en pourcentage des crédits distribués par la Banque de développement du Congo

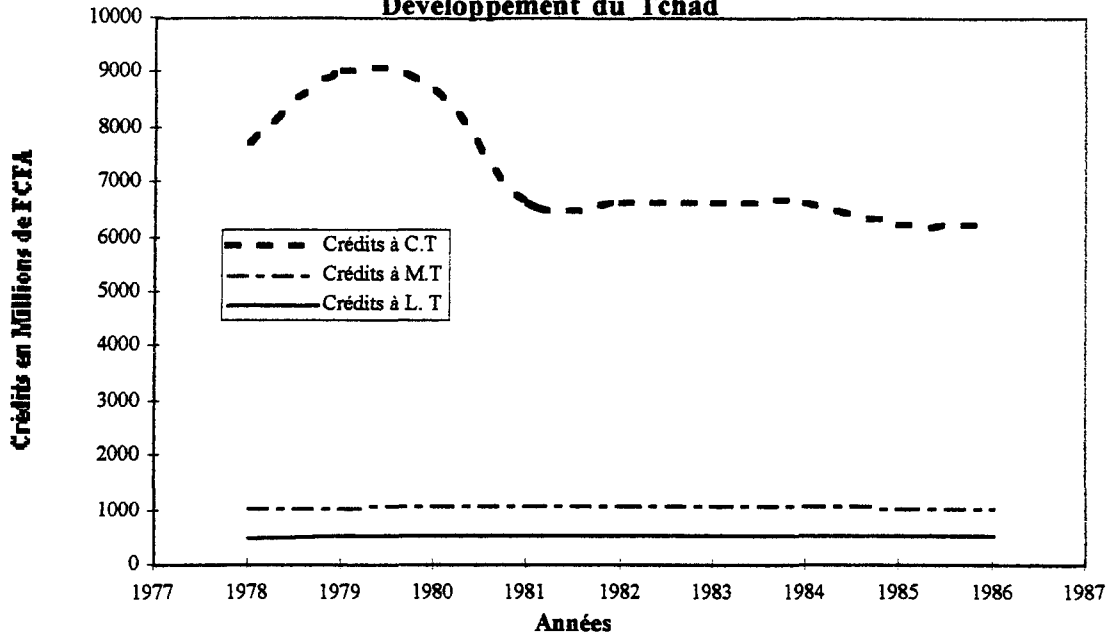


Répartition en pourcentage des crédits distribués par la Banque de développement du Congo

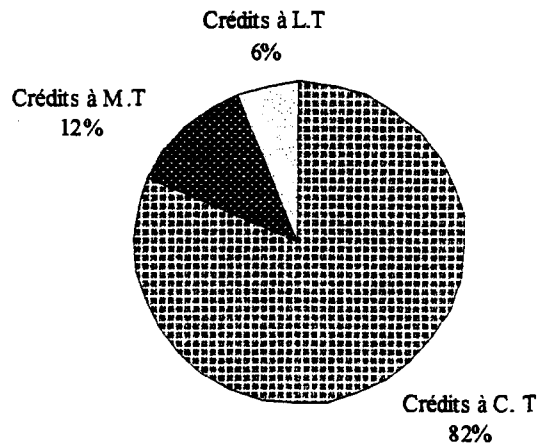


TCHAD

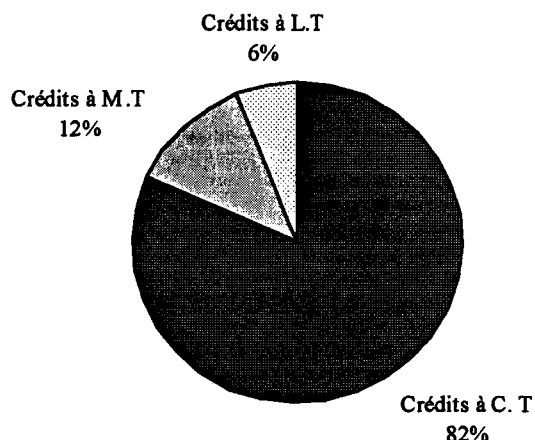
Evolution de la distribution des Crédits de la Banque de Développement du Tchad



Répartition en Pourcentage des Crédits Distribués par la Banque de Développement du Tchad



Répartition en Pourcentage des Crédits Distribués par la Banque de Développement du Tchad



Les statistiques de la Guinée-Équatoriale ne sont disponibles que pour les années 1985 et 1986. Pour ces deux années, le total des crédits accordés par la banque de développement, est estimé à 3691 millions de FCFA, soit 3309 millions FCFA de crédits à court terme et 382 millions FCFA pour les crédits à moyen terme. Aucun crédit à long terme n'a été accordé pendant cette période. Pour la R.C.A., les statistiques ne sont disponibles que pour l'année 1978, pour un montant total de 2493 millions de FCFA, avec plus de la moitié de crédits à court terme, soit 1404 millions de FCFA ; les crédits de moyen de terme étant estimés à 407 millions de FCFA et 685 millions de FCFA pour les crédits à long terme.

L'observation de ces statistiques, pour le reste des pays de la zone, fait apparaître de nombreuses disparités dans la distribution des crédits. Pour le Tchad, la banque de développement s'est apparentée à une banque commerciale avec 81,77 % de crédits à court terme, 12,08 % et 6,15 % de crédits respectivement à moyen et long terme. Il en est de même du Cameroun où les crédits à court terme ont porté sur 33,90 % du portefeuille de la banque de développement. La majorité des crédits ont été des crédits de moyen terme avec 58,24 % et en fin 7,86 % de crédits seulement, ont été des crédits à long terme. C'est au Congo que le pourcentage de crédits à long terme est le plus élevé de la Sous-Région avec 40,14 %, suivi des crédits à moyen terme 38,26 %. Les crédits à court terme sont estimés à 21,60 %. Au Gabon, les crédits à court terme ont le pourcentage le plus bas de la Sous-Région 15,60 %, les crédits à moyen et à long terme ayant respectivement 55,12 % et 29,70 %. C'est dans ces deux derniers pays que les banques de développement ont joué leur rôle au regard des crédits distribués et des objectifs d'une banque de développement. Comme les statistiques nous l'indiquent, les banques de développement *ont, petit à petit, adopté un certain nombre de politiques de financement qui ne coïncidaient plus avec les objectifs qui leur avaient été assignés, principalement celui d'indicateurs de projets, de catalyseurs et de multiplicateurs*

*d'investissements industriels et, enfin, d'investissements-relais pour les secteurs susceptibles de créer des emplois, favoriser la décentralisation industrielle et la promotion des exportations, en attendant que se manifeste l'initiative privée*²⁴⁷.

Mais au-delà de cet objectif, leur action est restée nationale et fonction des pays. Sur le plan régional, une banque de développement avait été créée pour faciliter la réalisation des projets à caractère régional et permettre à l'UDEAC d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés.

B- La banque de développement économique de l'Afrique centrale (BDEAC)

La banque de développement économique de l'Afrique Centrale avait une vocation régionale. Son but était de financer les projets régionaux qui faciliteraient l'intégration des différentes économies de la Sous-Région, comme le stipulait le Traité de la création de l'UDEAC en décembre 1968. C'est le 23 décembre 1975 que les négociations²⁴⁸ de création de la BDEAC ont abouti. Brazzaville avait été choisie, comme la ville devant abriter le siège social. Les activités de la BDEAC ne commenceront effectivement qu'en janvier 1977.

Le capital était constitué par la participation des cinq Etat membres devenus six avec l'adhésion de la Guinée-Équatoriale. À ces Etats, sont venus s'ajouter des actionnaires bilatéraux : la France, le Koweït et multilatéraux : la BEAC, et la Banque Africaine de Développement.

À sa création, le capital était réparti comme suit : tous les Etats souscrivaient à part égale de 12,5 %, ainsi que la BEAC, soit en montant brut de 2000 millions de francs FCA. La France et le Koweït avaient des parts équivalentes à 6,25 % soit un montant brut de 1000 millions et la BAD de 2,50 %, l'équivalent de 400 millions de FCFA.

²⁴⁷ F. Khrouz, *L'évolution des Banques de Développement industriel*, Revue Banque, mars, 1983.

²⁴⁸ Il faut dire que les négociations en vue de la création de la banque de développement de l'Afrique Centrale commencent dans les années 60. L'idée est de mettre en place une banque de développement qui puisse financer les projets communs à plusieurs Etats dans le cadre des activités de l'UDEAC. Plusieurs Ministres des finances ont avancé l'idée d'une banque de développement en Afrique, espérant que la société financière de développement qui avait participé à la mise en place de la banque de développement du Ghana, pourrait s'y intéresser. Ce projet n'a malheureusement pas vu le jour devant la résistance des uns et des autres de voir la SFI, société privée, de prendre la majorité du capital et la direction d'un établissement, dont la vocation première est d'être publique. Il a fallu attendre 1972, lors des négociations portant sur les réformes des statuts de la BEAC pour voir resurgir le projet de création de BDEAC. Le pacte signé par les cinq chefs d'Etat, le 23 Décembre 1975 accompagné d'une déclaration de politique générale, donnait naissance à la banque de développement de l'Afrique Centrale.

En plus de ce capital, les ressources de la banque provenaient :

- des emprunts extérieurs auprès des institutions nationales, multinationales et internationales. C'est dans cette optique que la banque Arabe pour le développement économique en Afrique, a accordé en juin 1979, une ligne de crédits sur douze ans de 5 millions de dollars, pour le financement des petites et moyennes opérations de développement rural et de production industrielle ou artisanale ;
- des emprunts sur des marchés financiers internationaux ;
- des avances à moyen terme consenties par la BEAC ;
- des sommes provenant des opérations de la banque.

Pour atteindre son objectif, celui de favoriser l'intégration de ces Etats membres, la BDEAC a cherché en plus à mobiliser l'épargne locale pour le financement à long terme des projets intégrateurs, participer à l'élaboration de certains projets.

La répartition sectorielle des prêts accordés par la Banque de Développement de l'Afrique Centrale, au cours de ses trois premières années d'exercice se présente comme suit : l'infrastructure a bénéficié de 2060 millions, soit 37,66 % des prêts totaux ; l'industrie occupait la deuxième place, avec 1770 millions, soit 32,36 %, les télécommunications venaient ensuite avec 740 millions soit 13,53 %, l'énergie avec 600 millions, soit 10,97 % et le tourisme 300 millions, soit 5,48 %²⁴⁹. L'observation de l'ensemble des projets financés, laisse apparaître une prédominance des projets nationaux, qui n'ont que peu d'effet sur le processus d'intégration régionale.

Toujours est-il, que les activités de la BDEAC ont considérablement ralenti, à cause des impayés des différents Etats ; ce qui représentent une part importante dans le capital. Le personnel, (évalué à 47 personnes au 30 / 6 / 1981), est entré en grève pour réclamer plusieurs mois d'arriérés de salaires.

Pourtant, les exigences de développement des pays de la zone d'émission de la BEAC, requièrent toujours l'existence d'un réseau de flux financiers tournés vers le long terme. Ceci s'explique par la simple raison, que le développement repose sur le long terme et sur un coûteux effort d'équipement et de modernisation des infrastructures nationales.²⁵⁰

Le système bancaire, mis en place au lendemain des indépendances, basé sur la forte présence de l'Etat dans le capital des banques, a fonctionné tant que les finances des différents Etats étaient florissantes, occultant ses insuffisances structurelles. Dans ce cadre, les banques ne se sont pas préoccupées de la collecte de l'épargne des ménages. La plupart des activités ont été financées par l'épargne publique, le transit des salaires des fonctionnaires dans leurs différents comptes respectifs et les aides extérieures. L'épargne publique constituait entre 1980

²⁴⁹ *La Banque et le Développement de l'Afrique Noire*, 2ème édition, Ediafric la documentation africaine, 1982, Paris

²⁵⁰ G. Schuldners, *S'unir : le défi des Etats d'Afrique*, op. cit., p. 132.

à 1986, pour l'ensemble de la zone, 42 %²⁵¹ des dépôts des banques et des établissements financiers. L'Etat et les entreprises publiques ont ainsi joué un rôle fondamental dans le fonctionnement des banques et des établissements financiers à travers l'importance de leurs dépôts. En contrepartie, les banques s'engageaient à accorder les crédits aux entreprises publiques et secteurs prioritaires. Ces crédits étaient régulièrement reconduits, puisqu'en cas de défaut de remboursement, les banques bénéficiaient de façon tacite de la garantie de l'Etat, garantie dont la couverture n'était pas clairement définie par les textes. Cette situation a conduit les banques à avoir, un laxisme dans le contrôle et la bonne utilisation des crédits accordés²⁵².

Les relations entre les banques et l'économie sont restées superficielles, car dominées par les crédits à court terme destinés à la consommation courante, comme le montre les tableaux suivants.

Tableau 4

Évolution Monétaire de la Zone en Millions de FCFA.

Années	Dépôts bancaires	Avances de la BEAC	Crédits à l'économie
1956	10178	8509	21902
1960	8068	9733	32807
1970	70430	21331	96306
1980	509709	71139	676142
1990	1238971	375721	1548516

Source W-A, Ossie, *op. cit.*, p. 84

Tableau 5

Évolution de la Distribution du Crédit en Millions de FCFA

Années	Crédits à Court Terme	Crédits à M. et L. Terme
1956	17180	4702
1960	22609	9478
1970	78316	17990
1980	477512	198630
1990	1315823	258075

Source W-A, Ossie, *op. cit.*, p. 84.

Au total, le développement du système bancaire que l'on a pu observer au début des années 60, s'est essentiellement effectué en volume, en terme de dépôts et des crédits accordés à l'économie avec une nette prédominance des crédits à court terme, ainsi que le nombre de

²⁵¹ C. Zambou, N'sonde, *La crise du système bancaire en Afrique Centrale : causes, effets, remèdes*, *op. cit.*

²⁵² W-A, Ossie, *Pour une restructuration en profondeur du système bancaire en zone franc*, *op. cit.*, p. 66.

guichets de banques. Ce développement s'est, toutefois, fait sans remise en cause fondamentale du système bancaire, issu de la colonisation et de sa logique : celle du financement de court terme²⁵³. La crise qui a ébranlé le système financier, a montré le caractère superficiel de son développement.

Lorsque la situation des finances publiques des différents Etats de la zone, a commencé à se détériorer, suite au retournement de la conjoncture internationale avec la chute des recettes d'exportation des matières premières, les banques se sont trouvées confrontées à une baisse brutale de leurs dépôts. Mais le phénomène de baisse a été interprété par les autorités politiques et monétaires, comme passager et purement conjoncturel. Il existait une sorte *d'aveuglement au désastre* et de *hasard moral* s'expliquant par la présence de l'Etat dans le capital des banques, ce qui constituait une sorte d'assurance contre tout risque. L'idée était de dire que l'Etat ne faisait pas faillite. La rentabilité des banques s'est considérablement détériorée avec l'importance dans leur bilan des créances douteuses, liés à l'insolvabilité de nombreux clients ou à leur refus délibéré de rembourser les crédits.

Paragraphe III-- La crise du système bancaire

Les causes de la crise du système bancaire sont multiples et sont généralement résumées en deux grands groupes, les causes structurelles (B) et les causes internes liées à la gestion (A). Il faut tout de même noter que certaines causes peuvent bien se retrouver dans l'une ou l'autre des classifications.

A- Les causes internes

Parmi ces causes, nous pouvons retenir d'une part, les conséquences de l'intervention de l'Etat (1) et d'autre part, la surbancaisation (2).

1- Les conséquences de l'intervention de l'Etat

La présence de l'Etat dans le capital des banques, a eu des conséquences néfastes dans leur fonctionnement et explique, en grande partie, l'origine de la crise. La présence de l'Etat était ambiguë, dans la mesure où il était, à la fois, juge et partie. Il en est résulté, un conflit d'objectif entre les différents actionnaires (a), des effectifs pléthoriques (b) et la conséquence a été des coûts de fonctionnement élevés (c).

²⁵³ W-A, Ossie, *op. cit.*, p. 63.

a- Les conflits d'objectif

Le fait que l'Etat soit présent dans le capital des banques, lui donnait un droit de regard sur la direction et la gestion. La différence fondamentale apparaît dans la conception même du rôle de la banque, en tant qu'entreprise. Les opérateurs économiques privés, actionnaires des banques, sont plus orientés vers la recherche du profit, alors que les responsables politiques seront plus sensibles à la satisfaction des intérêts sociaux, que l'Etat se fixe, dans le cadre des politiques économiques globales.

Les représentants de l'Etat, dans les Conseils d'administration, obligeaient les banques à financer des projets d'utilité sociale, dont la rentabilité financière n'était pas souvent le premier objectif. De plus, les difficultés budgétaires ont conduit au financement monétaire, en contraignant les banques à régler leurs fournisseurs par avance. Les effets pervers de ces arriérés, on fait peser des tensions sur la trésorerie des banques. Notons que la présence de l'Etat, dans le capital des banques, a très peu d'importance. Ce sont les conséquences, résultant de ces interventions qui peuvent être dommageables, comme ce fut le cas des pays de la zone BEAC.

b- Les effectifs pléthoriques et peu qualifiés

Le développement rapide du système bancaire dans les années 70 d'un côté, la volonté d'*africanisation* du personnel de la Banque Centrale et des banques commerciales de l'autre, ont encouragé les dirigeants de ces dernières, à procéder à des recrutements massifs et à favoriser la formation sur le tas, pour remplacer le personnel étranger, arrivé en fin de contrat. Les recommandations de recrutement, le plus souvent, des dirigeants politiques et hommes influents n'ont pas privilégié la compétence, mais plutôt, obéit à la logique de l'économie communautaire, qui consistait à privilégier le lien social²⁵⁴. Le lien social apparaissait ici comme un système complexe de "*réciprocité*" et d'"*obligation*", qui lient les membres d'une même famille, d'une communauté ou d'une ethnie. Ces obligations de réciprocités, mettaient en relation, au sein d'un vaste champ d'interaction, un grand nombre de personnes, dont les ramifications touchaient plusieurs aspects de la vie économique. Ces interactions fonctionnaient sur le mode de ce que A. Mbembe appelle *impôt social* ou *dette sociale*²⁵⁵ sans fin, que l'on devait à la communauté. La philosophie qui sous tendait cet impôt, partait du principe selon lequel, chaque individu était le débiteur d'un patrimoine collectif et par conséquent, redevable à toute la communauté qui dépassait le cadre financier pour englober le

²⁵⁴ F. R. Mahieu, *Les fondements de la crise économique en Afrique. Entre la pression communautaire et le marché*, l'Harmattan, Paris, 1990.

²⁵⁵ A. Mbembe, *Une économie de Prédation : Les rapports entre la rareté matérielle et la démocratie en Afrique subsaharienne*, Foi et Développement, n°241, mars-avril, 1996.

savoir, l'assistance matérielle, la technologie (dans le cadre des activités informelles par exemple), etc. sans laquelle l'individu seul, ne pouvait rien entreprendre. Mais, l'acquittement de cette dette sociale se fait au détriment de la société toute entière. Puisque "*les manifestations de reconnaissance, de la part de l'enfant, que l'on a soutenu dans les études et qui, une fois qu'il aura réussi, sera tenu d'apporter son aide à ses parents, à ses jeunes frères, aux aînés de la famille élargie et, surtout s'il a réussi à être bien placé, à l'ensemble de sa communauté d'origine (son lignage, son village)*"²⁵⁶. Ainsi pouvait-on voir le protégé de tel Ministre, de tel directeur général d'une entreprise publique ou enfin, d'un membre influent du parti, se faire recruter par simple appel téléphonique ou à la suite des rencontres nocturnes et informelles, malgré leurs qualifications douteuses. Dans ce cercle vicieux, les banques se sont retrouvées avec des effectifs pléthoriques.

c- Les coûts de fonctionnement élevés

Ces recrutements fantaisistes, les avantages exorbitants accordés au personnel étranger en matière de logement, de primes, d'avancement plus rapide que les nationaux (qui n'ont pas favorisé la motivation du personnel local)²⁵⁷, ont plutôt contribué à alourdir les frais généraux des banques. De plus, les banques se sont lancées dans les dépenses de prestige, avec la construction des locaux somptueux, qui ne faisaient que véhiculer un modèle culturel importé. Le développement rapide du réseau bancaire, se traduisant par un nombre croissant de guichets, a également contribué à augmenter les coûts de fonctionnement.

2- Une surbanancarisation

À première vue, la surbanancarisation fait référence à l'existence d'un très grand nombre de guichets bancaires, en rapport avec le pourcentage de la population ayant accès aux services bancaires.

En France, près de 95 % de la population, a un compte en banque. Certains enfants sont bancarisés avant leur naissance. De plus, l'ouverture d'un compte, est un droit pour chaque citoyen²⁵⁸. En Afrique, dans la zone d'émission de la BEAC, la surbanancarisation prend un autre sens. Il s'agit de la concentration du réseau bancaire dans les grandes métropoles (capitales politiques, économiques et dans les zones ayant une forte activité agricole ou minière).

²⁵⁶ A. Marie, *Y a pas l'argent : L'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abijanaise*, Revue Tiers Monde, t. XXXVI, n°142, 1995, pp. 305-306.

²⁵⁷ J. M. Parmentier, R. Tenconi, *Zone Franc en Afrique, Fin d'une ère ou renaissance*, l'Harmattan, 1996, p. 71.

²⁵⁸ Dans le cas où aucune ne se propose à vous ouvrir un compte, la Banque de France impose à une banque, de vous ouvrir un compte, sans même bénéficier des moyens de paiements.

Tableau 6
Répartition des guichets des banques entre grandes villes et reste du pays.

	Cameroun	Gabon	Congo	RCA	Tchad	Guinée-Eq
Nombre de Guichets	124	37	38	5	9	3
Grandes Villes*	64	28	21	5	7	3
Reste du Pays	60	9	17	0	2	0

* Les grandes villes étant ici essentiellement les différentes capitales économiques et politiques des pays considérés.
Source : Annuaire des banques et des Etablissements Financiers, BEAC, 1991.

Sur la base de ce tableau, on peut calculer l'indicateur d'intermédiation financière qui donne la population pour un guichet de banque.

Tableau 7

L'indicateur d'intermédiation financière

	Cameroun	Gabon	Congo	RCA	Tchad	Guinée-Eq
Indicateur d'intermédiation fi.	1 guichet pour 97581hts	1 guichet pour 36579hts	1 guichet pour 61578hts	1 guichet pour 580000hts	1 guichet pour 648889hts	1 guichet pour 1785000hts

Source : Annuaire des Banques et des Etablissements Financiers, BEAC, 1991.

Les banques se disputaient une clientèle réduite²⁵⁹, en majorité les fonctionnaires et agents des administrations publiques, parapubliques et privées avec les produits très peu diversifiés, expliquant la carence des innovations financières²⁶⁰. Il en résultait une surenchère dans la collecte de l'épargne et la distribution du crédit. Alors que dans les zones rurales, le nombre de guichet de banque était très limité. Le service postal qui devait pallier la déficience des institutions financières, n'a pas assumé son rôle. Lorsqu'il s'est implanté, ses activités sont restées très réduites. Les lenteurs, les complications et les exigences de l'administration pour

²⁵⁹ Cette clientèle était réduite pour la simple raison que la majorité de la population environ 80 % vit dans les villages. De plus, dans les villes, il faut compter 50 % à 60 % d'exclus du système bancaire pour des raisons diverses.

²⁶⁰ H. Gérardin, - *Intégration en Afrique, intégration en Europe : crise économique ou crise d'adaptation dans la zone franc*, Mondes en développement, t. XX, n°77-78, 1992.

- *La zone franc*, t. II : *La dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes*, l'Harmattan, Paris, 1994.

l'ouverture des comptes, mais également les retraits des fonds versés par les clients, en majorité, analphabètes, n'ont pas favorisé son bon fonctionnement.

B- Les causes structurelles

Elles concernent la politique hasardeuse dans la distribution des crédits (1), l'inadéquation des procédures de contrôle des banques (2) et enfin, les limites du pouvoir judiciaire (3).

1- Une politique hasardeuse dans la distribution des crédits

La politique hasardeuse de la distribution du crédit, a concerné toutes les banques (de développements et commerciales).

Pour ce qui concerne les banques de développement, les Etats, compte tenu de leur poids dans le capital, *“se sont servi d'elles comme des annexes de trésor public et, souvent par clientélisme ethnique ou politique, ont contraint ces banques à consentir des crédits à des clients dont on pouvait douter de leur capacité de remboursement”*²⁶¹. Ainsi, dans le but d'équilibrer leur compte d'exploitation, elles se sont complètement détournées de leur vocation d'origine, en se lançant dans les domaines qui n'étaient pas les leurs c'est-à-dire, la collecte de l'épargne. Alors qu'elles ne disposaient pas d'un grand nombre d'agence dans tout le territoire pour ce nouveau rôle. *“Cet échec, lourd de conséquences, est en fait le résultat d'une diversification ratée. On a, en effet, tenté de développer l'activité de ces banques en leur permettant de remplir des fonctions, jusque-là réservées aux seules banques commerciales. Or les deux métiers sont totalement différents. Le financement du bas du bilan pour les activités de court terme, qui est du ressort de banques commerciales, présente moins de risque que le financement du développement où les fonds sont immobilisés pour une longue durée, avec une rentabilité très limitée. De surcroît, lorsque les banques de développement à la situation financière précaire se sont diversifiées, elles n'ont pas été capables de faire face à la concurrence des banques commerciales, plus dynamiques, il est vrai, dans leur créneau”*²⁶². Cette situation s'est amplifiée avec la crise économique, dans laquelle les bailleurs

²⁶¹ J. M. Servet, *Pratiques Informelles d'Epargne dans les Pays en Développement*, in Cahier Monnaie et Financement, Université Lumière Lyon2, n°19, 1990.

²⁶² H. Ziady, *Banques : l'heure du bilan*, Jeune Afrique Economique, n°124, octobre, 1989, pp. 127-152.

de fonds se sont trouvés. Ce qui les a conduit à réduire leur financement vers les pays en développement à travers les concours financiers accordés aux banques de développement.

Pour P. et S. Guillaumont, *“la politique sélective du crédit, en dépit de la pertinence de ses objectifs, a contribué à rendre le système plus fragile. En incitant les banques à prêter à des secteurs où les garanties sont moindres et les risques supérieurs, la politique sélective a pu être un des facteurs de la croissance des impayés : cette influence semble s'être particulièrement manifestée à travers les banques de développement et le crédit agricole, qui ont pour vocation de prêter dans les secteurs les plus difficiles”*²⁶³.

La difficulté de la sélection des crédits, provient du fait qu'il n'existe pas dans ces pays de politiques agricoles et industrielles bien définies, qui puissent permettre aux agriculteurs et aux industriels de rembourser leurs crédits dans les délais. Ainsi, *“on ne peut en effet demander à une banque de financer de mauvais projets et lui reprocher, simultanément, la mauvaise qualité de son portefeuille”*²⁶⁴. La plupart des banques de développement ont considérablement réduit leurs activités, lorsqu'elles n'ont pas fermé, comme c'est le cas au Cameroun depuis 1989.

La distribution des crédits par les banques commerciales et les institutions de crédits dans les pays de la Sous-Région a rarement obéi à des critères de rentabilité-risque. Elle a obéi à d'autres critères, que l'analyse financière ignore. En effet, les clients ayant bénéficié des crédits appartenaient à des catégories sociales privilégiées. Les crédits que F. K. Tiani considère comme politiques, c'est-à-dire *“ceux consentis sous la pression, le banquier sachant dès le départ, qu'ils ne seront pas remboursés”*²⁶⁵ s'élevaient en 1986 selon une étude de la banque mondiale et uniquement pour le cas du Cameroun, à 120 milliards de FCFA, alors que pendant la même période le total des fonds propres, s'élevait à 12,3 milliards²⁶⁶.

Les pressions exercées sur les banquiers, provenaient de tous les milieux : des hommes politiques influents, des directeurs de l'administration centrale, des membres de la tribu et de la famille et des amis²⁶⁷. Ces crédits, dans la plupart des cas, n'ont pas été remboursés. Certains

²⁶³ P. et S. Guillaumont, *Les enjeux des Politiques Monétaires dans les pays en Développement*, Revue d'Economie Financière, n°7, 1988, p. 104.

²⁶⁴ P. et S. Guillaumont, *Idem*, op. cit., p. 104.

²⁶⁵ F. K. Tiani, *L'intégration des banques dans l'économie du Cameroun*, op. cit., pp. 60-61.

²⁶⁶ F. K. Tiani, *Idem*, p. 63.

²⁶⁷ F. K. Tiani, *Idem*, p. 63.

de ces débiteurs sont morts quelques jours seulement après l'obtention des crédits, pour revivre sous un autre nom et même sous leur vrai nom, sans être inquiété !

2- L'inadéquation des procédures de contrôle des banques

Les commissions de contrôle des banques en Afrique Centrale se sont révélées inefficaces. Cette inefficacité provenait de leur composition. Elles étaient constituées des cadres de la Banque Centrale (inspecteurs et directeur de crédit, centrale de risque), et des différents Ministères des finances. Ce sont les Ministres des finances qui avaient seuls, la responsabilité d'appliquer les sanctions. Le rôle des commissions était réduit à un contrôle technique de la situation des établissements financiers.

Ainsi, les rapports dressés par ces commissions nationales de contrôles, sont restés sans suite. De cette situation de confusion totale, ne pouvait résulter de véritable contrôle, d'autant que les membres de la commission étaient nommés par le pouvoir politique. De plus, l'ouverture de toute enquête, nécessitait l'accord préalable du gouvernement. On comprend bien qu'une telle commission ne pouvait être que partielle, dans l'exercice de sa mission. Ce manque de rigueur dans le contrôle des banques a été préjudiciable pour le fonctionnement et la crédibilité du système bancaire. Les banques ont rarement dans ces conditions, respectées les ratios de liquidité et de solvabilité et n'avaient pas les moyens juridiques pour engager les poursuites auprès des débiteurs les plus indécents.

3-Les limites du pouvoir judiciaire

Quand bien même les commissions de contrôle des établissements de crédits auraient bien fait leur travail, encore aurait-il fallu avoir un système judiciaire approprié, qui soit capable, en toute indépendance, de sanctionner les indécents. Tel n'était pas le cas pour les pays africains ou les procédures de recouvrement par voie judiciaire souffrent de l'insuffisance d'indépendance du pouvoir judiciaire, par rapport à l'exécutif. Le système judiciaire, en Afrique, souffre de sa partialité dans la prise de décision et du manque de compétence de certains de ses magistrats dans le domaine des affaires financières. Il ne fait aucun doute que, si le système judiciaire avait été efficace dans les procédures de recouvrement, les pertes des banques auraient été limitées et le nombre des indécents réduits. Cette situation a contribué à développer un régime général des privilèges et d'impunité, permettant d'en assurer la reproduction, à une échelle relativement élargie. La conséquence a été le refus délibéré de certains clients de rembourser leurs crédits, en montrant du doigt, tel ou tel dignitaire du régime, ayant contracté un crédit sans rembourser "*je rembourserai votre crédit quand tout le monde se sera décidé à rembourser le sien*"²⁶⁸.

²⁶⁸ F. K Tiani, *L'intégration des banques dans l'économie du Cameroun, op. cit.*, p. 210.

La combinaison de tous ces facteurs, a conduit à une crise de tout le système bancaire, dont l'ampleur et la persistance, sont encore perceptibles, aujourd'hui, dans la plupart des pays de la Sous-Région.

C- Caractéristiques et conséquences de la crise sur le système bancaire

La crise du système bancaire au-delà des conséquences (2) a des caractéristiques qui sont spécifiques à la Sous-Région (1).

1- Les caractéristiques de la crise du système bancaire

L'ampleur de la crise, première caractéristique, est telle qu'elle a frappé tout le système bancaire de l'ensemble des pays de la Sous-Région. Dans le système bancaire de la zone, 20 banques sont en liquidation, dont la gestion a été confiée à des établissements financiers spécialisés créés à cet effet. C'est le cas du Cameroun avec la Société de Recouvrement des créances (SRC), et de la Guinée-Équatoriale, avec l'Unité de Gestion du Patrimoine bancaire en liquidation (UNIGES), créé en Mars 1991 et financé par le FMI, à la suite de l'échec des deux commissions initiales de liquidation, soit gérée par un liquidateur agréé privé. À la fin juin 1994, le total du bilan cumulé des 20 banques en liquidation s'élevait à environ 630 milliards de FCFA²⁶⁹.

Tableau 8

Banques en liquidation dans la Zone BEAC

PAYS	Nombre de Banques	Total du bilan cumulé
Cameroun	8 Banques	443.000
Gabon	3 Banques	65.900
Congo	1 Banques	92.000
R.C.A.	4 Banques	13.200
Tchad	2 Banques	6.200
Guinée-Équatoriale	1 Banques	9.400
Total Zone BEAC	20 Banques	629.895

Source : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale Exercice, 1993-1994. p. 30.

Au Cameroun, 8 banques sont en liquidation, soit la moitié de l'ensemble du système bancaire. Cette crise a profondément modifié la taille et la structure du système bancaire, puisque de nombreux guichets ont été fermés. La structure du capital modifié et ouvert à une plus grande présence des opérateurs privés comme l'exigent les institutions de Bretton-Woods.

Sur l'ensemble des Etats de la zone, certains pays comme le Cameroun, sont plus atteints par la crise que d'autres. De plus, les banques ou les Etats avaient la majorité dans le capital, sont plus atteintes que celles où le capital privé était majoritaire. Cette crise n'a pas

²⁶⁹ Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, Rapport d'Activité Exercice, 1993-1994, p. 30.

épargné les autres établissements financiers ; c'est l'exemple des caisses de retraite, qui ont de plus en plus de mal à payer les retraites des fonctionnaires et agents, tant du secteur privé, que du secteur public et para public.

La deuxième caractéristique de la crise est sa persistance. Malgré les plans de réhabilitation entrepris par les institutions de Bretton-Woods, la crise persiste dans des pays comme le Cameroun et le Congo. Les retraits d'agrément de la BIAO Méridien Banque et tout récemment, au Crédit Agricole du Cameroun, par la commission bancaire d'Afrique Centrale le montrent. La fermeture de la BICIC, la plus importante banque du Cameroun et reprise par l'Etat et le Crédit foncier, montre, s'il en était besoin, que la crise est loin d'être terminée. Les déposants sont dans l'incertitude, quant à la possibilité d'entrer en possession de leurs dépôts. Le vent de panique qui a suivi la fermeture de la BIAO Méridien, a provoqué une course au guichet, dont la victime a été le Crédit Agricole qui a vu des retraits massifs et plusieurs comptes clôturés à la demande des clients. Le communiqué du Ministre des Finances appelant au calme, n'a fait qu'amplifier les retraits de fonds et les fermetures de comptes. De plus la limitation des retraits à 30000 FCFA par semaine et le prêt de 10 milliards FCFA accordé dans l'urgence par la Banque Africaine de Développement, ont accru les soupçons sur la santé financière de la banque et sur l'ensemble du système bancaire.

2- Les Conséquences : La défiance des populations vis-à-vis du système bancaire

Tous les développements précédents, sur la crise du système bancaire, ne sont pas de nature à encourager les agents économiques à solliciter les banques, tant pour leurs dépôts, que pour leurs opérations de crédits, s'ils n'ont pas la garantie, qu'à tout moment, ils pourront entrer en possession de leurs avoirs. Les relations humaines sont basées sur la confiance. Cette vérité est plus présente dans les relations banque-client ou la banque, ainsi que son personnel, doivent inspirer confiance aux clients.

Les contraintes qui pèsent sur les populations, quant à l'ouverture des comptes et l'obtention des crédits et la crise, ont favorisé et encouragé la défiance des populations vis-à-vis du système bancaire. Au cours de notre séjour au Cameroun, dans le cadre de nos recherches, il nous est arrivé d'interroger au hasard, des personnes travaillant, tant à la Banque Centrale, que des fonctionnaires sur le point de savoir s'ils avaient des comptes en banque et s'ils y gardaient leur épargne. La réponse a été très surprenante : certains disaient garder de l'argent dans leur compte jusqu'à l'équivalent d'un certain montant. Pour les grosses sommes, ils préféraient garder par devers eux ou recourir à la tontine. Certains disent émettre un chèque par mois qui leur permet de retirer la totalité de leur salaire.

Cela s'explique, par le fait, que le système bancaire est sociologiquement en décalage avec la culture. Il est une forme d'acculturation où les méthodes et les habitudes sont plus ou moins importées. Au-delà de ce problème sociologique qui n'est pas à négliger, d'autres

problèmes liés aux méthodes de gestion interne, sont à relever dans la déficience des populations envers le système bancaire, surtout en matière d'ouverture et d'obtention du crédit. Parmi ces contraintes, on peut en retenir, à la suite de J. M. Servet²⁷⁰, quatre :

- la complexité dans la constitution du dossier de demande de crédit pour les populations, en majorité, analphabètes ;
- la dimension faible de la plupart des opérations, dont le couple rentabilité-risque n'est pas souvent bien visible. Ce qui par conséquent réduit la rentabilité de la banque, compte tenu des frais de dossiers que l'étude de chaque projet engage ;
- l'absence de garanties nécessaires exigées par la banque, qui peuvent englober le patrimoine de l'entreprise ;
- la méconnaissance ou la non-reconnaissance des règles de comptabilité.

Pendant que le système financier formel augmente le nombre de ses déçus, le système dit informel prospère en augmentant le nombre de ses adhérents.

Section 3 : Du secteur financier formel à un système hybride

Le terme "*secteur informel*" a été vulgarisé, au début des années 70, par une étude du bureau international du travail (BIT). Cette étude partait du constat d'une absence de forte poussée du chômage urbain et l'existence d'une grande masse de travailleurs sous-employés, exerçant des activités multiples (vendeur de rue, cireurs de chaussures, petits réparateurs) et vivant dans des conditions très défavorables et précaires. Cela malgré un exode rural massif des populations.

Ces multiples activités ont d'abord été interprétées par les économistes et les sociologues, en terme de chômage déguisé ou de sous-emploi urbain. Le secteur informel a constitué ainsi, un terme pratique recouvrant ses stratégies de survie, ses modes de subsistance des couches les plus défavorisés.

Ces multiples activités tentaient de pallier les insuffisances de l'Etat. Ainsi, les écrivains publics aidaient une partie de la population qui n'a pas pu avoir accès à la scolarisation, à faire face aux multiples exigences de l'administration. Les guérisseurs et les pharmaciens ambulants, pour aider ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à la médecine moderne. Les tontines pour accueillir les exclus du système financier formel. À la distinction traditionnelle, entre secteur moderne et secteur traditionnel, a succédé une floraison de terme pour distinguer ces multiples activités : *informel/formel, non officiel/officiel, échangeable/non échangeables, etc.*

²⁷⁰ J. M. Servet, *Pratiques Informelles d'Epargne dans les pays en développement, op. cit.*, p. 216.

L'ampleur, la composition et la nature de ces différentes activités, varient en fonction des pays, des régions et même des villes. Ainsi, malgré cette diversité, les définitions et notamment celle du BIT²⁷¹, se réfèrent, le plus souvent, à des données structurelles et les identifient à des petites unités indépendantes, très concurrentielles, où le capital humain est très faible et le salariat limité.

Cette diversité se manifeste bien dans les tontines financières (II), dont les origines sont à rechercher dans les tontines manuelles ou de travail (I).

Paragraphe I- Les tontines manuelles²⁷² ou de travail

Les tontines manuelles ou de travail, sont les formes les plus anciennes des sociétés rurales. Elles sont à l'origine du développement des autres formes de tontines. Elles sont essentiellement destinées aux travaux productifs : activités agricoles, domestiques, construction des maisons, etc. Elles peuvent être restreintes ou élargies en fonction du nombre de personnes qui adhèrent.

Les tontines restreintes, intègrent un nombre limité de personnes, qui travaillent à tour de rôle dans le champs de chaque membre. Les travaux s'effectuant à un jour précis de la semaine, par exemple le vendredi. Ceci permet aux membres de vaquer à leurs occupations personnelles, le reste de la semaine.

Les tontines manuelles élargies intègrent un nombre indéterminé de personnes pour effectuer un travail comme la récolte du cacao ou du café, lorsqu'on est par, exemple, devancé par la maturité de la production. Le bénéficiaire du travail s'est constitué une dette morale, envers tous ceux qui ont répondu présent à son appel. Car il devra, le moment venu, répondre présent lorsqu'un appel similaire lui sera adressé. L'absence d'un membre de la communauté, non justifiée, est généralement interprétée comme un manque de solidarité envers la personne ayant sollicité l'aide. Dans ce type de tontine, les tâches sont bien réparties entre les femmes et les hommes. Les heures de pause sont réservées à la consommation d'une bière traditionnelle. Les repas copieux sont consommés à la fin du travail, avec joie.

²⁷¹ BIT/OIT, *Statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, Quinzième Conférence Internationale des Statistiques du travail cité par F-R. Mahieu, C. Napoléon, *Le dualisme formel-informel dans une petite économie dépendante*, in *Revue d'Economie Politique*, n°2, mars-avril, 1997, p. 233.

²⁷² D. Avom, C. Lopinski, J-L Tirlemont, *Lecture du développement par le prisme culturel*, Mémoire de Maîtrise es Sciences Economiques, Université de Lille I, 1992.

Paragraphe II- Les tontines financières

Les tontines financières sont les formes les plus connues. Leur développement rapide semble relever de la rigidité du système bancaire classique, hérité de la période coloniale. En effet comme nous l'avons vu dans les développements précédents, une partie importante de la population rurale et urbaine est exclue de l'accès au crédit et a recours à des circuits financiers informels. Le système de financement officiel, ne concerne que les grandes organisations et les agents les plus solvables.

L'ampleur du phénomène est difficilement quantifiable et les pourcentages varient d'une étude à l'autre, ainsi que d'un pays à l'autre. Selon une enquête effectuée par M. Lelart pour le Bénin, il ressort que 98 % des personnes interrogées dans les ministères, sont membres d'une tontine, 95 % pour les commerçants et les artisans²⁷³. Au total, les tontines draineraient plus d'un quart de la masse salariale dans ce pays. Pour l'Afrique Centrale, le phénomène est très développé au Cameroun et particulièrement dans les régions de l'ouest bamiliké. Il est difficile de faire une distinction, entre le système financier formel et le système financier informel, pour la simple raison, que les acteurs qui interviennent dans ces deux secteurs, sont les mêmes. Il existe donc un continuum entre les deux secteurs où les dépôts d'un secteur peuvent servir à alimenter l'autre. Mais la distinction peut être faite dans la manière dont les deux secteurs fonctionnent.

La diversité des formes de tontines ne permet pas de dresser un inventaire exhaustif et de décrire un modèle qui puisse résumer toutes les formes des tontines. Les tontines varient en fonction des caractéristiques sociologiques (membres issue d'une même tribu ou ethnie), professionnelles (commerçants, enseignants etc...) et par leur mode de fonctionnement, du lieu d'implantation. *"Il n'existe pas de cadre préétabli s'imposant comme un modèle... Ce ne sont pas les personnes qui s'adaptent à un schéma, c'est la tontine qui s'adapte aux besoins de ses membres"*²⁷⁴.

La composition des tontines peut être mixte ou composée uniquement de femmes ou d'hommes. Le nombre est également variable entre cinq, dix, cent voir plus. Les sommes collectées, sont également variables entre des dizaines milliers de CFA pour les tontines des élèves et étudiants, à des millions de CFA pour les tontines des riches commerçants et hommes d'affaires. La somme remise à chaque membre est identique pour tous les membres si le montant des versements a été fixé au moment de la constitution de la tontine. Elle peut varier, dans le cas contraire et fonction des différents montants versés par chacun. Dans ce cas, les membres de la tontine s'entendent sur l'ordre dans lequel chacun bénéficiera du produit de

²⁷³ M. Lelart, *L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises*, Revue Tiers Monde, avril-juin, t XXX, n°118, 1989.

²⁷⁴ M. Lelart, *Les informalités tontinières : le phénomène tontinier*, cit. par J. M. Servet, *Pratiques informelles d'Epargne dans les pays en Développement op. cit.*, p. 223.

la tontine. Mais le membre qui se trouve confronté à un problème, peut “*acheter le tour*”²⁷⁵, c’est-à-dire négocier avec le bénéficiaire du jour.

A- Les différentes sortes de tontines financières

Il existe plusieurs types de tontines. Nous en distinguerons cinq à la suite de B. B. Ebé²⁷⁶. Cette distinction bien que portant sur une étude concernant le Cameroun où le phénomène a pris une grande ampleur, concerne également les autres pays de la Sous-Région. Même si toutes ces différentes formes ne sont pas recensées dans tous ces pays, deux ou trois de ces formes existent dans les pays concernés. De plus, les mouvements migratoires, bien que de faible intensité, font que les populations d'un même pays d'origine, peuvent se retrouver dans le cadre d'une tontine dans le pays d'accueil et par effet de contagion, contribués à vulgariser les formes de tontines, qui n'existent pas préalablement dans ces pays :

- la tontine simple ;
- la tontine avec caisse de prêts ;
- la tontine avec caisses de prêts et de secours ;
- la tontine avec enchères non capitalisées ;
- la tontine avec enchères capitalisées.

1- La tontine simple

C'est la forme la plus répandue et la plus élémentaire de tontine qui existe. Elle concerne les élèves, les étudiants et une partie importante des ménages, pour lesquels, la recherche du gain financier n'est pas l'objectif principal, mais où le principe de solidarité est prépondérant. Son principe de fonctionnement est simple : le nombre de participants est fixé et chacun est tenu de verser une somme fixée à l'avance, selon une périodicité arrêtée, d'un commun accord, au début de la tontine. Ainsi, chaque membre selon un ordre déterminé à l'avance, recevra le produit de l'ensemble des versements de tous les participants à la tontine. Supposons une tontine de douze personnes où chaque membre verse une somme de 25000FCFA à la périodicité d'un mois, par exemple. Le montant total de l'épargne collectée est de 300000 FCFA, sera versé à un membre, à une date précise du mois. Dans ce type de tontine, la fonction d'intermédiation s'exerce sans coûts, dans la mesure où aucun membre ne paie, ni ne

²⁷⁵ F. K Tiani, *L'intégration des banques dans l'économie du Cameroun*, op. cit., p. 108.

²⁷⁶ B. B. Ebé, *Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne*, Revue d'Economie Politique, n°4, 1988, pp. 616-638.

reçoit un intérêt, qu'on soit débiteur ou créateur²⁷⁷. Par contre, la position de chaque membre, dans l'ordre de gain, n'est pas la même et peut être stratégique pour certains membres. Ainsi, celui qui touche le premier, contracte un prêt ou une dette envers l'ensemble des autres membres de la tontine, à taux d'intérêt nul. Par contre, celui qui touche le dernier, récupère son épargne placée à intérêt nul, parfois négatif en tenant compte de l'effet de dépréciation monétaire, qui peut avoir lieu au cours de la période. L'exemple de la dévaluation du CFA est très instructif à cet effet. Supposons le cas d'une tontine dont le cycle s'étend de juin de l'année N à juin de l'année N+1 et que survient une dévaluation à l'année N+1, pendant le cycle de la tontine, comme cela a été le cas du CFA. Si le montant du gain reste le même en terme nominal pour tous les participants, il n'en est rien en terme réel, puisque sous l'effet de la dévaluation, la valeur réelle de la monnaie a diminué. Pour compenser un tel risque, les participants à une tontine simple s'accordent à changer l'ordre de gain à la fin de chaque cycle.

2- Les tontines simples avec caisse de prêts

Le principe de fonctionnement est le même, mais en plus, il y a une caisse de prêts. Chaque participant verse deux sommes. Une première somme fixe, correspondant aux cotisations habituelles de la tontine et une deuxième somme, fonction des possibilités financières de chaque membre. Cette somme sert à alimenter la caisse de prêts. Ces prêts sont accordés, aussi bien aux membres de la tontine, qu'à des personnes extérieures, moyennant le versement d'un intérêt.

Dans la pratique, il existe deux taux d'intérêts : un taux qui est appliqué aux membres de la tontine, un autre qui est appliqué aux non-membres du type usuraire, le premier étant toujours inférieur au second et plus proche du taux pratiqué dans les banques. À la fin du cycle, chaque membre retire la somme de ses différents versements, ainsi que les intérêts qui sont répartis proportionnellement aux versements. Ces prêts sont placés à des taux d'intérêts composés, en faisant l'hypothèse que le montant total des versements de la période est entièrement placé, y compris les montants des remboursements effectués pendant la période²⁷⁸. Dans ce cas, l'intermédiation a un coût à travers le fonctionnement des caisses de prêts qui s'apparente au marché monétaire, où sont exclus, par contre, les banques et les autres établissements de crédits qui interviennent de façon indirecte par l'usage des moyens de paiements émis par la banque : les chèques. Les crédits accordés servent à financer les projets de court terme. La présence de la caisse de prêts est importante, dans la mesure où elle sert de garantie en cas de défaillance d'un membre.

²⁷⁷ B. B. Ebé, *Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne*, op. cit.

²⁷⁸ *Idem*.

3- Les tontines avec caisses de prêts et de secours

Dans ce cas, en plus de la caisse de prêts, il existe une caisse de secours. Comme son nom l'indique, la caisse de secours a pour rôle de venir en aide à un membre en cas de besoin. Cette aide concerne des événements divers, malheureux ou heureux : décès, naissance, mariage, funérailles, etc. Le principe de fonctionnement de cette caisse est basé sur l'égalité, tant dans les versements que sur le montant accordé à chaque membre lors que survient un événement. Cette caisse se présente comme une sorte d'assurance. La réalisation des événements heureux est beaucoup plus probabilisable que les événements malheureux. Ainsi, un membre a plus intérêt à maximiser l'espérance de gain des événements heureux, en programmant ces événements. En fin d'exercice, les excédents sont, soit thésaurisés, soit placés en épargne liquide rémunérée ou non²⁷⁹.

4- Les tontines aux enchères non capitalisées

Ce type de tontine diffère fondamentalement des trois précédentes formes de tontines, dans la mesure où elle intègre, dans leur fonctionnement, les notions de coût de capital et de risque financier. Le nombre de participants est plus élevé et indéterminé que dans les cas précédents. Dans ce cas, les sommes collectées après versement de chaque participant, en montant fixe, ne sont pas versées à un membre, mais vendues aux enchères, au plus offrant. Ces enchères ne sont ouvertes qu'aux membres qui n'ont pas encore bénéficié du gain. Une fois que le gain de la tontine devient égal ou supérieur au gain précédent, un nouveau lot est mis sur le marché, sans exiger la contribution de tous les autres participants ; ainsi peuvent être vendus aux enchères, ce qui contribue à réduire le cycle. On dit qu'il y a eu "*un tour gratuit*". Ce type de tontine s'apparente à un véritable marché financier où les participants sont à la fois prêteurs et/ou emprunteurs. L'objectif de chaque membre est de rechercher la rentabilité financière des capitaux placés. Les gains sont proportionnels aux capitaux et aux intérêts pratiqués sur ce marché. Dans ce type de tontine, trois comportements peuvent être identifiés²⁸⁰ :

- le premier, est celui des *rentiers spéculateurs purs* ; leur objectif est d'augmenter le rendement des capitaux au niveau le plus élevé possible et de raccourcir, si possible, la périodicité du cycle. Ces spéculateurs ne prennent pas le risque de se porter acquéreur du lot. La préférence qu'ils accordent aux tontines, par rapport aux banques, est guidée par les motifs de rentabilité.

²⁷⁹ B. B. Ebé, *Idem*.

²⁸⁰ B. B. Ebé, *Idem*

- le second, est celui des *spéculateurs timorés* ; ils sont également des spéculateurs, mais prennent les risques, contrairement aux premiers, de se porter acquéreurs, pour honorer les échéances et faire face aux dépenses et aux obligations, qui les contraignent à ne pas attendre les rendements élevés. Ils cherchent donc à limiter les risques connus, du fait des enchères élevées, en se portant acquéreurs de petits lots où la mise de départ est faible.
- le troisième comportement, est celui des *spéculateurs calculateurs* en ce sens que l'espérance de gain, repose sur deux types de calculs : le premier est, qu'ils prennent le risque de se porter acquéreurs, en spéculant sur des enchères moins élevées, qui leur permettraient de gagner les gains les plus, élevés possible, en comptant d'abord sur eux-mêmes et, sur les autres en plus qui sont susceptibles de leur donner un solde positif à la fin du cycle. Le deuxième est lié au fait que même si le lot est faible, ils spéculent sur la disponibilité immédiate des fonds et la possibilité qu'ils leur procurent de réaliser rapidement une transaction qui était déjà prévue.

5- Les tontines avec enchères capitalisées

Elle fonctionne sur le même principe, à la différence que le reliquat disponible en une période donnée, est divisé en plusieurs parties égales et prêté aux participants, selon la méthode des enchères.

B- Le dynamisme des tontines

Le dynamisme observé du développement des tontines, relève de plusieurs facteurs, qui sont, en fait, ses principaux atouts par rapport au système bancaire officiel : les facteurs sociaux (1), la flexibilité (2), la contrainte de l'épargne (3).

1- Les facteurs sociaux

La tontine s'inscrit dans la tradition ancienne des sociétés africaines et s'analyse comme un cercle de solidarité²⁸¹. Elle se développe sur la base des rapports de confiance entre des individus, qui, le plus souvent, se connaissent depuis leur enfance et forment un cercle d'amis. Participer à une tontine, c'est, en fait, exister socialement²⁸². C'est le lieu de partage du temps, des joies et difficultés quotidiennes que rencontre individuellement chaque membre dans la vie quotidienne. La structure des tontines est telle que, le respect des règles du jeu, au sein d'une tontine, repose sur le fait que le participant, aussi faible soit-il, en terme de montant de sa

²⁸¹ B. B. Ebé, *Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne*, op. cit., p. 631.

²⁸² J-M, Servet, *Pratiques informelles d'épargne dans les pays en développement*, op. cit., p. 227.

contribution ou de rang social, peut se positionner dans son contexte social. L'honneur et le respect de la parole donnée sont les fondements des tontines. Toutes ces contraintes qui pèsent sur chaque membre de la tontine, l'amènent à honorer ses engagements, au risque d'être rejeté par toute la communauté. Ne pas honorer ses engagements c'est s'exclure soi-même, c'est se priver du moment du partage qu'est la tontine et ne plus exister socialement. Les membres d'une tontine se souviennent de leur enfance. Les jeunes sont intégrés et reçoivent les conseils des aînés pour mieux appréhender les problèmes de la vie. Cette solidarité sur laquelle se base la tontine assure à chaque membre, qu'en cas de difficulté, il bénéficiera du soutien moral et matériel de tout le groupe. Dans certaines tontines, les repas copieux sont partagés à la fin des réunions, financées, soit par une caisse spéciale ou soit par une cotisation à la fin de chaque séance.

2- La souplesse

La souplesse du fonctionnement des tontines est telle que toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées, y compris les employés des banques et des autres institutions financières. Cela s'explique par la densité de son réseau, qui englobe les zones rurales et urbaines, contrairement aux banques et institutions financières officielles, dont le réseau est concentré uniquement dans les zones urbaines ou dans les zones de grande production industrielle. Dans les tontines, les contraintes administratives rencontrées dans l'ouverture des comptes bancaires, n'existent pas. Une personne peut participer à plusieurs tontines à la fois. Mais il est soumis à la contrainte d'assiduité²⁸³ qu'impose le fonctionnement de la tontine. Cette assiduité ne se résume pas à la simple présence à toutes les réunions, bien qu'elle soit nécessaire mais à la régularité dans le versement des cotisations à la date et le respect des montants convenus, le respect des sanctions arrêtées dans les statuts de la tontine. Au total, *“la tontine ne connaît pas la mort, l'accident, la maladie, les embouteillages, la force majeure...”*²⁸⁴.

La souplesse de la tontine se mesure également dans les facilités avec lesquelles les dépôts et les prêts sont faits, qui le plus souvent excluent les gages, les nantissements et les hypothèques. L'absence des contraintes légales et un coût de fonctionnement très faible, caractérisé par la gratuité des services rendus. La simplicité et la transparence des procédures, leurs capacités à s'adapter aux besoins de la population, sont les principales caractéristiques des tontines. La plupart des opérations sont liquides, ce qui explique un usage important des billets, même pour les montants les plus élevés. Ces paiements en espèces ne concernent pas uniquement le secteur informel ou des règlements illégaux, mais également les règlements légaux

²⁸³ F. K. Tiani, *L'intégration des banques dans l'économie du Cameroun*, op. cit., p. 112.

²⁸⁴ F. K. Tiani, *Idem*.

(factures d'eau et d'électricité, l'impôt se règlent en espèces). Les règlements en espèces inspirent plus confiance que ceux qui sont faits en chèque et dont l'usage est rare. Cet usage massif du billet de banque a un coût pour la Banque Centrale qui doit, à chaque moment, remplacer les billets hors usage. Les billets passent entre plusieurs mains, du mécanicien aux vendeurs à la sauvette qui, pour se prémunir contre les vols mystiques, froissent ou déchirent les billets pour les placer dans les endroits les plus insolites.

3- La contrainte d'épargne

L'efficacité des tontines provient aussi de leur capacité à mobiliser l'épargne des ménages même les plus modestes. Leur aptitude, contrairement aux banques, à se faire rembourser dans les délais et avec ponctualité ; l'assurance, qu'ont les épargnants, qu'à leur tour, ils percevront leur lot sans problème. La contrainte qu'impose la tontine en matière d'épargne, ne peut pas être appliquée par la banque. La fonction d'intermédiation, bien que le coût soit nul dans les tontines, est beaucoup plus rapide, dans la mesure où les sommes collectées sont directement versées à un membre du groupe, sous la forme d'un crédit. Les coûts d'intermédiation étant nuls, ceux-ci renforcent davantage la relation épargne-crédit. Alors que dans les banques, il faut du temps pour constituer un dossier de crédit, rencontrer des personnes qui puissent intervenir, pour parfois ne pas, en fin de compte, avoir le crédit sollicité. Dans les tontines, toutes ces tracasseries n'existent pas. C'est sans doute pour cette raison que la tontine connaît le succès et que, malgré les taux d'intérêts élevés, proche de l'usure, les populations consentent à prendre les crédits. Il peut être préjudiciable pour l'entrepreneur de manquer les occasions d'investissement, dans l'attente d'un financement bancaire qui n'arrivera jamais. Ce coût d'opportunité est compensé par le taux d'intérêt élevé, pratiqué par les tontines. Ces vides de financement, laissés par le système financier formel, sont couverts par le système financier informel.

Paragraphe III- Les rapports entre système financier formel et informel : complémentarité ou incompatibilité

Il est de plus en plus difficile de parler d'un dualisme financier entre, d'une part, le système informel et d'autre part, le système formel, pour la simple raison que le plus souvent, les acteurs de ces deux systèmes, sont les mêmes. La nature et l'intensité des relations, dépendent, en réalité, des lieux géographiques dans lesquels se développent les différentes formes de tontines. Dans les développements précédents, nous avons vu que le système bancaire de la Sous-Région était essentiellement concentré dans les agglomérations et était

*élitiste*²⁸⁵, par la discrimination qu'il impose pour les ouvertures des comptes et l'obtention des crédits. Et, de ce fait, exclut les populations rurales et analphabètes, qui représentent un pourcentage élevé de la population totale active. Pour ces populations, habitant les zones rurales et une partie, dans les zones urbaines, il n'existe pas de relation directe avec les banques. Toutes les opérations financières se font en marge des banques et des institutions de crédits, en inventant des formes d'organisation et les pratiques nécessaires à la résolution de leurs problèmes financiers spécifiques. Les sommes d'argent collectées dans le cadre de ces tontines, sont le plus souvent thésaurisées ou utilisées pour les dépenses de consommation, pour alimenter le petit commerce du village en biens de premières nécessités : le savon, le sel, l'huile, l'essence, sont souvent revendus par des petits commerçants etc...

Les relations entre les tontines, qui se développent en milieu rural et les banques sont alors indirectes, car elles passent par plusieurs intermédiaires qui peuvent être les commerçants, les grossistes et les entreprises de production, avant d'atteindre le système financier officiel.

Les relations entre les banques et les tontines, deviennent plus régulières dans les zones urbaines et sont fonction du type de tontines. Ainsi, dans certaines tontines, certains instruments de paiements comme les chèques antidatés sont utilisés sous forme de garantie. Un membre de la tontine peut, le matin, retirer de l'argent dans un compte bancaire, pour verser dans une tontine, l'après midi vice-versa. Les pratiques tontinières existent même dans les banques.

Ainsi, lors de notre stage aux services centraux de la BEAC à Yaoundé, il nous a été rapporté par un agent de la banque, l'existence d'une sorte de caisse de solidarité ou "tontine" ou les membres, tous d'origine camerounaise, déposaient une certaine somme d'argent qui est mise à la disposition de chaque membre, à un taux d'intérêt usuraire, avoisinant 20 %. Au bout d'une certaine durée, généralement l'année, chaque membre récupère son capital et les intérêts sont répartis entre les différents membres ayant participé à la tontine. À la Banque Centrale, toujours, il existe des usuriers qui accordent des crédits à des taux de l'ordre de 25 % à 30 %. Situation qui, au départ, a été soutenue par le gouvernement de la banque, qui acceptait de faire des prélèvements sur le salaire des débiteurs, pour payer les créanciers.

Certaines tontines ont des comptes en banque où sont déposées les sommes collectées. Ces dépôts sont à vue, pour rendre les fonds disponibles à tout moment. Mais au-delà de ces rapports entre le système financier formel et informel, une grande partie des activités du secteur informel s'autofinance ou a recours aux tontines. Il convient de renforcer les rapports entre les systèmes qui jouent, chacun à leur manière, un rôle important dans le financement de l'économie.

²⁸⁵ S. M. Fouda, *Crise et Déréglementation dans le secteur bancaire*, in Touna Mama (sous dir.), *Crise Economique et Politique de Déréglementation au Cameroun*, op. cit.

Conclusion

De la déconnexion à l'extraversion, le système bancaire de l'Afrique centrale est en crise et confirme, une fois de plus, l'idée de quasi-intégration sur le plan financier. Cette crise, au départ économique financière et bancaire, est en ce moment une crise de confiance. La conséquence est le développement des activités financières informelles, qui sont des lieux d'innovations de nouveaux rapports sociaux. Ces rapports nouveaux peuvent être, à la fois, une expression de la crise du développement et/ou de nouvelles formes de développement²⁸⁶.

Ce chapitre nous a permis de constater que la caractéristique commune aux deux secteurs (informel et formel), est de privilégier le financement de court terme, qui n'est pas susceptible de créer des infrastructures et un tissu industriel capable de susciter un processus d'intégration Sous-Régionale.

Dans ces circonstances, il est désormais intéressant et urgent de définir les règles d'un système bancaire nouveau mieux adapté aux réalités et aux besoins de chaque économie et ceux de la communauté. Il serait illusoire de promouvoir l'intégration économique Sous-Régionale sans rétablir les normes saines de fonctionnement bancaire et financier. Dans un tel contexte, les banques en Afrique centrale devront être en mesure d'exercer réellement leur métier c'est-à-dire la collecte des dépôts et la distribution des crédits. Elles devront se savoir efficacement protégées, contre les habitudes regrettables des instances politiques des différents Etats qui utilisaient les dépôts des épargnants pour financer leurs besoins, sans se soucier de les rembourser. Les Etats, se sont ainsi contraints à financer les projets de développement économique par le recours à l'endettement extérieur, faute d'avoir su laisser se développer en toute sécurité une épargne privée intérieure. Dans ce nouveau système, la banque devra s'inspirer de la flexibilité du système informel et de ses multiples atouts qui attirent de plus en plus une grande partie de la population, sans discrimination. La mauvaise gestion de la politique monétaire et bancaire a eu comme nous le verrons dans le chapitre suivant, des conséquences sur l'économie réelle et par conséquent sur le processus d'intégration régionale.

²⁸⁶ P. Hugon, *La finance non-institutionnelle : Expression de la crise du développement ou nouvelles formes de développement ?* pp. 309-323, in M. Lelart (sous la dir.), *La Tontine Pratique Informelle d'Epargne et de Crédit dans les Pays en voie de Développement*, John Libbey, 1990.

Chapitre III

Les limites de l'intégration réelle : le cas de l'UDEAC

Introduction

Nos développements ont concerné jusqu'à maintenant l'aspect monétaire, financier et bancaire de l'intégration de la Sous-Région. Nous avons cherché à constituer une sorte de puzzle des éléments disparates qui composent l'intégration économique des pays membres de la BEAC. Le monétaire d'abord, à travers l'intégration monétaire de fait, matérialisé par la Banque Centrale unique chargée d'émettre la monnaie et de conduire la politique monétaire. Le financier ensuite, à travers le système bancaire et financier qui a été mis en place pour répondre à des besoins spécifiques de la métropole, dans un premier temps et dans un deuxième temps aux objectifs de développement que se sont fixés les responsables politiques au lendemain des indépendances. Et enfin, le réel manifesté par la création de l'UDEAC.

Nous voulons, dans ce chapitre analyser, le cas de l'UDEAC qui constitue la variable réelle de l'intégration et la dernière étape telle que le processus d'intégration a été envisagé. L'UDEAC est née en Décembre 1964, non sans difficultés²⁸⁷, tirant parti des accords de libre-circulation intérieure établis dans le cadre de l'Union Douanière Equatoriale qui regroupait

²⁸⁷ Après l'échec des tentatives malheureuses de création, au niveau continental, d'un espace politique et économique unique par les hommes d'Etat tels SENGHOR, BOGANDA, SEKOU TOURE, KWAME NKRUMAH, pour ne citer que ceux-là, l'approche de l'Unité africaine passant par des regroupements régionaux, s'est révélée comme la voie salutaire. Cette orientation est d'ailleurs confirmée, lors du sommet de l'OUA de 1980 à Lagos au Nigeria, avec ce qui a été appelé Plan d'Action de Lagos.

L'UDEAC, dont le traité est signé le 8 Décembre 1964 et entre en vigueur en 1966, obéit à cette démarche d'intégration régionale. La création de l'UDEAC est en fait le résultat d'un long et périlleux processus, dont les origines remontent à l'ère coloniale. En effet, pour des raisons administratives, la France avait réuni dans l'Afrique Equatoriale Française, la RCA, le Tchad, le Congo, et le Gabon. Cette unité, créée par un décret du 15 janvier 1958, régissait les services régionaux dans de nombreux domaines : économique, financier, transports et recherches géologiques et minières. A partir de 1958, les quatre Etats accèdent à l'autonomie politique, les chefs d'Etat acceptent de continuer la coopération dans le domaine économique. C'est dans cette optique, qu'est signé le 23 juin 1959, le traité de création de L'Union douanière Equatoriale. Ce Traité, modifié par un autre, signé le 7 Décembre à Libreville au Gabon, avait pour objectifs principaux, d'établir des tarifs douaniers communs et des politiques d'importations, d'harmonisation des structures fiscales des quatre Etats et de coordonner leurs politiques de développement. A l'issue de plusieurs autres tentatives étouffées de

alors les pays de l'ancienne Afrique Equatoriale Française. L'un des buts visés par ces promoteurs était de compléter l'intégration monétaire déjà existante dans le cadre de la zone franc par une intégration économique réelle.

L'UDEAC est une union douanière, dont la définition, comme nous l'avons vu au chapitre préliminaire, est une situation où, les Etats suppriment entre eux toutes les barrières douanières, tarifaires et s'entourent d'une seule barrière vis-à-vis de l'extérieur. La création d'une union douanière, selon la théorie, telle que développée par les auteurs néoclassiques, conduit à deux effets : un *effet de détournement de commerce* et un *effet de création de commerce*. Tandis que l'effet de création se rattache à la substitution de la consommation des produits nationaux, aux prix plus élevés, par des produits à coûts de production plus faible, provenant des autres Etats membres, l'effet de détournement se rattache, quant à lui, à une modification de trafic de l'origine des importations, du fait de la constitution d'une union douanière entre pays membres.

En supprimant les tarifs douaniers entre eux et en se protégeant d'une taxe unique, bénéficiant également des avantages que procurent la monnaie unique, on s'attendait à ce que les échanges entre les différents pays de l'UDEAC puissent s'accroître plus rapidement et ainsi, renforcer ou créer une interdépendance entre les différentes économies. Qu'en a-t-il été réellement ? L'UDEAC a-t-elle produit l'effet positif annoncé par la théorie ? Sinon, quelles ont été les contraintes et les pesanteurs qui expliquent cette situation ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre tente de répondre.

Il s'articulera autour de trois sections : la première section, est consacrée à une présentation des mécanismes institutionnels et économiques de l'UDEAC. Cette présentation nous permettra de rappeler les objectifs et les motivations qui, étaient ceux des signataires du Traité, créant l'UDEAC en 1964.

Dans une deuxième section, nous tenterons de faire une sorte de bilan des activités de l'UDEAC. Bilan à partir duquel, nous serons en mesure de rendre un jugement sur la portée réelle de l'UDEAC, sur le processus d'intégration des Etats membres.

La troisième section, nous permettra de recenser les difficultés qui peuvent expliquer les résultats mitigés. Nous tenterons, sans toutefois les négliger, de dépasser les explications

regroupement régional notamment la création des Etats-Unis d'Afrique Centrale par le centrafricain BOGANDA en 1958, et suite à la signature de plusieurs conventions, dont la dernière a lieu le 23 Juin 1961, le Cameroun rejoint l'UDE qui devient Union Douanière Equatoriale et du Cameroun (UDE-Cameroun). Cette dernière unité sera réorganisée pour donner naissance, en 1964, à l'Union Douanière Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Les crises qui ont suivi la création de l'UDEAC, avec la sortie du Tchad et de la République Centrafricaine, vont reporter le début de ces activités en 1966 (Voir D. Gbetnkom, *La dynamique de l'Intégration Economique Régionale par le Marché : L'examen du cas de l'UDEAC*, Thèse, 3ème Cycle es Sciences économiques, Université de Yaoundé, 1995).

habituelles, pour prendre en compte les considérations théoriques (la théorie des unions douanières), dans le cadre duquel, l'UDEAC s'est constituée pour montrer son inadéquation par rapport au système productif et aux infrastructures, tels qu'hérités de la colonisation. De même, le fonctionnement des institutions monétaires et bancaires, tel que nous l'avons décrit dans les deux premiers chapitres, ne pouvait pas favoriser l'intégration, pour la simple raison que la structure productive n'avait pas elle-même, été modifiée.

Section 1 : Les mécanismes économiques et institutionnels de l'UDEAC

À la création de l'UDEAC, les pays membres se sont fixés quatre objectifs principaux à atteindre :

- réaffirmer et renforcer la solidarité existant entre eux, par le rapprochement géographique et humain des Etats membres, que procurait leur passé historique, en vue du bien être de leurs populations respectives ;
- promouvoir l'établissement graduel et progressif d'un marché commun en Afrique Centrale, par l'élimination des obstacles au commerce intra-régional, par l'adoption, la coordination et la répartition des projets industriels concurrents, dans les différents secteurs de la production ;
- renforcer l'unité de leurs économies et en assurer le développement harmonieux, par l'adoption des dispositions, tenant compte des intérêts de tous et de chacun et compensant, de manière adéquate, par des mesures appropriées, la situation spéciale des pays les moins développés économiquement ;
- participer par la constitution d'un tel regroupement économique Sous-Régional, à la création d'un marché commun africain, comme le prévoyait la charte de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine).

Pour atteindre ces objectifs, les pays membres de l'UDEAC, ont défini des mécanismes tant institutionnels (I) qu'économiques (II).

Paragraphe I- Les mécanismes institutionnels de l'UDEAC.

La réalisation des objectifs fixés à la création de l'UDEAC, a été confiée à trois institutions : le Conseil des chefs d'Etats (A), le Comité de Direction (B) et le Secrétariat Général (C)²⁸⁸.

A- Le Conseil des chefs d'Etats

Le Conseil des chefs d'Etats, était considéré comme l'organe suprême de l'UDEAC. Comme son nom l'indique, il était constitué par l'ensemble des chefs d'Etats des pays membres ou de leurs représentants respectifs, investis du pouvoir de décision. La présidence du Conseil était assurée, à tour de rôle, chaque année, par l'un des Chefs d'Etat pris dans un ordre alphabétique de désignation des Etats, sauf décision contraire des Chefs d'Etats prise à l'unanimité. La présidence changeait le premier jour de chaque année civile. Dans l'éventualité où de nouveaux Etats adhéraient à l'Union, leurs chefs d'Etats assureraient la présidence du Conseil, à la suite de l'Etat signataire du présent Traité, placé le dernier, dans l'ordre alphabétique. Dans le cas où une vacance du pouvoir du Conseil était constatée, la présidence du Conseil était assurée par le Chef d'Etat suivant, dans l'ordre alphabétique des Etats. Le Conseil se réunissait autant de fois que cela était nécessaire et cela au moins une fois par an.

Le Conseil des chefs d'Etats, apparaissait comme l'instance de décision de l'UDEAC, dans la mesure où c'est elle qui orientait et coordonnait les politiques économiques et douanières des Etats membres. Il contrôlait le Comité de Direction, fixait le siège de l'Union, arrêtait le budget et fixait la contribution annuelle de chaque Etat membre, sur proposition du Comité de Direction. Il décidait en dernier ressort, de toutes les questions pour lesquelles le Comité de Direction n'avait pu arrêter une décision à l'unanimité. Il arbitrait les différends qui survenaient entre les Etats membres, dans l'application du Traité. Les décisions étaient prises à l'unanimité et publiées dans le journal officiel de l'Union, ainsi que dans la capitale de chaque Etat membre.

B- Le Comité de Direction

Le Comité de Direction était l'organe de travail de l'UDEAC. Il était constitué de deux membres par Etat : le Ministre des finances ou son représentant et du Ministre chargé des problèmes de développement économique ou de son représentant. Quatre experts, au plus, par Etat pouvaient assister les différents Ministres respectifs. Comme le Conseil des chefs

²⁸⁸ Traité de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale, suivant modification de l'acte n°2/91- UDEAC- 556-CE-27 du 6 décembre 1991 à Libreville.

d'Etats, le Comité pouvait se réunir autant de fois que l'exigeait l'actualité et au moins deux fois par an. La présidence des réunions était assurée à tour de rôle chaque année, par l'un des Ministres, dont le Chef d'Etat exerçait les fonctions de président du Conseil et dans l'ordre alphabétique de désignation des Etats. Le Comité de Direction n'avait pas de compétence propre, il agissait par délégation du Conseil en vue de réaliser les objectifs prévus par le Traité, dans le cadre des orientations définies par le Conseil des chefs d'Etats, dans les domaines divers, concernant : la nomenclature tarifaire et statistique, tarif extérieur commun, tarif préférentiel, code des douanes, législation et réglementation douanières, harmonisation de la fiscalité interne aux Etats, codes des investissements, harmonisation des politiques de développement dans le domaine agricole, industriel, télécommunication, etc.

Les décisions du Comité étaient prises à l'unanimité et étaient exécutoires, de plein droit dans les différents Etats membres un jour franc après l'arrivée du journal officiel de l'Union, dans la capitale de chaque Etat membre.

C- Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général était l'organe d'exécution de l'Union. Il était dirigé par un Secrétaire Général, nommé par acte du Conseil, pour une période de trois ans renouvelable. Il était placé sous l'autorité directe du président, en exercice du Conseil. Dans l'exercice de ces fonctions, le Secrétaire Général et son adjoint, ainsi que le personnel du Secrétariat étaient autorisés à solliciter l'assistance des organisations régionales ou de coopération bilatérale, internationale et à coordonner leurs actions.

Le Secrétaire Général était chargé de l'application du Traité et des décisions prises par le Conseil et le Comité de Direction. Il lui revenait la gestion des affaires courantes, en matière douanière, fiscale ou de coordination économique ; de préparer les décisions à prendre par le Comité de Direction et par le Conseil des Chefs d'Etats. Le secrétariat Général comprenait deux divisions :

- la division du commerce extérieur, de la fiscalité, des statistiques et de la mécanographie ;
- la division du développement et de l'Industrialisation.

En fonction des besoins de l'Union, des nouvelles divisions pouvaient être créées par décision du Conseil des chefs d'Etat²⁸⁹. Chaque division était placée sous la responsabilité d'un directeur, dont la nomination tenait compte de la répartition géographique des postes au sein de l'UDEAC. Chaque direction était divisée en départements spécialisés.

²⁸⁹ P. Moussavou, *op. cit.*, p. 551.

Le Secrétariat Général établissait chaque année un rapport sur les activités et le fonctionnement de l'Union, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fondamentaux du Traité. Ce rapport était présenté au Comité de Direction et transmis au Conseil des chefs d'Etats. Les autres attributions étaient définies par Acte du Conseil des chefs d'Etats.

Les fonctionnaires de l'Union jouissaient des privilèges inhérents à la qualité de fonctionnaires internationaux.

Ces trois organes institutionnels, bien que témoignant d'une volonté réelle d'intégration entre les Etats, sont restés largement influencés par les gouvernements nationaux qui tenaient à garder leurs indépendances. Le Secrétariat Général était, certes, un organe de décision permanent, mais ne figurait pas parmi les organes de direction dont avait besoin l'UDEAC. Son rôle était resté limité à la gestion et à l'administration courantes. La plupart des décisions attendaient les séances annuelles du Conseil des chefs d'Etats ou celles du Comité de Direction. Les décisions étant prises à l'unanimité, chaque représentant essayait de défendre, plus ou moins, les intérêts de son Etat. De plus, les sommets où tous les chefs d'Etats de la Sous-Région étaient présents, sont restés assez rares. Cette situation contribuait à ralentir la prise de décision à l'unanimité, comme l'exigeait le Traité. Ces lacunes enlevaient toute consistance au Secrétariat Général, qui devait être un organe de décision important de l'Union. Cette situation a eu des conséquences sur la personnalité du Secrétaire Général, qui manquait de prestige et passait, le plus souvent, inaperçu dans les différents Etats. Contrairement au président de la Commission Européenne, dont le prestige et la personnalité font de lui, un homme influent qui fait entendre sa voix.

Paragraphe II- Les mécanismes économiques

Les mécanismes économiques de l'UDEAC sont restés essentiellement tournés autour de deux orientations : l'harmonisation et la réglementation douanière, d'une part et l'Union économique, d'autre part.

A- L'harmonisation et la réglementation douanière

Pour tenir compte des disparités de développement qui existaient entre les différents pays de l'UDEAC, les pays signataires du Traité ont opté pour :

- un tarif douanier et fiscal extérieur commun, dans les relations avec les pays tiers, selon le principe de l'union douanière ;

- l'application entre les Etats membres des droits et taxes à l'importation et à l'exportation ;
- l'adoption et l'application d'une législation et d'une réglementation commune en matière de code d'investissement.

Cette harmonisation a concerné la taxe unique (1), le fonds de solidarité (2) qui devait compenser les lacunes de l'application de la taxe unique, la fiscalité interne et les codes nationaux d'investissement (3).

1- La taxe unique

La taxe unique a constitué un mécanisme pilier en matière de fiscalité de l'Union. L'idée de départ était de créer une taxe qui puisse s'appliquer aux échanges de produits industriels des différents Etats membres et qui puisse permettre de réduire les conséquences néfastes de la création d'union douanière sur les économies des pays les moins avancés de l'Union notamment ceux qui ne bénéficiaient pas d'une façade sur la mer.

La création d'une union douanière, conduit sous l'effet de la concurrence et de la libre circulation des capitaux, à un "*effet de détournement*" et un "*effet de création*" de commerce. Les entreprises, dans la nouvelle union créée, étant appelées à s'installer dans les régions où elles sont les plus rentables et de vendre librement sur le marché communautaire. La théorie néoclassique sur laquelle est basée les unions douanières, nous enseigne que, lorsque toutes les conditions de la concurrence pure et parfaite sont réunies, tous les pays y gagnent. Mais dans la pratique, ce n'est pas le cas.

Ainsi, dans le cas de l'UDEAC, les pays les moins avancés redoutaient de voir leur marché inondé par les produits industriels des pays les plus avancés, en les réduisant au rôle de simple débouchés. Or, pour l'ensemble des pays de l'UDEAC, tout comme ceux d'Afrique, les recettes douanières constituent un poste important du budget. L'adhésion à l'Union douanière, pour ces Etats, ne garantissait pas la compensation des pertes de recettes fiscales qui devait en résulter, encore moins l'industrialisation de ces pays. C'est dans le but de corriger cette distorsion et rétablir l'équilibre au profit des pays les moins avancés, que la taxe unique a été instituée.

Cette taxe s'applique aux productions industrielles nationales, dont le marché était susceptible de s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres. Le principe était de répartir les recettes fiscales provenant de la taxation de la production des industries nouvelles à vocation régionale, entre les Etats-membres, au prorata de la consommation de ces produits. Car il était normal comme le signale, H. Bourguinat²⁹⁰, que pour une entreprise localisée à

²⁹⁰ H. Bourguinat, *op. cit.*, p. 52.

Brazzaville, dont les produits sont vendus dans les autres pays de la communauté, de part les avantages que cette entreprise procure, en terme d'emploi et de revenus distribués au Congo, que ces produits soient taxés à la source ou à leur fabrication et que le produit de ces taxes soit ensuite ristourné au pays-membre. Afin de faciliter la répartition de la taxe unique aux différents pays, il était demandé aux commerçants grossistes de tenir une comptabilité spéciale et de faire des déclarations périodiques sur leurs exportations et importations, à l'intérieur de la zone.

Cette taxe était dite unique, parce qu'elle excluait la perception des droits et taxes douanières exigibles à l'entrée, sur les matières premières et les produits essentiels (y compris sur les emballages) utilisés en usine pour l'obtention des produits fabriqués dans leur forme de livraison, au commerce²⁹¹. L'agrément des entreprises à la taxe unique, était décidé par le Comité de Direction, qui statuait pour chaque entreprise, sur la base d'un dossier constitué par celle-ci, conformément à un schéma-type, donnant des renseignements sur la société, les investissements, le processus de fabrication, la production, les débouchés, les prix de revient, la valeur ajoutée, les prix de vente et la compétitivité. Le dossier ainsi constitué, était présenté et défendu par un représentant de l'Etat, où était implanté l'entreprise. C'est à la suite de cette présentation que l'agrément à la taxe unique était prononcé et le taux applicable dans l'Etat, ainsi que la liste des matières premières, admissibles en franchise²⁹².

La fixation du taux de la taxe unique avait posé de nombreux problèmes. Finalement, il a été déterminé en fonction des droits et taxes de toute nature dont les produits, parvenus au stade de la vente ont été exonérés²⁹³. Selon l'article 62, du Traité de Brazzaville, le taux de la taxe unique était proposé par le Secrétariat Général et fixé par le Comité de Direction en fonction des considérations suivantes²⁹⁴ :

- tenir compte des manques à gagner fiscaux, résultant, en raison des programmes de fabrication, des exemptions de la fiscalité de droit commun, dont bénéficiait l'entreprise, du fait de son admission au régime de la taxe unique ;
- tenir compte de la baisse des recettes fiscales, dans les pays consommateurs, résultant de la baisse du volume des importations des produits similaires, à ceux qui sont fabriqués sous le régime de la taxe unique ;
- tenir compte de la protection accordée à l'entreprise en vue d'assurer son développement normal, vis-à-vis d'une part, des produits similaires importés, et d'autre part, des fabrications des entreprises concurrentes implantées dans les Etats de l'Union ;
- tenir compte des conséquences économiques de l'admission des entreprises, au régime de la taxe unique.

²⁹¹ H. Bourguinat, *Idem*, p. 52.

²⁹² P. Moussavou, *op. cit.*, p. 559.

²⁹³ H. Bourguinat, *Idem*, p. 52.

²⁹⁴ P. Moussavou, *op. cit.*, p. 559, voir également Yondo Marcel, *op. cit.*, p. 172.

L'objectif visé par la taxe unique, était de simplifier et d'alléger le cas échéant, la fiscalité indirecte des entreprises admises, en leur accordant de nombreux avantages : exonération des droits et taxes à l'importation pour les matières premières et produits essentiels, utilisés en usine, pour l'obtention des produits fabriqués, dans leur forme de livraison au commerce²⁹⁵. En l'analysant de près, le régime de la taxe unique est apparu moins efficace, comme mécanisme de compensation, jouant au profit des Etats qui ne recevaient pas les implantations industrielles. En l'absence d'une ristourne régionale provenant de la taxe unique, les Etats de l'UDEAC parviendraient par une politique fiscale propre à récupérer un montant de recettes fiscales, plus ou moins équivalent à celui que procurait la taxe unique.

Le système de la taxe unique, bien que simplificateur, était apparu en dernier ressort, comme *“un moyen de ristourner au non producteur ce qu'il eût été à même d'obtenir lui-même, par sa propre fiscalité”*²⁹⁶. C'est sans doute pour tenir compte de ces lacunes, qu'un fonds de solidarité a été créé au profit du Tchad et de la RCA.

2- Le fonds de solidarité

Le fonds est l'illustration de l'objectif de solidarité que les Etats membres de l'Union se sont fixés, dès la création de l'UDEAC. La taxe unique ne procurait pas les mêmes avantages à tous les Etats. Un des objectifs du fonds de solidarité, était d'accorder une compensation financière aux Etats les moins avancés, notamment, ceux qui n'avaient pas un accès à la mer et ne bénéficiaient, par conséquent, pas des avantages des activités de transit. Au départ, son financement devrait être assuré par des fonds provenant :

- d'une dotation constituée par des versements annuels des Etats ;
- des subventions et dons ;
- des produits de ses placements.

Malheureusement, les difficultés sont intervenues lorsqu'il s'est agit de déterminer la contribution de chaque pays au fonds de solidarité, ainsi que la part du produit lui revenant. C'est plutôt, par un prélèvement d'un pourcentage des droits et taxes à l'importation perçu par les bureaux de douanes communs, qu'a été financé le fonds de solidarité. Le taux de prélèvement était fixé par le Conseil des chefs d'Etats, sur proposition du Comité de Direction.

Le produit du fonds de solidarité était ristourné aux Etats membres, selon le pourcentage de répartition, qui était une fois de plus fixé par le Conseil des Chefs d'Etats. Il contrôlait le Comité de Direction.

²⁹⁵ P. Moussavou, *op. cit.*, p. 560.

²⁹⁶ H. Bourguinat, *op. cit.*, p. 53.

Le problème est resté entier. Les contributions au fonds étaient définies de façon forfaitaire. Chaque année les Chefs d'Etats fixaient, de façon forfaitaire, les contributions de chaque Etat et en même temps, fixaient la part du produit du fonds de solidarité à ristourner aux différents Etats. Ainsi, en 1967 par exemple, le montant du fonds de solidarité s'élevait à 1,8 milliards, réparti comme suit : 500 millions de francs CFA pour le Cameroun, 300 millions de francs CFA pour la RCA, 500 millions de francs CFA pour le Congo, 200 millions de francs CFA pour le Gabon et 300 millions pour le Tchad. Le total de ces fonds était reparti comme suit : 65 % au profit du Tchad et 35 % au profit de la RCA²⁹⁷.

3- Harmonisation de la fiscalité interne et les codes nationaux d'investissement

L'harmonisation de la fiscalité interne, avait pour objectif de créer les conditions juridiques analogues d'exploitation pour les entreprises, afin d'éviter les disparités des charges fiscales à l'exploitation des entreprises et les avantages économiques, résultant de leur utilisation. Ceci pour éviter des distorsions dans les échanges commerciaux et une concurrence inutile et stérilisante, entre les pays membres. La tendance générale, pour les entreprises et les travailleurs, était celle d'immigrer vers les pays, dont les dispositions fiscales nationales étaient les plus avantageuses.

Cette harmonisation fiscale a porté sur le taux des taxes suivantes :

- impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux ;
- impôts intérieurs sur le chiffre d'affaire ;
- impôts sur le revenu des valeurs mobilières.

Quant à l'harmonisation des codes nationaux d'investissements, elle ne visait pas à uniformiser les différents codes nationaux, mais à la mise en place d'un code-cadre commun, à partir duquel devrait s'adapter les différents codes nationaux d'investissements. Ce code-cadre visait à garantir :

- les droits acquis aux entreprises installées régulièrement dans l'Union ;
- la libre transférabilité des capitaux, des bénéfices, des fonds issus de cessions ou de liquidations ;
- le bénéfice de la législation de travail et des lois sociales aux entreprises étrangères, dans les mêmes conditions que celles des nationaux ;
- l'absence de discrimination à l'égard des entreprises, des travailleurs et des employeurs étrangers. En plus de ces dispositions, d'autres dispositions, au bénéfice des entreprises, étaient prévues. Il s'agit des concours éventuels des organismes de crédits publics, de la

²⁹⁷ P. Moussavou, *op. cit.*, p. 555.

priorité accordée à l'octroi de devises, en vue d'achat de biens d'équipements, création éventuelle d'une barrière douanière protectrice ou réservation, en priorité, du marché public.

B- L'Union Economique

Le deuxième volet des mécanismes économiques de l'UDEAC, après l'union douanière était l'Union économique, dont le but était de coordonner les programmes de développement des différents secteurs de la production et de la coopération industrielle. En effet, les différents plans quinquennaux appliqués par les Etats, traduisaient les nationalismes économiques, c'est-à-dire, la volonté d'implanter une industrie locale, sans se soucier de savoir si elle existait dans le pays voisin et la volonté de s'affirmer comme un Etat puissant et souverain. Cette situation s'est vérifiée lors de la grande foire commerciale, organisée pour la célébration du 20e anniversaire de l'UDEAC, en 1984. Malgré la diversité des produits présentés par les pays présents, il ressortait une similitude des produits témoignant de la concurrence, qui existait entre les différentes entreprises nationales²⁹⁸.

L'union économique a concerné la coopération industrielle (1) et la coordination et l'harmonisation des projets de développement (2).

1- La coopération industrielle

La coopération industrielle, concernait l'harmonisation des projets d'entreprises industrielles, d'une part et l'adoption d'un plan général d'industrialisation, d'autre part.

Pour ce qui concerne l'harmonisation des projets industriels, le Traité distinguait cinq catégories :

- les projets à vocation essentiellement exportatrice en dehors de l'Union ;
- les projets industriels intéressant le marché national ;
- les projets intéressant un seul Etat mais qui portait sur une production industrielle existant déjà dans un autre Etat de l'Union ou est en projet de création ;
- les projets industriels, dont le seul marché était limité à deux Etats, pour lesquels une harmonisation peut être recherchée ;
- les projets industriels qui intéressent le marché de plus de deux Etats, pour lesquels une harmonisation est directement recherchée au sein de l'Union.

²⁹⁸ J-E Ayouba-Ossengué, *La socio-histoire des sources d'information et des moyens de communication de l'Union Douanière de l'Afrique Centrale(UDEAC) : Essai de périodisation : 1958-1984*, Thèse en Histoire, Bordeaux 3, 1987.

Le Traité reconnaissait à chaque pays, la liberté de mener sa politique d'industrialisation pour les trois premières catégories de projets. Mais, les pays étaient tenus d'adresser régulièrement un inventaire des entreprises ainsi créées au Secrétariat Général, pour besoin d'informations économiques. Par contre, pour les deux dernières catégories et surtout la dernière, une industrialisation commune était vivement conseillée.

2- L'harmonisation des projets de développement

Pour éviter le développement anarchique des mêmes projets dans chaque Etat, le Traité de Brazzaville prévoyait une harmonisation des plans de développement et celui des transports. Ainsi, en son art 47, il stipulait que *“les hautes parties contractantes conviennent d'harmoniser leurs plans de développement et leurs politiques de transports, en vue de favoriser le développement équilibré et la diversification des économies des Etats-membres de l'Union dans le cadre propre à permettre la multiplication des échanges inter-Etats et d'améliorer les conditions de vie des populations”*²⁹⁹. Dans le domaine des projets industriels, chaque pays était tenu de faire parvenir au Secrétariat Général :

- les documents faisant le point de leur situation économique respective à la date d'entrée en vigueur du Traité et, ultérieurement, leurs plans de développement et les rapports annuels d'exécution de ces plans.
- les projets respectifs d'amélioration et de développement des voies de communication susceptibles d'intéresser un ou plusieurs autres Etats-membres, ainsi que leur réglementation nationale des transports et de la circulation.

À partir des informations collectées, le Secrétaire Général de l'Union devait adresser un rapport sur la situation économique générale de l'union, pour la période considérée. Cette étude destinée au président en exercice du Comité et au Conseil des Chefs d'Etat, qui devait faire ressortir les distorsions observées en fonction des objectifs d'harmonisation et proposer les mesures correctives.

Tels ont été les objectifs et les mécanismes de fonctionnement de l'UDEAC. Mais, quels ont été leurs impacts réels sur le processus d'intégration économique ? Répondre à cette question, nécessite de faire une sorte de bilan des activités de l'UDEAC.

²⁹⁹ Le Traité de création de l'Union Douanière de l'Afrique Centrale.

Section 2 : Le bilan de l'UDEAC

Pour faire le bilan de l'UDEAC, trois possibilités s'offrent à nous. La première, est de faire un bilan de l'UDEAC, en le comparant aux objectifs initiaux. La deuxième est de faire un bilan de l'UDEAC, en le comparant à la période qui précède sa mise en place. La troisième est de faire un bilan et le comparer à la situation des autres pays d'Afrique au sud du Sahara qui ont emprunté le même chemin ou avec ceux qui ont choisi un chemin plus solitaire que celui de l'intégration. Nous retenons les deux premières possibilités, en considérant deux périodes : celle d'avant la mise en place de l'UDEAC, c'est-à-dire avant 1966, date d'entrée en vigueur du Traité et celle qui vient après 1966. Pour chacune des périodes, nous ferons une comparaison de flux d'échanges intra et extra UDEAC. Cela nous permettra de bien apprécier l'impact de l'UDEAC sur les échanges et de voir si les effets de "création" et de "détournement" annoncés par la théorie néoclassique, se sont réalisés.

Nous partons avec une présomption assez forte, selon laquelle les échanges étaient beaucoup plus développés avec l'extérieur, qu'avec les pays membres. Cette situation se justifie tout naturellement, par le fait que les politiques d'import-substitution appliquées au lendemain des indépendances, ont nécessité les investissements assez lourds de la part des pays de l'UDEAC en terme de matériel, pour la mise en place des industries. On s'attendait à ce que cette période passée, la tendance générale défavorable changeât avec la mise en place de l'UDEAC et que les effets de création et détournement eussent pu jouer pleinement, comme la théorie l'annonçait.

Avant d'analyser les échanges de l'UDEAC avant et après 1966, nous tenons à faire une remarque sur les statistiques, dont les différentes sources et les divergences qui en résultent, rendent leur lecture et leur interprétation, mal aisées. Ces divergences sont, pour l'essentiel, dues au manque de statisticiens au lendemain des indépendances. Plus tard, une fois cette lacune partiellement comblée, les divergences ont résulté le plus souvent de la mauvaise volonté des statisticiens, qui sous la pression des pouvoirs politiques, faussaient délibérément les informations, pour permettre à leurs Etats respectifs, de faire partie d'une catégorie de pays et bénéficier de certains privilèges, en matière d'aide des organisations financières internationales. Le problème des statistiques est beaucoup plus crucial, lorsqu'il concerne les pays de la Sous-Région à cause de la perméabilité des frontières et de l'importance des échanges informels. Par contre, avec les pays développés où les services de douane sont bien structurés, on arrive à avoir les statistiques. Les importations et les exportations de la France, en provenance et à destination des pays de l'UDEAC par exemple, constituent pour ces pays, respectivement les exportations et les importations. Ceci s'explique par le fait qu'aucun pays ne peut acheter, sans qu'un autre ne vende et vis versa. Pour cela, à chaque fois que nous constaterons une divergence dans les statistiques sur le commerce extérieur de la France et des

pays de l'UDEAC, nous privilégierons les statistiques publiées par la France et les organisations financières internationales, notamment le FMI et la Banque Mondiale.

Paragraphe I- L'évolution des flux commerciaux avant 1966

Avant la mise en place de l'UDEAC, quatre de ces pays : le Congo, le Gabon, le Tchad et la RCA étaient regroupés sous l'Union Douanière Equatoriale (UDE), dont le Traité avait été signé à Libreville en 1959. C'est en 1961 que le Cameroun sous la pression de la France et ce malgré les réticences du Congo et du Gabon, adhère à ce qui deviendra l'UDE-Cameroun. C'est dans le cadre de cette institution que va se développer les échanges de la Sous-Région, jusqu'en 1966, date de la mise en place du traité de l'UDEAC.

Nous allons analyser les flux d'échange, intra UDE-Cameroun (A) et les échanges, extra UDE-Cameroun (B).

A- Les échanges intra UDE-Cameroun

La plupart des produits échangés entre les Etats membres de l'UDE-Cameroun, étaient essentiellement des produits agricoles, alimentaires et de fabrication artisanale, les produits de réexportations, c'est-à-dire les marchandises importées, mises à la consommation dans un Etat membre et transférées dans un autre pays membre, pour être définitivement consommées³⁰⁰. Ceci est confirmé par les statistiques d'une étude commandée par le Secrétariat Exécutif de la C.E.A. (Communauté Economique de l'Afrique), sur le commerce interafricain du Tchad. Nous retenons ici uniquement les statistiques concernant le commerce entre le Cameroun et le Tchad. Le seul pays de l'UDEAC qui apparaît dans l'étude.

Tableau 9

Exportation du Tchad à destination du Cameroun en millions de FCFA

Années	Viande frig	Natron	Peaux	percept. directe
1962	48	5	1	40
1963	50	2	4	20
1964	27	6	-	10

Source : B. Vinay, *L'Afrique commerce avec l'Afrique*, PUF, 1968, p 199.

³⁰⁰ D. Gbetnkom, *op. cit.*, p. 80.

Tableau 10**Importation du Tchad en provenance du Cameroun en millions de FCFA**

Années	Légumes	Parfums	Vêtements	Sel	Art. Alumi.	Vélos
1962	25	13	13		10	10
1963	33	8	9	4	9	
1964	33	30	27	5	32	

Source : B. Vinay, op. cit. p. 200.

Comme on peut le remarquer, les produits échangés sont essentiellement ceux décrits précédemment et ce sont ces produits qui vont dominer les échanges entre ces pays, pendant toute cette période.

Nous ne disposons pas des statistiques sur les différentes balances commerciales de chaque Etat avec ces partenaires, pour mieux apprécier la nature et le pourcentage des échanges, par rapport à l'ensemble de leur commerce extérieur. Mais, les statistiques dont nous disposons sur le commerce africain de ces pays, nous laisse croire que le pourcentage du commerce inter-Etat, est resté très marginal pendant toute cette période.

Tableau 11**Commerce Africain de l'Afrique Centrale en 1964 en millions de FCFA**

	Exportations			Importations		
	Com. Mondial	Afrique	% Afri/com.	Com. Mondial	Afrique	% Afri/com.
Cameroun	122,0	3,2	2,62%	116,0	7,7	6,63%
Congo	47,4	1,5	3,16%	64,8	5,4	8,33%
Gabon	94,7	3,8	4,01%	55,5	3,4	6,12%
R.C.A.	28,9	0,5	1,73%	29,9	2,1	7,02%
Tchad	26,5	0,45	1,69%	34,8	3,1	8,90%
Total	319,5	13,5	4,22%	301	21,7	7,2%

Source : Construit par l'auteur sur la base de B. Vinay, op. cit., p. 180.

Le tableau souligne une part très faible des différents pays de l'Afrique dans le commerce mondial. Dans ce pourcentage très faible, le commerce inter-Etat des pays de l'UDE-Cameroun, va également apparaître très marginal.

Dans l'ensemble, les pays de l'UDE-Cameroun, commercent très peu avec les autres pays d'Afrique. Cela s'explique par les structures de leurs exportations et importations, qui sont restées plus ou moins identiques, pour tous les pays. Ces statistiques sont, en outre, statiques ; car elles concernent une seule année (1964) et ne peuvent pas nous permettre de faire des conclusions définitives. Elles permettent, à partir de ces pourcentages faibles du commerce africain des pays de l'UDE-Cameroun, de constater que ces pays sont plus tournés vers l'extérieur du continent africain. Cela est confirmé par la matrice des échanges de 1964.

Tableau 12

Echanges directs entre les Etats de l'UDE-Cameroun en millions de FCFA.

Vers	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Tchad	UDE-Cam
Cameroun		81	84	348	163	676
RCA	12		68		511	591
Congo		480		348		828
Gabon	275		164			439
Tchad	337	665	263	65		1330
UDE-Cam	624	1226	476	761	674	3761

Source : M. Yondo, *op. cit.*, p. 217.

Ce tableau, malgré ses imperfections (les totaux des lignes et des colonnes, ne donnent pas le même résultat), confirme, tout de même, le fait que les Etats de l'UDE-Cameroun commercent très peu entre eux. Ce commerce, selon les estimations de M. Yondo, représentait 5,2 % de leurs importations totales et de leurs exportations totales, en 1964³⁰¹. Il fait apparaître également des disparités, dans l'importance du commerce de chaque pays.

Le tableau suivant, montre les divergences dans l'évolution des différents PIB.

Tableau 13

Évolution du PIB des pays de l'UDEAC entre 1960-1965 (en milliards de FCFA)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	Total
Cameroun	114,9	121,56	128,6	157	156,5	167,1	5,8%
RCA	34,1	34,1	36	39	41,5	41,8	5,5%
Congo	23,8	25,54	27,4	34,2	36,7	39,3	7,3%
Gabon	31,7	37,6	40,4	51	47,7	54,5	7,5%
Tchad	39,8	47,3	50,05	53	56,07	59	5,8%
UDE-Ca	244,3	266,1	282,45	334,2	338,47	361,7	6,38%

Source : D. Gbetnkom, La dynamique de l'intégration économique régionale par le marché : l'examen du cas de l'UDEAC, thèse es Sciences Economiques, Université de Yaoundé, 1995, p. 81.

³⁰¹ M. Yondo, *op. cit.*, p. 218.

Ce tableau montre une évolution à la hausse des différents PIB de chaque Etat et celui de la Sous-Région, qui passe de 244,3 en 1960 à 361,7 milliards en 1965. Cette tendance générale à l'augmentation, cache de nombreuses disparités dans l'évolution de chaque Etat. Ainsi, le Cameroun représente près de 40 % du PIB global de l'UDE-Cameroun.

L'évolution du commerce extérieur des pays membres de l'UDE-Cameroun, pendant la même période, fait également apparaître des divergences sensibles, d'un pays à un autre.

Tableau 14

Évolution du commerce extérieur de l'UDE-Cameroun en millions de FCFA.

Années	Cameroun			Congo			Gabon			R.C.A.			Tchad			UDEAC		
	M	X	Solde	M	X	Solde	M	X	Solde	M	X	Solde	M	X	Solde	M	X	Solde
1960	408,8	479	+70,2	346,3	88,6	-	156,6	236,5	+79,9	99,1	68,5	-59,3	124,7	65,4	-59,3	1135,5	938	-
1961	474,3	484,1	+9,8	390,4	97,4	-293	177,1	277,3	+100,2	110	67,8	-23,1	129	105,9	-23,1	1280,8	1032,5	197,5
1962	502,8	510,3	+7,5	335,9	173,5	-	201,4	297,3	+95,9	124,5	70,2	-67,7	149,4	81,7	-67,7	1314	1133	-181
1963	534,5	582,3	+47,8	305,4	218,5	-86,9	237,5	360,5	+123,8	130,3	108,6	-31,6	143,7	112,1	-31,6	1357,4	1382	+24,6
1964	657,2	690,4	+33,2	320,1	234	+86,1	274,9	450,8	+175,9	147,4	142,8	-39,8	130,9	170,7	-39,8	1530,5	1688,7	+158,2
1965	748	687,2	-60,8	319,5	231,1	+88,4	308,5	478,8	+170,3	135,5	130,1	-19,6	134,5	154,1	-19,6	1646	2681,3	1035,3

Source : Rapport du Comité Monétaire de la Zone Franc, 1963 et 1965.

L'observation de ces statistiques, fait apparaître des évolutions contrastées des soldes commerciaux des différents pays de l'UDE-Cameroun. Seuls le Cameroun et le Gabon font apparaître un solde commercial régulièrement excédentaire, sur la période considérée. Par contre le Congo, la RCA, et le Tchad, ont des soldes commerciaux déficitaires, sur toute la période. La situation du Gabon est singulière. Elle peut s'expliquer par l'immensité de la richesse de son sol et sous-sol, disproportionnée, par rapport à la population du pays estimé en 1963 à 465.000 habitants (dont 5.000 étrangers). La production pétrolière elle, atteignait déjà 890.000 tonnes en 1963³⁰². Il en est de même, des ventes des produits forestiers qui avaient également augmentées pour atteindre 189,2 millions en 1963³⁰³. Les dépenses d'investissement par rapport au nombre de la population, n'étaient pas trop élevés et étaient largement couvertes par les recettes des exportations. Le solde commercial positif du Cameroun, s'explique par une amélioration de la production nationale qui a permis d'augmenter les exportations, en diminuant considérablement les importations. Les autres pays sont restés largement déficitaires pendant toute la période et ont pesé, de façon négative, sur le solde global de l'union, qui est resté déficitaire pendant les trois premières années, pour être positif sur le reste de la période. Cela s'expliquait par la réduction des soldes des pays déficitaires, mais également par une amélioration plus accrue des soldes excédentaires du Cameroun et du Gabon.

Le tableau suivant, nous permet d'apprécier la part du commerce extérieur des différents Etats dans leur PIB respectifs.

Tableau 15

Part du commerce extérieur dans le PIB de chaque pays en pourcentage.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Cameroun	39%	39,4%	46,46%	41,16%	37,98%	41,09%
Congo	83,6%	87,2%	100,43%	87,28%	87,74%	81,32%
Gabon	58,9%	56,9%	60,91%	58,72%	77,94%	75,85%
RCA	22,3%	23,4%	26,99%	30,62%	34,96%	31,77%
Tchad	20,8%	21,8%	22,51%	24,13%	26,89%	24,45%

Source : Construit par l'auteur sur la base des deux derniers tableaux.

³⁰² Rapport du Comité Monétaire de la Zone Franc, 1963, *op. cit.*, p. 473.

³⁰³ *Idem.*

Les données de ce tableau, comparées à la situation de la France et du Japon pour les années 62, 63, 64, 65, avec des pourcentages respectifs de 3,54 %, 3,85 %, 4,09 % et 4,18 % pour la France et 2,49 %, 5,12 %, 5,52 % et 5,93 % pour le Japon³⁰⁴, montrent que les pays de l'UDE-Cameroun, sont très ouverts au commerce extérieur, dont leur PIB en dépend.

Pour les pays de l'UDE-Cameroun, le Congo et le Gabon apparaissent, d'après les statistiques, comme les pays les plus ouverts, où le commerce extérieur occupe une place importante dans le PIB de chaque Etat. Les pourcentages les plus élevés, étant ceux du Congo, dont le point culminant est atteint en 1962 avec 100,43 %. Le Cameroun n'en demeure pas moins ouvert que les autres pays. Les taux, les plus modérés, sont ceux de la R.C.A et du Tchad. Nous verrons plus loin dans nos développements, que les pays les plus développés, sont ceux qui s'intègrent le plus, au marché mondial que celui de la communauté, alors que les moins développés, sont plus intégrés que les autres, au marché communautaire.

Nous venons de voir que le commerce extérieur occupe une place importante dans le PIB des Etats, nous allons voir la nature et l'intensité des échanges avec l'extérieur.

B- L'évolution des échanges extra UDE-Cameroun

L'étude de l'évolution des échanges entre les pays de l'UDE-Cameroun et le reste du monde, ne peut bien s'apprécier que si nous nous référons à la ventilation des échanges extérieurs par Etat, en soulignant pour chacun, non seulement, les principaux produits à l'importation et l'exportation, mais également les principaux clients et fournisseurs. Nous nous excusons auprès du lecteur du grand nombre de tableaux présentés. Cela s'avère utile pour mieux affiner nos conclusions.

CAMEROUN

Tableau 16

Ventilation des exportations du Cameroun par produits, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
Café vert	102,4	104,3	150,5	187	161,1
Cacao	125,1	128,4	179,4	137,8	145,3
Alumi. brut	96	105,9	109,4	102,3	98,7
Bois	34,9	34,3	46,4	54,6	54,1
Coton	28,9	33,7	40,9	45,8	44,8
Divers	96,8	103,7	138,9	162,9	183,2
Total	484,1	510,3	665,5	690,4	687,2

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

³⁰⁴ Statistiques calculés par l'auteur à partir des statistiques fournies par les Statistiques Financières Internationales du FMI de 1992.

Tableau 17**Ventilation des exportations du Cameroun, par principaux clients, en millions de francs FCFA.**

	1961	1962	1963	1964	1965
France	285,2	306,1	330,7	373,5	269,2
Pays-Bas	69,7	66,8	94,7	92	110,1
USA	27	31,9	31,2	45,7	66,1
Allemagne	17,5	22,5	33,7	42,2	54,1
Italie	17,6	13,5	21,8	-	39,1

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 18**Ventilation des importations du Cameroun, par groupe d'utilisation en millions de FCFA.**

	1961	1962	1963	1964	1965
Energie	29,1	28,4	28,8	35,8	26,9
Matières 1ère	105,4	105,4	129,9	141,1	136,8
Equipements	92,7	101,3	120,5	132,4	156
Biens de cons	247,1	267,7	255,3	266,5	340,1
Total	474,3	502,2	534,5	575,8	659,8

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 19**Ventilation des importations du Cameroun par principaux pays fournisseurs**

	1961	1962	1963	1964	1965
France	258	275,2	304,6	346,6	389,5
Guinée	36	29,4	43,7	30,9	32,5
Allemagne	28,4	29	32,1	38,3	47,5
USA	22,3	28,2	26	31,1	63,4
Japon	9,6	15	15,6	30,1	17,4

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

CONGO

Tableau 20

Ventilation des exportations du Congo par produit, en millions de FCFA.

	1961	1962	1963	1964	1965
Bois	59,3	63,7	73,1	101,2	102,5
Diamants	1,6	63	95,2	97,3	98,5
Pétrole brut	7	9	6,7	5,1	4,8
Divers	19,5	37,8	43,5	30,4	25,3

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 21

Ventilation des exportations du Congo par principaux clients, en millions de FCFA.

	1961	1962	1963	1964	1965
Belgique-Lux	8,4	43,8	60,5	23	7,7
Allemagne	28,9	31,7	35,5	51,1	48,3
France	24,2	34,4	35,3	25,6	22,4
Pays-Bas	9,3		24,2	42,2	58,6
Israël			2,9	7,9	10,7

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 22

Ventilation des importations du Congo par groupes d'utilisation, en millions

	1961	1962	1963	1964	1965
Energie	23	20,6	20,3	20,9	18,3
Matières 1^{er}m	68,4	53,5	44,8	46,6	59,1
Equipements	135,3	89,3	84,8	91,5	106,2
Biens de Cons	163,7	172,5	155,5	161,1	135,9

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 23

Ventilation des importations du Congo par principaux fournisseurs, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
France	148,7	225,8	185,4	180,2	194,4
USA	25,6	12,7	21	16,2	19,3
Allemagne	23,2	17,3	20,6	25,6	18,2
Grande-Breta	8,5	7,7	9,8	9,6	8,6
Pays-Bas	8,3	8,1	9,8	14,5	8,7

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

GABON**Tableau 24**

Ventilation des exportations du Gabon par produits, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
Bois	190	178,1	189,2	229,6	206,5
Manganèse		12,9	67,1	97,7	132,2
Pétrole brut	44,2	50,5	51,8	62,6	72,6
Uranium	29,2	43,2	34,8	39,1	42,8
Divers	13,9	12,6	20,4	21,8	24,7

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 25

Ventilation des exportations du Gabon par principaux clients, en millions de FCFA.

	1961	1962	1963	1964	1965
France	157	176,8	180,6	228,1	234,6
USA	5,2	12,3	47,3	72,6	86,7
Allemagne	43,7	39,7	46,3	51,3	50,9
Israël	12,1	15,5	15,4	15,4	12,9
Grande-Breta	11,3	10,6	13,4	16,6	17,2

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 26**Ventilation des importations du Gabon par groupe d'utilisation, en millions de FCFA**

	1961	1962	1963	1964	1965
Energie	10,9	10,7	13,2	14,9	15,4
Matières lère	24,3	32,7	37,7	47,2	57,5
Équipements	59,8	62	78,3	90,4	112,1
Biens de Cons	82,1	96	108,3	122,4	123,5

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 27**Ventilation des importations du Gabon par principaux fournisseurs, en millions FCFA**

	1961	1962	1963	1964	1965
France	105,8	126,4	141,9	161,7	180,4
USA	20,7	19,4	28,1	34,6	36,1
Allemagne	14,5	11,9	16,5	16,5	21,4
Grande-Breta	5	5,8	8,8	8,6	9,3
Cameroun	3,7	4,8	6,1	7	9,7

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

TCHAD**Tableau 28****Ventilation des exportations du Tchad par produits, en millions de FCFA.**

	1961	1962	1963	1964	1965
Coton	84,4	56,4	86,3	103,5	104,1
Bétaïls	5,5	7,4	11,8	9,3	12,2
Viandes	6,5	3,7	3,7	2,8	4,2
Cuir et peaux	4,6	4,1	2,8	2,8	2,4
Divers	4,7	10,1	8,7	12,5	11,6

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 29**Ventilation des exportations du Tchad par principaux clients, en millions de FCFA**

	1961	1962	1963	1964	1965
France	79,3	40,7	61,8	71,9	60,8
Nigeria	8,1	11,4	15,3	10,6	15
Belgo-Luxem	5	6,3	10,1	8,6	8,4
Grande-Breta	2,9	4,7	7,7	13,8	11,1

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 30**Ventilation des importations du Tchad par groupe d'utilisation, en millions de FCFA**

	1961	1962	1963	1964	1965
Energie	13,4	20,2	22,6	23,8	31,6
Matière lèr	20,1	24,7	20,3	25,4	20,3
Équipement	28,4	32,3	29,7	35,4	30,8
Bien de con	67,1	72,2	71,1	86,1	71,4

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 31**Ventilation des importations du Tchad par principaux fournisseurs, en millions du FCFA**

	1961	1962	1963	1964	1965
France	65,5	76,4	76,1	84	71,6
Antilles holla	10,5	13,8	13,7	14,4	19,4
USA	4,8	5,4	10,7	12,9	13,7
Allemagne	6,8	7,8	7,9	9,3	6,3
Nigeria	4,7	6,2	4,5	-	-
Grande-Breta	4,9	4,3	4	-	-

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Tableau 32

Ventilation des exportations de la RCA par produits, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
Diamants	7,4	14,3	52,2	61,2	70,2
Coton	30,6	22,7	27,3	27,6	24,7
Café vert	19,4	20,8	15,7	39,5	20,1
Caoutchouc	1,4	1,8	2,4	2,1	1,9
Divers	9	10,6	10,7	12,4	13,2

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 33

Ventilation des exportations de la RCA par principaux clients, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
France	47,5	39,6	51,1	66,4	49,1
Israël				27,3	28,2
USA	3,2	9,5	13,5	21,6	17,2

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 34

Ventilation des importations de la RCA par groupe d'utilisation, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
Energie	7	6,1	6,9	6,6	9,3
Matières 1ère	13,9	16,9	15	20,8	20,7
Equipements	28,1	29,9	30,9	35	37,8
Bien de cons	61	71,6	77,5	85	67,7

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Tableau 35

Ventilation des importations de la RCA par principaux fournisseurs, en millions de FCFA

	1961	1962	1963	1964	1965
France	64,6	75,6	78,6	86,6	82
Allemagne	7,2	6,5	9,4	7,3	8,2
USA	6,7	6,4	6,6	10	7,7
Grande-Breta	5	5,1	5,1	6,5	5,7

Source : Rapport de la Zone Franc, 1963 et 1965.

Les tableaux précédents font apparaître de nombreux enseignements :

- le premier enseignement, est que la France apparaît comme le principal pays fournisseur et client de l'ensemble des pays de la Sous-Région.
- sur la période allant de 1961 à 1965, la France représente plus de 50 % des exportations et des importations, comme montre le tableau récapitulatif suivant :

Tableau 36

Récapitulatif des exportations et importations de la France avec les pays de l'UDEAC

	1961	1962	1963	1964	1965
Importations	642,6	779,4	717,6	859,1	917,9
Exportations	593,2	597,5	659,5	765,5	847,7
% des M*	56,59%	60,85%	54,61%	63,57%	55,10%
% des X**	63,24%	57,86%	58,20%	55,37%	51,10%

* % des M représente le pourcentage des importations, rapporté à l'ensemble des importations de l'année.

** % des X représente le pourcentage des exportations, rapporté à l'ensemble des exportations de l'année.

Cette situation s'explique, tout simplement, par les liens privilégiés, nés de la colonisation française. L'Allemagne, les USA, l'Italie, le Japon, la Grande-Bretagne, occupent les places restantes en fonction des pays, avec des pourcentages relativement faible.

L'observation détaillée des importations de l'ensemble des pays de la Sous-Région, fait apparaître une similitude dans les besoins des pays de l'UDE-Cameroun, qui se concentrent en énergie, équipements, biens de consommation.

Les besoins de ces pays ne peuvent pas être satisfaits par leurs exportations respectives qui sont pratiquement les mêmes ; c'est-à-dire, essentiellement des matières premières agricoles et minières : café, cacao, bois or, pétrole, aluminium, diamant, etc.

Le premier pays qui apparaît parmi les principaux fournisseurs, au cinquième rang après les grands pays industrialisés, pour le Gabon est le Cameroun. De même, la Guinée apparaît au deuxième rang des principaux pays fournisseurs du Cameroun. Il s'agit probablement de la Guinée Conakry, puisque les rapports que nous utilisons, sont ceux de la zone franc et par conséquent, ne font apparaître que les pays qui en font partie. De plus, pendant cette période, la Guinée-Équatoriale, ne faisait pas encore partie de la Zone Franc. Elle était intégrée dans la zone Peseta, dont l'Espagne était la puissance colonisatrice.

Ce premier paragraphe, nous a permis de conforter nos présomptions, sur la nature et les flux d'échange extérieur des pays de l'UDE-Cameroun. Pour des raisons évidentes, liées, en partie, à la colonisation, ces pays avaient, au lendemain des indépendances, des structures du commerce extérieurs, semblables. Sur le plan des importations, les besoins identiques qui les obligeaient à importer les mêmes produits. Sur le plan des exportations, la structure de spécialisation héritée de la période coloniale, les contraignait à exporter des matières premières, qui ne pouvaient faire l'objet d'un échange entre eux.

Que s'est-il passé après la mise en place de l'UDEAC, en 1966 ? Telle est la question à laquelle le paragraphe suivant tente de répondre.

Paragraphe II- Le commerce de l'UDEAC, après 1966

Dans la première section de ce chapitre, nous avons présenté les mécanismes économiques de l'UDEAC. Parmi ces mécanismes, la taxe unique constituait la pièce maîtresse, en ce sens qu'elle tentait d'harmoniser les fiscalités nationales. L'analyse des échanges qui va suivre, se fera dans le cadre de la réglementation de la taxe unique, dont la nomenclature de l'UDEAC sur les exportations et les importations, retient 21 catégories de produits qui vont de l'agriculture à l'élevage, en passant par le textile et la petite industrie. Une partie importante de ces produits, s'échange aux frontières du Cameroun et du Nigeria³⁰⁵.

Comme dans le paragraphe précédent, nous allons analyser les échanges intra-UDEAC (A), et les échanges extra-UDEAC (B). À partir de cette analyse, nous pourrons donner une

³⁰⁵ A. Nkodo Zé, *Intégration Régionale en Afrique Centrale : Les échanges Transfrontaliers Cameroun-Nigéria, les enjeux d'une intégration naturelle par le marché*. Fondation Friedrich-Ebert au Cameroun, Yaoundé, juin, 1995.

appréciation générale des échanges de l'UDEAC (D), non sans avoir évalué le niveau d'industrialisation de l'UDEAC (C).

A- Les flux commerciaux intra-UDEAC

La mise en place de l'UDEAC en 1966, avec la suppression des barrières douanières et toutes sortes de contingentements entre les différents Etats, a permis d'accroître en volume, les échanges intra-communautaires. Ils sont passés de 3,4 milliards de francs CFA en 1966, à 12,9 milliards de francs CFA et à 19,8 milliards de francs CFA en 1975. Soit un accroissement annuel de 40 % entre 1966 et 1972 et de 14,9 % entre 1975 et 1981³⁰⁶. Le tableau suivant nous donne l'évolution du commerce intra-union, en millions de dollars, de 1970 à 1991. Les calculs ont été effectués, de 1970 à 1983, par G. Ndjieundé³⁰⁷ et de 1984 à 1991, par D. Gbetnkom.

³⁰⁶ P. Moussavou, *op. cit.*, p. 561.

³⁰⁷ G. Ndjieundé, *Un statisme des Echanges Intracommunautaires*, communication faite au Séminaire Atelier sur Les problèmes et Perspectives d'Avenir de l'UDEAC, Yaoundé, 5 au 7 avril 1989. cit. par D. Gbetnkom, *op. cit.*

Tableau 37
Évolution du commerce intra-communautaire entre 1970 à 1991 (Source : D. Gbetkom)

Années	Cameroun			R.C.A			Congo			Gabon			Tchad			Guinée-Equatoriale			UDEAC Total
	M	X	Total	M	X	Total	M	X	Total	M	X	Total	M	X	Total	M	X	Total	
1970	12,66	14,52	27,38	1,81	1,74	3,55	4,7	5,21	9,91	5,6	9,9	15,5	8,3	2,54	10,84				67,19
1971	13	12,91	25,91	1,76	0,93	2,69	4,45	4,16	8,61	6,09	10,88	16,97	5,29	2,58	7,87				62,05
1972	15,54	17,93	33,27	2,22	1,54	3,76	4,89	7,63	12,52	7,24	12,45	19,69	4,73	3,23	7,96				77,2
1973	18	25	43	2,19	0,99	3,18	8,01	4,12	12,13	11,03	14,48	25,51	6,49	3,07	9,56				93,38
1974	23,05	25,12	48,17	2,12	1,15	3,27	5,45	4,79	10,24	17,4	23,31	40,71	7,04	2,6	9,64				112,06
1975	34,1	37,74	71,84	2,12	2,57	4,61	5,18	1,82	7	22,7	33,68	56,38	9,34	3,14	12,42				152,31
1976	27,1	45,79	72,89	3,39	2,57	5,96	11,82	3,02	14,84	26,32	25,8	52,12	9,86	3,16	13,02				158,83
1977	38,3	49,8	88,1	9,36	3,23	12,59	1,92	0,66	2,58	25,5	32	57,5	8,82	1,55	10,37				171,14
1978	49,3	52,6	101,9	9,78	1,58	11,36	9,88	1,31	11,19	21,4	44,3	65,7	16,52	2,24	18,75				208,9
1979	55,1	49,3	104,4	12,83	0,53	13,36	26,35	4,94	31,29	21,2	45,5	66,7	9,97	5,93	15,9				218,3
1980	72,2	73,7	145,9	16,37	0,89	17,26	46,12	5,07	51,19	26,9	58,2	85,1	19,31	10,42	29,73				329,18
1981	65,4	66	131,4	16,01	0,39	16,4	42,34	3,81	46,15	19,2	44,8	64	24,97	19,8	44,77				302,72
1982	17,9	59	76,9	15,08	0,63	15,71	37,3	1,83	37,31	19,2	7,8	27	17,23	10,31	27,54				184,46
1983	25,2	65,9	91,3	15,14	0,29	15,43	35,16	4,84	40	20,4	18,3	38,7	15,51	11,34	26,85				212,28
1984	7,7	39,7	47,4	7,57	0,27	7,84	29,11	3,73	32,84	10,7	12	22,7	25,28	4,79	30,07	0,07	0,01	0,08	140,93
1985	11,5	74,8	86,3	0,01	0,25	0,26	0,36	1,32	1,68	32,1	5,7	37,8	24,03	2,31	26,34	0,6	0,07	0,67	153,05
1986	6,7	86,7	93,4	0,01	0,45	0,46				36,9	2,3	39,2	15,85	2,13	17,98	0,75	0,04	0,79	151,83
1987	6	96,3	102,3	14,28	0,4	14,68				50,1	2,7	52,8	16,32	1,77	18,09	5,45	0,01	5,46	193,3
1988	8	127,7	135,7	18,93	0,42	19,35				44	3,3	47,3	9,6	0,73	10,33	29,91	0,02	29,93	242,61
1989	7,7	129	136,7	31,33	0,5	31,83				39,8	4	43,8	11,1	1,17	12,27	52,89	0,04	52,93	277,53
1990	2,7	133,2	135,9	36,37	0,93	37,3	29,79	0,35	30,14	34,9	1,9	36,8	7,05	0,59	7,64	41,21	0,03	41,24	289,02
1991	2,8	108,6	111,4	20,81	0,55	21,36	16,26	0,26	16,52	37,6	1,4	39	14,61	0,27	14,88	30,96	0,03	30,99	234,15

L'observation de ce tableau, confirme la tendance à l'augmentation annoncée précédemment. Il fait également apparaître de nombreuses disparités dans la participation de chaque Etat, au commerce intra-communautaire. Le Cameroun apparaît comme le plus grand exportateur de l'UDEAC, avec une évolution, sans cesse croissante, de ses exportations qui passent de 14,52 millions de dollars en 1970, à 108,6 millions de dollars en 1991. Cette tendance serait à la hausse après la dévaluation de 1994, qui a vu les prix des biens importés, augmenter. Le faible pouvoir d'achat des ménages, va les contraindre à chercher les biens de substitutions à l'intérieur du marché communautaire. Quant aux importations, elles connaissent deux périodes : la première, est celle qui va de 1970 à 1980, où les importations du Cameroun augmentent régulièrement, mais faiblement, pour atteindre 72,2 millions de dollars, correspondant pratiquement aux exportations de la même année. La deuxième, va de 1980 à 1991 et correspond à une baisse brutale. De 72,2 elles sont passées l'année suivante à 65,4 millions de dollars, pour ne représenter que 2,8, en 1991. La raison de cette baisse est toute simple : les importations communautaires du Cameroun concernaient essentiellement les produits pétroliers, dont la Société Equatoriale de Raffinage, créée, à cet effet, en 1968, devait assurer le ravitaillement de tous les Etats en produits pétroliers. La période de baisse, correspond justement à la période où le Cameroun devient lui-même, producteur de pétrole. Ce qui explique le ralentissement progressif, suivi d'une baisse de ses importations en combustibles du Gabon, pour alimenter son industrie pétrolière³⁰⁷.

La RCA n'exporte pratiquement rien vers les autres pays de l'UDEAC. Ces exportations ont décliné considérablement, passant de 1,74 milliards en 1970 à 0,55 milliards en 1991. Ses importations sont restées faibles, pour ensuite augmenter à partir de 1979.

Le Gabon, après, apparaît comme l'un des plus grands importateurs de l'UDEAC. Ses importations sont passées de 5,6 milliards en 1970 à 37,6 milliards en 1991. Ses exportations ont connu la même évolution que les importations camerounaises, pour des raisons que nous avons évoquées précédemment. Elles sont restées élevées pendant toute la décennie 70, en même temps que les importations camerounaises. Elles baissent progressivement de 1980 à 1991, avec la baisse des importations camerounaises.

Le Congo dépend également de la communauté, en matière d'importations qui croît régulièrement, en dépit de quelques creux. Les exportations ont une évolution en dents-de-scie, avec une tendance générale à la baisse.

Le Tchad connaît aussi la même évolution, avec les exportations à la baisse et une augmentation des importations. Tout se passe pour les pays comme la RCA, le Tchad, le Congo et le Gabon, comme si les produits d'exportation disparaissaient progressivement dans la production de ces pays. Le Cameroun, pour 1991, satisfait pour 90,31 %, la demande d'importation communautaire avec ses exportations.

³⁰⁷ D. Gbetnkom, *op. cit.*, p. 96.

La situation de la Guinée-Équatoriale, est très singulière. Ce pays avec à peine 500.000 habitants qui a adhéré à l'UDEAC en 1983, dépend pour son commerce communautaire, à 99,85 % des importations, dont une part importante provient du Cameroun et sont constitués de produits de réexportations et pour seulement 0,15 % des exportations.

Ces statistiques, qui donnent une évolution des importations et exportations de la zone en volume, pouvaient être biaisées par l'inflation qu'a connue ces pays, à partir de la fin des années 70 et début des années 80. Il est certes vrai, que les pays de la zone franc, ont connu des taux d'inflation moins élevés que ceux des pays hors zone franc. Mais la période qui a suivie le boom des prix des matières premières, à la suite des chocs pétroliers, a été caractérisée par une hausse généralisée des prix, dans les pays de la zone franc. D'ailleurs, les augmentations les plus sensibles des exportations et des importations, concernent cette période. Il serait peut-être judicieux, de voir la part du commerce intra-communautaire, sur le commerce total. L'ensemble de ces résultats se trouve résumé dans le tableau suivant.

Tableau 38 - Évolution du commerce intra-communautaire en pourcentage du commerce total.

Années	Cameroun		R.C.A.		Congo		Gabon		Tchad				Guinée-Équatoriale			
	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X
1970	5,31	6,42	5,3	5,61	7,83	16,80	7	8,18	15,38	7,47			8,12			18,30
1971	5,2	6,23	5,02	2,73	5,42	10,40	6,27	11,21	8,53	9,21			5,49			7,59
1972	5,06	8,11	6,52	3,94	5,43	14,67	3,38	5,8	7,75	8,28			4,30			7,01
1973	5,38	7,08	4,21	2,67	6,35	4,62	5,8	4,8	7,91	8,07			3,66			3,26
1974	5,27	5,25	4,60	2,39	4,36	2,53	5,24	2,57	7,65	7,22			2,59			1,18
1975	5,69	8,44	3,07	5,46	3,04	1,02	4,84	3,4	7,02	6,54			1,62			1,43
1976	4,42	8,96	6,16	4,12	6,71	1,62	0,52	2,7	8,5	5,01			1,79			1,27
1977	5,21	7,07	14,85	5,93	0,91	0,36	3,56	2,38	6,34	1,44			1,79			0,70
1978	4,66	6,55	17,15	2,19	3,8	0,42	3,46	4	7,61	2,26			1,65			0,60
1979	4,32	4,35	18,32	0,66	8,63	0,99	3,98	2,46	11,72	6,73			2,05			0,41
1980	4,50	5,32	20,20	0,76	9,07	0,55	3,99	2,67	26,09	14,67			2,15			0,51
1981	4,58	5,97	19,85	0,49	9,47	0,35	2,28	2,03	23,12	23,85			2,00			0,71
1982	1,47	5,54	12,26	0,58	4,86	0,16	2,21	0,36	15,80	17,77			1,17			0,54
1983	2,07	6,75	19,66	0,36	5,22	0,45	2,97	0,915	9,87	10,8			1,40			0,45
1984	0,69	4,48	8,70	0,31	4,7	0,29	1,47	0,59	13,96	3,65			1,07			0,21
1985	0,99	9,56	0,008	0,27			3,75	0,29	10,01	2,62	2,4	0,26	0,57			0,3
1986	0,39	11,08	0,006	0,05			4,26	0,18	5,50	2,15	2,42	0,11	0,34			0,46
1987	0,34	11,94	0,07	0,30			6,84	0,20	4,45	1,59	10,5	0,027	0,62			0,48
1988	0,62	0,137	10,12	0,60			5,56	0,27	2,29	0,51	35,2	0,045	1,66			0,80
1989	0,60	10,13	20,88	0,37			5,18	0,26	6,73	1,62	48,5	0,12	2,98			0,50
1990	0,16	6,59	36,37	0,72	4	0,03	4,1	0,077	5	0,63	39,6	0,075				
1991	0,21	5,7	20,81	0,41	2,4	0,024	3,9	0,054	9,24	0,3	34,02	0,08				
Moyenne	3,19	7,22	12,10	1,94	4,39	2,63	4,31	2,64	10,49	6,82	24,66	0,10	2,47			2,45

Source : Construit par l'auteur sur la base du tableau suivant.

Deux bases de données nous ont permis de construire ce tableau. La première base, vient du précédent tableau, issu des calculs effectués, en partie, par D. Gbetnkom dans sa thèse, à la suite du travail de G. Ndjieundé. La deuxième base, vient des statistiques financières internationales du FMI, de 1992. Elles concernent notamment les importations et les exportations de l'ensemble de ces pays. Les résultats issus de ces calculs, sont des pourcentages obtenus par une simple division, entre les exportations et les importations intra-zone, rapporté à la somme des exportations et importations totales de chaque pays, pendant la période considérée. Ces calculs ont été également effectués par D. Gbetnkom, sur la base des statistiques différentes de celles que nous avons utilisées. Ces résultats, restent largement supérieurs à ceux qui sont obtenus par nos calculs. Mais, le fait marquant, est sans doute la tendance générale qui est restée pratiquement la même, pour toute la période considérée.

L'observation de ce tableau, nous conduit à faire les remarques suivantes :

- La position du Cameroun, comme le plus grand exportateur de la zone, est confirmée avec une moyenne de 7,22 % contre une de 3,19 % pour les importations. Les importations du Cameroun ont régulièrement baissé, en passant de 5,31 % en 1970, à seulement 0,21 % en 1991. Cette baisse s'explique, d'une part, comme nous l'avons signalé plus haut par la baisse progressive de l'importation des produits pétroliers du Gabon. D'autre part, la plupart des produits fabriqués dans les autres pays de l'union, sont le plus souvent fabriqués au Cameroun. L'économie du Cameroun, apparaît comme la plus diversifiée de la Sous-Région.
- La Guinée-Équatoriale, la R.C.A. et le Tchad, sont les plus gros importateurs de la zone, avec les pourcentages respectifs de 24,66 %, 12,10 % et 10,49 %. Le Tchad se détache des exportations et se situe avec ses 6,82 %, au deuxième rang, après le Cameroun. Ces exportations se réduisent, pour l'essentiel, au bétail et à ses dérivés. La Guinée-Équatoriale occupe les deux extrêmes : le premier rang, en matière des importations et le dernier, en matière des exportations, avec une moyenne de 0,10 %.
- Le Congo et le Gabon connaissent des évolutions similaires, avec les moyennes respectives de 4,39 % et 4,31 %, pour les importations et 2,63 % et 2,64 %, pour les exportations. Les exportations et les importations du Congo baissent progressivement, avec les périodes de relative stabilité, de 7,82 %, en 1970, à 2,4 % en 1991 et de 16,8 %, en 1970, à 0,024 %, en 1991. Il en est de même de celles du Gabon, qui passent de 7 % en 1970, à 3,9 % à 1991 pour les importations et de 8,18 % en 1970, à 0,054 % à 1991.
- Les moyennes communautaires, se situent respectivement, à 2,47 %, pour les importations et à 2,45 %, pour les exportations.

Au total, les pays sont intégrés, de façon très inégale, dans la communauté. Nous pouvons faire nôtre cette remarque de B. B. Ebé³⁰⁸, à savoir : plus les Etats sont développés moins ils s'intéressent au marché communautaire ; c'est le cas du Cameroun, Congo et du Gabon. Par contre, moins un Etat est développé, plus il s'intègre dans le marché communautaire ; c'est le cas des autres pays : la Guinée-Équatoriale, la R.C.A et le Tchad.

Avant de voir les flux commerciaux extra-UDEAC, nous voulons, comme pendant la période avant la mise en place de l'UDEAC, voir l'impact des échanges globaux sur le PIB, pour une fois de plus, apprécier le degré d'ouverture des Etat de l'UDEAC, en le comparant aux statistiques de la France et du Japon. Nous ne ferons pas, pour ces deux pays, les mêmes calculs que ceux des pays de l'UDEAC. Nous allons considérer les années 70, 75, 80, 85 et 90, juste pour avoir la tendance générale.

³⁰⁸ B. B. Ebé, *op. cit.*,

Tableau 39 - Part du commerce extérieur dans le PIB des différents Pays.

Années	Cameroun			Congo			Gabon			Guinée-Équatoriale			R.C.A			Tchad		
	X	M	%	X	M	%	X	M	%	X	M	%	X	M	%	X	M	%
1975	96,13	128,10	38,65	38,25	35,59	46,26	201,92	100,56	65,41				10,12	14,615	29,51	10,103	28,325	25,72
1976	123,03	146,98	40,93	52,95	40,24	53,74	271,48	120,24	54,47				14,623	13,155	29,52	14,861	27,593	26,17
1977	172,88	180,68	32,10	65,51	50,45	63,81	329,96	176	73,30				20,033	15,540	33,27	26,177	46,465	45,03
1978	181,70	237,25	43,27	69,56	58,35	64,50	249,85	139,17	72,14				16,182	12,775	23,97	22,329	49,034	34,21
1979	238,70	271,16	44,90	105,43	64,86	66,91	393,19	113,11	78,54				16,937	14,816	23,46	18,776	18,132	
1980	290,62	337,61	46,32	192,39	122,54	87,38	459,06	142,31	66,48				24,384	17,009	24,58	14,999	15,533	
1981	299,72	386,09	38,17	291,49	121,50	76,23	598	228,60	78,79				21,323	25,646	21,53	22,665	29,349	
1982	348,23	394,58	34,18	364,26	251,90	86,60	710	285	83,69				35,461	41,306	30,95	18,968	35,701	29,14
1983	372,22	466,98	32,05	406,28	256,50	82,90	762,20	261,10	77,52				28,405	25,951	21,61	39,824	59,707	46,44
1984	381,33	484,43	27,09	552,55	269,95	85,81	878,90	316,20	82,10				37,022	38,193	26,98	57,384	79,272	60,95
1985	321,75	508,76	21,31	514,29	268,70	80,65	876,70	384	79,99				41,217	50,686	29,06	39,381	107,98	49,33
1986	271,64	590,44	20,84	232,94	206,65	68,67	440	300	46,54				22,975	57,841	24,42	34,145	99,708	47,29
1987	248,77	526,19	19,52	155,44	159,08	45,54	387	220	58,14				39,180	61,370	31,87	33,224	110,02	58,20
1988	275,12	378,72	17,68	223,89	167,98	59,46		235,70					19,769	42,002	18,86	41,867	124,89	53,65
1989	405,99	402,24	23,11	291,00	167,17	60,05		244,60					42,866	47,994	26,67			
1990	549,80	449,10	29,84															

Pour obtenir les résultats de ce tableau, nous avons utilisé les statistiques du FMI de 1992, concernant les exportations et les importations. Celles qui concernent les PIB, ont été tirées des Etudes et Statistiques de la BEAC n°192 d'octobre 1992.

Même si la tendance générale, reste pratiquement la même, pour tous les pays de l'UDEAC, la contribution du commerce extérieur dans le PIB, demeure importante. Le Cameroun a gardé la même tendance que celle des années 60, pour connaître une baisse, à partir de 1983, en passant 32,05 % à 17,68 %, en 1988. Ces pourcentages recommencent à augmenter, pour atteindre 29,84 %, en 1990. Les pourcentages du Congo et du Gabon restent les mêmes que pour la période des années 1960. Il en est de même de la R.C.A. et du Tchad.

Comme on peut le constater, l'influence du commerce extérieur dans le PIB reste importante pour les pays de l'UDEAC. La mise en application du Traité de l'UDEAC n'a pas influencé profondément les flux d'échange entre les pays membres, qui restent plus polarisés vers l'extérieur.

Tableau 40

Part du commerce extérieur dans le PIB de la France et du Japon

	1970	1975	1980	1985	1990
France	6,56	12,27	24,33	39,88	44,72
Japon	8,02	15,84	23,01	22,71	18,65

Source : Construit par nous sur la base des statistiques financières internationales du FMI, 1992.

Comparés à ces deux pays, les pays de l'UDEAC restent plus ouverts à l'extérieur. Bien que la tendance générale soit à l'ouverture, cette tendance est beaucoup plus forte pour la France qu'au Japon, à partir des années 80. La part du commerce extérieur dans le PIB pour la France, part de 6,56 % en 1970, pour se situer 44,72 %, en 1990. Les politiques de libéralisation appliquées dans ce pays et les conséquences de la globalisation, y sont pour beaucoup. Même le Japon qui, par tradition, est un pays fermé, n'est pas en marge du phénomène. Le paradoxe des pays de l'Afrique, en général et ceux de l'UDEAC, en particulier, est que l'ouverture les soumet à une vive concurrence sur le marché mondial, alors que leurs produits sont, le plus souvent, très peu compétitifs, pour justement faire face à cette concurrence.

B- Les flux commerciaux extra UDEAC

Il faut dire que, même si les échanges intra-communautaires augmentent en volume, dès la mise en place de l'UDEAC, cette augmentation n'a pas modifié l'orientation des échanges extérieurs. Pour les trois premières années de fonctionnement, la France apparaît toujours au premier rang des pays fournisseurs et clients de l'ensemble des pays de l'UDEAC, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 41

Évolution du commerce avec la France, en volume (millions de FCFA) et en pourcentage

France	1967	1968	1969
Exportations	661,1 soit 34,72%	702,1 soit 33,08%	875 soit 35,31%
Importations	1162,3 soit 53,45%	1100,3 soit 51,87%	1188,5 soit 50,72%

Source : Construit par l'auteur sur la base des statistiques du Rapport sur la Zone Franc 1969, pp. 215-229.

Même si la France occupe toujours la première place dans le commerce avec les pays de l'UDEAC, la tendance générale est à la baisse. La part des pays d'Afrique Noire, dans les exportations françaises, est tombée de 6,2 % à 3,5 %, en vingt ans. Cette baisse est plus importante en ce qui concerne les importations qui sont passées de 5,5 % à 2,1 %, sur la même période. En revanche, la communauté européenne reçoit 63 % des exportations de la zone franc et couvre 57 % des importations³⁰⁹. Cette baisse est sans doute le prélude d'une tendance à la diversification des partenaires commerciaux, de la part de ces différents Etats. Cette tendance à la diversification ne peut être bien appréciée, qu'en analysant l'évolution des échanges entre la France et les pays de l'UDEAC, sur une période assez longue.

³⁰⁹ J-C Le Duigou, *Quel avenir pour l'Afrique subsaharienne ?* Issue, Cahier de Recherches de la Revue Economie Politique, n°49, 4ème trimestre, 1996, p. 60.

Tableau 42 - Évolution en pourcentage du commerce extérieur total des pays membre de l'UDEAC avec la France en 1970 et 1990

Années	Cameroun		Congo		Gabon		R. C. A		Tchad		Guinée-Équat.	
	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X
1970												
1971												
1972												
1973									31,29	0,78		
1974									25,55	0,76		
1975									27,47	1,73		
1976												
1977												
1978												
1979												
1980												
1981												
1982												
1983												
1984												
1985												
1986												
1987												
1988												
1989												
1990												

Les statistiques contenues dans ce tableau, sont des pourcentages obtenus en faisant des rapports entre les importations et exportations de chaque pays avec la France, sur la somme totale des exportations et importations des pays respectifs.

Une vue d'ensemble, nous permet de constater que la dépendance des pays de l'UDEAC par rapport à la France, a connu une baisse importance sur l'ensemble de la période considérée, ce qui témoigne de la part de ces pays, une diversification des partenaires commerciaux. Pour certains pays et à certaines périodes, les pourcentages d'exportations sont supérieurs à ceux des importations, ce qui se traduit par une balance commerciale excédentaire de ces pays, par rapport à la France.

Cette situation est celle du Cameroun entre 1984 et 1990 et du Gabon, entre 1975 à 1980 et, entre 1987 à 1990. Les autres pays restent, par contre, déficitaires sur toute la période. Ces statistiques, comme nous l'avons signalé précédemment, restent empreintes sans doute d'erreur de toutes sortes. Mais, l'enseignement important est la tendance générale, qui est celle de la baisse de la dépendance, vis-à-vis de la France, au profit des autres pays, notamment les pays de la communauté.

C- Le niveau d'industrialisation de l'UDEAC

La mise en place de l'UDE, puis de l'UDEAC, était précédée par la volonté politique des chefs d'Etats et Gouvernements, de mettre en place une structure industrielle, capable de promouvoir le développement économique des Etats membres et d'assurer le bien-être des populations. Cette volonté, devait se matérialiser par une répartition équitable des unités productives, sur le critère des avantages comparatifs. Mais, cette volonté est venue buter sur les égoïsmes nationaux des Etats, qui ont privilégié la préférence nationale à l'intérêt communautaire, en développant les mêmes structures industrielles dans plusieurs pays. Nous avons vu, en présentant la taxe unique, que son objectif était de ristourner, sous la forme d'une taxe, le manque à gagner aux pays qui ne bénéficiaient pas d'entreprises industrielles à vocation communautaire. Les produits couverts par la taxe unique correspondaient, pour la majorité, aux activités industrielles implantées dans les pays de l'UDEAC. Partant de ce constat, le degré relatif d'industrialisation des pays de l'UDEAC, peut être apprécié directement, sur la base des entreprises agréées au régime de la taxe unique³¹⁰.

Ainsi, jusqu'en 1966, année d'entrée en vigueur du Traité de l'UDEAC, c'est-à-dire pendant la période de l'UDE-Cameroun, trente unités industrielles étaient admises au régime de la taxe unique communautaire. Le Congo, avec 18 unités industrielles se taillait la part du

³¹⁰ D. Maaktar, *Intégration Economique : perspectives africaines, op. cit.*, p. 225.

lion, suivis du Tchad et de la R.C.A., avec respectivement 6 unités industrielles pour chaque pays³¹¹.

L'adhésion du Cameroun, allait introduire une modification importante dans la répartition des unités industrielles. Entre 1966 et 1973, le nombre des unités industrielles est passé de 87 à 108 avec sur toute la période, plus de la moitié pour le Cameroun, soit 48, en 1966 et 59, en 1973³¹². Ce nombre allait continuer à augmenter entre 1983 et 1989. Les unités industrielles sont passées de 157 à 204, avec la confirmation de la domination du Cameroun, qui comptait en 1983 près de 102 unités industrielles. Le Cameroun était suivi par le Congo, qui était premier pays en nombre d'unités industrielles, pendant la période de l'UDE et du Gabon, avec 36 unités industrielles chacun. La R.C.A. et le Tchad venaient avec, respectivement, 20 et 11³¹³. Le Gabon a connu une industrialisation très rapide. En effet, avec 3 unités industrielles en 1966, il est passé en peu plus de trente ans, à 36, contrairement à la R.C.A., qui a connu, sur la même période, une augmentation de 3 unités industrielles seulement. Le niveau d'industrialisation de l'UDEAC peut également être apprécié, en observant l'évolution du coefficient d'industrialisation des pays de l'UDEAC, qui est le rapport entre la production industrielle à l'année t, sur le PIB (Produit Intérieur Brut), de la même année t.

Tableau 43

Le coefficient d'industrialisation des pays de l'UDEAC

Années	Cameroun	R.C.A	Congo	Gabon	Tchad	UDEAC
1966	2,07	5,05	13,21	0,33	1,5	3,28
1973	-	-	-	-	-	6,43
1975	8,96	4,43	7,53	0,94	-	5,6
1976	9,15	3,7	9,17	0,86	-	5,22
1977	7,85	4,26	9,83	0,93	-	5,14
1978	8,63	4,88	13,14	2,6	-	7,09
1979	9,32	4	7,77	1,56	-	6,5
1980	8,81	3,35	7,3	0,94	-	5,73
1981	6,84	2,92	2,66	1,75	-	4,5
1982	3,16	3,2	0,17	1,19	-	2,13
1983	6,22	4,65	0,24	1,43	-	3,92
Moyenne	7,1	4,04	7,1	1,25	1,5	5,05

Source : D. Gbetnkom, *op. cit.*, p. 122.

³¹¹ D. Maaktar, *Intégration Economique : perspectives africaines, op. cit.*, p. 224.

³¹² D. Makhtar, *op. cit.*, p. 226.

³¹³ D. Gbetnkom, *op. cit.*, p. 120.

L'observation de ce tableau fait apparaître de nombreuses disparités, quant au développement industriel de chaque Etat. Ces résultats confirment la première position du Cameroun comme puissance industrielle, avec une moyenne de 7,1 %. Ces pourcentages restent plus ou moins proches de la moyenne pour connaître une baisse brutale en 1982 avec un pourcentage de 3,16. Le Congo connaît deux périodes : une période de forte croissance, jusqu'en 1980 et une période de baisse, de 1981 à 1983. Pour ces deux dernières années, le Congo se trouve classé dernier. La R.C.A. connaît une évolution en dent-de-scie, dont le plus faible pourcentage se trouve en 1981, avec 2,92 %. Le Gabon après le Tchad, reste le pays à niveau d'industrialisation très bas, dont l'essentiel tourne autour du pétrole. Il faut noter, pour finir, que les activités industrielles de la Sous-Région, sont largement dominées par le capital étranger et particulièrement la France, dont la moyenne générale s'établit à 50 % pour le Cameroun, 56,4 % pour la RCA, 84,5 pour le Congo et 72 % pour le Gabon. Mis à part le Cameroun, dont la part des intérêts français s'établit à 34,5 %, ils s'élèvent à plus de 60 % pour le reste de la zone³¹⁴. Dans les années qui viennent, le pourcentage des intérêts étrangers en général et français, en particulier, dans les entreprises des pays de l'UDEAC devrait augmenter avec les processus de privatisation en cours dans ces pays, sous la pression du FMI. Cette domination probable des étrangers dans le capital des entreprises, s'explique par la suspicion qui pèse sur les opérateurs économiques nationaux quant à la provenance de leur fonds. Le plus souvent, ces opérateurs économiques sont les anciens ou hauts responsables des entreprises publiques.

D- Appréciation globale du bilan de l'UDEAC.

L'UDEAC est l'une des rares institutions régionales en Afrique au Sud du Sahara, à avoir survécu à la dislocation. Elle a, non seulement survécue, mais a été également renforcée et élargie avec l'adhésion de la Guinée-Équatoriale. Mis à part la crise politique de 1968, qui a vu la sortie de la R.C.A. et du Tchad suivie quelques années de leur réintégration, l'UDEAC n'a pas connu de véritable crise ouverte matérialisée, par exemple, par une nouvelle sortie d'un Etat membre. Les problèmes qu'a connus l'UDEAC sont ceux qui sont, tout naturellement, liés aux organisations communautaires en Afrique et sont, parfois, inévitables. Sur ce plan, l'UDEAC est considérée comme une réussite. Mais en poussant l'analyse plus loin, pour la porter sur un autre plan, celui très important des échanges, avec tous les atouts dont elle a bénéficiés, notamment, l'existence d'une monnaie unique et d'une langue commune, les résultats de l'UDEAC paraissent bien maigres. Le commerce entre les Etats n'a progressé que très faiblement. Il a parfois été en nette régression pour certains autres. C'est notamment le

³¹⁴ D. Gbetnkom, *op. cit.*, p. 115.

cas du Gabon, dont les exportations sont restées largement dominées par les produits pétroliers qui occupaient près de 98,4 %. Le Cameroun absorbait ces exportations, à hauteur de 77,6 %. Cette situation s'est inversée considérablement, à partir du moment où le Cameroun est devenu lui-même producteur de pétrole, ainsi que le Congo. Cette situation a considérablement diminué la part du commerce intra-communautaire du Gabon.

Les sociétés et multinationales étrangères, continuent à dominer la plupart des branches industrielles des différents pays de l'UDEAC et contribuent plus, à l'extraversion des économies, qu'à une véritable intégration des différentes économies respectives.

Les inégalités dans les niveaux de développement, relevée au chapitre premier existent encore entre les différents Etats et parfois sont persistantes. Cela se traduit par un développement industriel inégal. Les pays restent plus concurrentiels entre eux que complémentaires. Ainsi, le Cameroun, le Congo et le Gabon, se disputent le marché communautaire, en ce qui concerne les industries de boissons. Le Cameroun et le Tchad se concurrencent sur le marché avec leurs industries textiles. Le Cameroun et le Gabon se retrouvent en concurrence sur le marché du ciment.

Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer ces résultats qui restent en deçà des espérances ?

Section 3 : Les difficultés rencontrées par l'UDEAC qui expliquent ces résultats mitigés

De nombreuses explications ont été avancées, pour justifier le caractère mitigé des résultats obtenus par l'UDEAC. Cette section nous permet de les passer en revue, en prenant en compte de nouvelles considérations. Dans l'ordre, nous aborderons respectivement : les nationalismes, avec l'exemple de la raffinerie pétrolière de Port-Gentil, la non-intégration nationale des différents Etats, tant au plan politique, qu'au plan économique ; le manque d'information, la faiblesse des infrastructures de communication, la structure de spécialisation des économies et le cadre théorique qui a servi d'analyse au processus d'intégration économique.

Paragraphe I- Les nationalismes exacerbés : l'exemple de l'exploitation pétrolière de Port-Gentil

La plupart des pays membres de l'UDEAC, ont acquis leur indépendance entre janvier et août 1960 et sont, à cet effet, relativement jeunes comparativement aux Etats du vieux continent européen. Depuis cette période, ces pays ont cherché à s'affirmer, tant sur le plan politique, que sur le plan économique, au niveau national et international. Ces pays, tout en adhérant au processus d'intégration économique, ont entretenu une certaine méfiance, vis-à-vis

de ces structures supranationales, qui ont pour conséquence l'abandon d'une partie de leur souveraineté nouvellement acquise. Plusieurs exemples dans l'histoire de l'UDEAC, peuvent confirmer ce constat malheureux : c'est le cas de la raffinerie pétrolière de Port-Gentil au Gabon.

La raffinerie de Port-Gentil, aurait pu être un exemple de réalisation réussie de coopération industrielle de l'UDEAC. Mais, l'expérience n'a pas duré. L'idée de créer une raffinerie de pétrole, susceptible de couvrir les besoins en produits pétroliers des Etats-membres de l'UDEAC, s'est heurtée, dès le départ, au problème du choix du site, devant abriter les installations nécessaires à l'exploitation du pétrole. Trois ports de l'Afrique Centrale étaient concurrents : Port-Gentil au Gabon, Pointe-Noire au Congo et Douala au Cameroun.

Les débouchés, en produits pétroliers, de chacun de ces pays, ne justifiaient pas à l'époque, la création d'une raffinerie pétrolière nationale. Par contre, les débouchés pour l'ensemble de l'UDEAC, étaient estimés à 272.000 tonnes en 1961. Les études économiques effectuées par le Bureau de Recherche des Pétroles (B.R.P.) et de la Compagnie Française des Pétroles (C.F.P.), conduisaient à des schémas d'investissements légèrement différents selon le site retenu, et permettaient, également, de dégager des résultats prévisionnels annuels d'exploitation différents, selon le lieu d'implantation. Les études de faisabilité, accordaient un léger avantage à Port-Gentil qui fut, en fin de compte, choisi au détriment des autres ports. C'est ainsi que le 11 février 1964 à Fort-Lamy, les Etats-membres décidaient la création d'une raffinerie commune de pétrole à Port-Gentil, dénommée Société Equatoriale de Raffinage qui devait quelques années plus tard, être appelée société multinationale.

Le capital était souscrit à 25 %, par les Etats-membres, à raison de 5 % par Etat. Les 75 % restant revenait au B.R.P. et à la C.F.P. Pendant les dix premières années, les cinq Etats pouvaient porter leur souscription à 50 % du capital social. Outre le capital, plusieurs aspects particuliers peuvent être relevés :

- l'interdiction faite aux Etats, de nationaliser ou de saisir les participations des sociétés pétrolières distributrices. En cas de nécessité, les Etats s'engageaient à dédommager les sociétés concernées ;
- que la raffinerie serait soumise, pendant toute la durée de son exploitation, au régime de "*l'usine exercée*", c'est-à-dire, placée sous le contrôle douanier permanent et à surveillance intermittente de la douane ;
- la perspective de créer une nouvelle raffinerie de 500.000 tonnes au maximum, au cas où les besoins en produits pétroliers de l'Union seraient supérieurs aux possibilités d'offres de la S.E.R.

Même si les aspects fondamentaux de l'Accord subsistent encore, il convient de souligner que depuis 1968, la S.E.R. est devenue la SOGARA (Société Gabonaise de Raffinerie), suite au rachat par l'Etat gabonais des quotes-parts du capital social, souscrit par

les autres Etats-membres. Le Gabon continue, certes, à fournir l'UDEAC en produit légers raffinés, mais le caractère multinational n'est plus qu'un lointain souvenir, depuis que les autres Etats côtiers (Cameroun et le Congo), ont entrepris, chacun, de se doter d'une raffinerie pétrolière nationale. Et pourtant on aurait pu renforcer les capacités de la raffinerie de Port-Gentil, en y acheminant le pétrole brut du Cameroun et du Congo, comme se sera probablement le cas du pétrole du Tchad, qui transitera sûrement par le Cameroun. Mais on s'aperçoit que, la gestion multinationale de certaines entreprises d'exploitation de matières premières n'est possible que si ces matières premières sont d'un intérêt vital pour l'activité économique des autres Etats-membres et ne sont détenues que par un seul Etat.

Paragraphe II- La non-intégration nationale des différents états membres de l'UDEAC

En Afrique en général, et en Afrique Centrale en particulier, les Etats ne sont pas suffisamment intégrés, tant sur le plan politique, que sur le plan économique. De nombreux Etats africains comptent plusieurs langues et ethnies, dont le nombre varie entre 50 à 200, d'un Etat à l'autre. C'est le cas du Cameroun, qui en plus, compte deux entités culturelles différentes, héritage de sa double tutelle : française et anglaise. Ainsi, au-delà des rivalités ethniques subsiste une rivalité entre les deux entités culturelles.

Le Tchad est l'un des pays à avoir connu une instabilité politique assez longue et permanente. Le conflit qui l'a opposé à la Libye, à propos de la bande d'Aouzou, les revendications nationales des différents groupes ethniques qui composent ce pays, ont provoqué une instabilité politique permanente. Les différents chefs d'Etats, une fois au pouvoir, se préoccupaient plus de s'assurer une légitimité politique en contrôlant toutes les forces d'opposition. Cette période dure, le plus souvent, le temps qu'un nouveau coup d'Etat soit perpétré. On se retrouve dans un cercle vicieux permanent d'instabilité, qui explique le retard observé dans la signature des différents Traités, qui concernent le processus d'intégration. Depuis l'arrivée d'Idris Debry au pouvoir, la situation semble se stabiliser avec la mise en place des institutions démocratiques.

La République Centrafricaine n'est pas en reste et se trouve en ce moment au fait de l'actualité avec la rébellion armée, qui conteste la gestion d'un Chef d'Etat démocratiquement élu par le peuple. Dans la situation actuelle du pays, il serait un peu absurde de parler au président actuel, des problèmes d'intégration régionale, alors que lui-même est en mal d'intégration et de légitimité dans son pays.

Le Congo, qui a connu deux guerres depuis le début des années 90, entre le Sud et le Nord³¹⁵.

³¹⁵ J-Christophe Le Duigou, *op. cit.*, p. 65.

La Guinée-Équatoriale et le Gabon bénéficient d'une relative stabilité, qui s'explique, peut-être, par le nombre très réduit de leur population.

Tous ces problèmes font que, les intérêts régionaux sont parfois relégués au second plan. Certains chefs d'Etat préfèrent rester chez eux pour contrôler un pouvoir, qui tend à leur échapper plutôt que de participer, par leur présence, aux différents sommets des regroupements régionaux, ou sont supposées être prises, des résolutions d'intérêts communautaires. Depuis le début des années 90, rares sont les résolutions qui ont été prises à l'unanimité par des Chefs d'Etats présents. Certaines de ces résolutions, pour être ratifiées, ont dû circuler d'une capitale à l'autre, pour permettre aux différents chefs d'Etats absents, de pouvoir le faire. Ce qui introduit des retards dans les délais d'exécution des résolutions.

Le plus souvent dans ces pays, les périodes qui précèdent et suivent les élections sont marquées par des tensions vives, qui perturbent le fonctionnement normal de la vie économique et administrative. Les rivalités ethniques qui divisent les populations même lorsque l'intérêt national est en jeu, font, qu'il est difficile de considérer les pays africains, comme des Nations à part entière. Les populations de ces pays, se définissent d'abord, par rapport à une ethnie, avant de se définir par rapport à une Nation. La vague de revendication de la démocratie, intervenue au début des années 90, est venue remettre cette tendance au goût du jour. La plupart des partis politiques, se sont définis, le plus souvent, par rapport à une ethnie. L'existence de certains, n'a jamais dépassé le cadre d'un département ou d'une province. Les programmes politiques, lorsqu'ils existent, n'intègrent pas la vision communautaire. Ainsi, si sur le plan national, on n'arrive pas à faire converger les populations vers un idéal commun, il le sera moins, sur le plan régional. Le spectre de la guerre³¹⁶ plane, de façon permanente, sur les Etats africains. Cette guerre peut être nationale, dans le cas où elle concerne les différentes ethnies ou les entités culturellement différentes d'un même Etat³¹⁷. Elle peut concerner deux Etats différents comme c'est le cas actuellement pour le Cameroun et le Nigeria. Il n'est d'ailleurs pas exclu, que la crise de l'ex-Zaïre, ait des répercussions sur les autres pays de la région. Dans ces pays, la guerre peut éclater, parce que les autorités en place, veulent se maintenir au pouvoir par la force. Ainsi, des Etats kleptocrates et convulsifs des années 70 et 80, on est passé à un Etat mafieux, des années 90, caractérisé par une dilapidation des biens publics³¹⁸.

³¹⁶ J-F Bayart, *Fin de Partie au Sud du Sahara ? La politique africaine de la France*, in *La France et l'Afrique : vade-mecum pour un nouveau voyage*, S. Michailof (sous dir.), Paris, Karthala, 1993, p. 118.

³¹⁷ C'est le cas du Cameroun où la marginalisation politique des anglophones peut éclore en une tentative secessionniste.

³¹⁸ J-F Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du Ventre*, Fayart, Paris, 1989. Voir également du même auteur, *Fin de Partie au Sud du Sahara? La politique africaine de la France*, in *La France et l'Afrique : vade-mecum pour un nouveau voyage*, S. Michailof (sous dir.), Paris, Karthala, 1993, pp 112-129.

Comme on va le remarquer, les Etats de l'Afrique, dans leur grande majorité, ne sont pas intégrés sur le plan politique. Et les conséquences de cette situation pèsent énormément sur le processus d'intégration en cours et même, sur la mise en place des politiques d'ajustements structurels ; au lieu que ces rivalités contribuent à les rapprocher comme ce fut le cas de la France et de l'Allemagne, avec la création de la CECA, après trois guerres particulièrement coûteuses en dégâts humains et matériels. Elles contribuent plutôt à les diviser davantage, alors que plusieurs facteurs objectifs plaident pour leur rapprochement.

De plus, sur le plan économique, les différents Etats ne sont pas intégrés. L'intégration économique communautaire pour qu'elle soit une réussite, doit s'appuyer sur les acquis nationaux en terme d'infrastructure. Or, en Afrique, l'intégration nationale des Etats n'est pas totale. Les facteurs de productions circulent difficilement d'une région à une autre, dans un même pays. Il existe des régions qui ne voient de voiture, que pendant la saison sèche. Le plus souvent c'est un véhicule administratif qui passe, pour collecter l'impôt forfaitaire³¹⁹ ou pour les tournées de prise de contact, avec les populations villageoises d'une autorité administrative nouvellement nommée dans la région. Pendant que certaines villes manquent cruellement des infrastructures de premières nécessités, certaines, en revanche, sont bien desservies en matière d'infrastructure, d'entreprises industrielles et d'investissements. Il s'ensuit dans ces villes, une urbanisation désordonnée et une promiscuité effrayante, liées à un exode rural massif des populations, dont une partie se trouve dans le secteur informel³²⁰.

Paragraphe III- Le manque d'information

Contrairement à la construction européenne, où le débat sur le processus d'intégration est public et intègre toutes les catégories socioprofessionnelles, les problèmes d'intégration en Afrique, sont restés l'affaire de quelques bureaucrates et hauts fonctionnaires des différentes administrations nationales.

En Europe par exemple, les procédures de ratification du Traité de Maastricht ont impliqué toutes les populations soit directement par voie référendaire, soit indirectement par les Assemblées nationales, élues démocratiquement par le peuple. Dans ces pays, les responsables politiques, pour être élus, doivent avoir une position claire, sur tous les grands problèmes qui engagent l'avenir de leur peuple, dans les années qui viennent. Les élections européennes opposent différentes conceptions de l'Europe. L'unanimité est presque acquise, sur la nécessité de la construction européenne. Mais les divergences apparaissent dans les voies et les moyens, à mettre en œuvre, pour atteindre cet objectif.

³¹⁹ Il faut signaler que cet impôt a été supprimé au Cameroun.

³²⁰ F-R Mahieu, C. Napoléon, *Le dualisme formel - informel dans une petite économie dépendante*, in *Revue d'Economie Politique*, n°2, mars-avril, 1997, p. 242-243.

Dans toutes les universités de France, pendant le cycle de licence, il existe au moins un cours sur la construction européenne. L'étude du système monétaire international, intègre l'aspect monétaire de l'intégration européenne, en tirant les leçons des expériences passées, pour scruter l'avenir et mieux l'éclairer. Les centres de recherche, entièrement consacrés aux problèmes d'intégration européenne sont créés, avec pour objectif, d'éclairer le débat sur l'intégration. Les résultats de ces recherches sont présentés dans les colloques avant d'être publiés dans les revues spécialisées. Des bourses de recherche, sont accordées aux jeunes chercheurs dans tous les domaines des sciences sociales, concernant les aspects de l'intégration (économie, droit, social, assurance, etc.).

Combien de thèses soutenues dans ce domaine, combien d'articles scientifiques publiés, combien de livres ont été écrits, depuis le début des années 50 ? Des millions, mais, le sujet semble inépuisable et suscite autant d'intérêt, si non plus, qu'à ses débuts. Tous les moyens sont mis en œuvre pour, non seulement vulgariser l'idée de l'intégration au sein des populations, mais également éclairer le débat. Chaque citoyen d'une nation européenne est impliqué dans la construction européenne, soit par sa profession (agriculteur avec la politique agricole commune), soit par l'expérience passée pour certains, comme soldat et responsable.

C'est tout le contraire qui se passe en Afrique où certains, problèmes tels que : l'intégration, la monnaie restent tabous et réservés à quelques privilégiés. La plupart des colloques et conférences sur les thèmes de l'intégration et de la monnaie sont organisés, le plus souvent, par les organisations et les experts internationaux et se tiennent non dans les pays concernés, mais dans les capitales des pays industrialisés qui les financent.

Pendant notre cycle de licence à l'université de Yaoundé, nous sommes sortis sans une connaissance de la zone franc et des problèmes d'intégration. Mais nous connaissions plus ou moins les problèmes monétaires internationaux, avec le S.M.I et le S.M.E. Nous avons été abreuvés des théories classiques et keynésiennes et bien d'autres dont l'importance n'est pas à négliger ; mais jamais d'allusion aux systèmes économiques et financiers africains. Nombreux sont les étudiants, en fin de licence dans les universités africaines, à ne pas connaître la signification du sigle CFA, différent, selon qu'on est membre de la zone franc en Afrique de l'Ouest (Coopération financière africaine) ou en Afrique Centrale (Communauté financière africaine).

Les moyens d'information qui existaient dans le cadre de l'UDEAC se réduisaient essentiellement à la publication d'un journal officiel et d'une Revue Economique et Sociale : le "DEFI". Mais, la crise est venue perturber le rythme de publication. De plus, l'essentiel des informations publiées sont restées publicitaires, avec 67 annonces sur les entreprises et les produits de l'UDEAC³²¹.

La coupe de football de l'UDEAC qui en fait réactualisait un vieux projet, celui de la coupe des tropiques, dont le but était de vulgariser l'idée de l'intégration en impliquant les

³²¹ J-E Ayouba-Ossengué, *op. cit.*, p. 410.

jeunes, n'a pas connu plus de cinq éditions. Une fois de plus, les effets de la crise sont passés par là.

L'information, dans le cadre de l'UDEAC, est rendue difficile par l'analphabétisme d'une grande partie de la population et par le manque de traducteurs en langues nationales, dont certains termes scientifiques ne trouvent pas d'équivalent, dans les multiples langues, nationales que regorgent la Sous-Région. Il faut signaler que la langue officielle de l'union est le français.

Paragraphe IV- La faiblesse des infrastructures de communication

L'intégration économique suppose l'existence ou la mise en place d'infrastructures de communications adéquates. D'ailleurs, les auteurs comme Ebers, Perroux, ont montré leur importance dans le processus d'intégration et notamment, le rôle des moyens de transport (route, chemins de fer, liaisons aériennes), aussi bien sur le plan national, que sur le plan international.

Le processus d'intégration de l'UDEAC a souffert d'un manque de moyens de communication. De plus, les infrastructures de transport qui existent actuellement, remontent à la période coloniale du moins dans leur tracé et s'inséraient dans la stratégie de spécialisation des colonies qui prenaient la direction des ports, pour permettre l'écoulement des matières premières vers l'Europe et l'Amérique.

C'est autour des ports que se sont constituées les colonies, avec l'établissement des premiers comptoirs. Ainsi, toute la stratégie de développement des infrastructures va obéir à cette logique et va dépendre de la découverte et de la mise en valeur des gisements de pétrole, fer, cuivre, manganèse, etc. Au Cameroun, le chemin de fer longe la région cacaoyère du sud qui le relie à Douala et la région caféière de l'Ouest reliée également à Douala. Son prolongement n'a été possible jusqu'à Ngaoundéré, que lorsque furent découverts les gisements de bauxite dans la région de l'Adamaoua. Au Congo, le chemin de fer Congo-Océan, voit son tracé fixé, à partir de Pointe-Noire, en fonction des possibilités d'écoulement des produits forestiers, notamment le bois et le cacao, vers le port.

Pendant que, dans les régions côtières, se développait une infrastructure moderne, le reste du pays était délaissé et se trouvait ainsi isolé, aussi longtemps qu'un gisement minier ou qu'une nappe de pétrole n'était découverte. De cette situation, va naître une inégalité de spécialisation qui s'accompagnera, à son tour, d'une inégalité dans le développement entre les pays et entre les régions d'un même pays, comme le montre le réseau routier, ferroviaire, fluvial et aérien.

A- Le réseau routier

La route est, de loin, le moyen de transport³²² le plus ancien des moyens de communication. Elle est l'élément fondateur, sur lequel repose le fonctionnement de l'Etat et de l'économie. C'est un facteur essentiel de l'aménagement du territoire national et communautaire. "Ne dit-on pas souvent que là où la route passe, le développement suit". En Afrique, certaines routes sont praticables, uniquement à certaines périodes de l'année et notamment, en saison sèche.

Les statistiques sur les routes recouvertes de bitume, soulignent une insuffisance pour l'ensemble des pays. Au Cameroun, 2155km de routes couvertes, en RCA, 280km au Congo 535km, au Gabon, 779km et Tchad, 815 km pour des superficies respectives en milliers de km² de 475 ; 623 ; 342 ; 267 et 1.284. Soit une densité_ dont les coefficients respectifs s'établissent à 0,048 pour le Cameroun ; 0,003 pour la RCA ; 0,013 pour le Congo ; 0,02 pour le Gabon et 0,002 pour le Tchad.

Par ailleurs, les liaisons routières inter-Etats qui, du point de vue de l'intégration économique, sont essentielles, ne sont pas dans un bon état, comme le montre le tableau.

Tableau 44

Liaisons routières inter-Etats

Pays	A	B	A+B	Asphalte	Gravier	Terre	Total
Cameroun	1	5	6	1.508	915	1.725	4.148
RCA		5	5	165	253	2.316	2.734
Congo		4	4	515	860	656	2.031
Gabon		3	3	85	1.132	139	1.356
Tchad		5	5	237	895	3.616	4.748

Source : E. Carron de la Carrière cit. par Ovono, op. cit.

A. : Praticable en tous temps.

B. : Praticable par temps sec.

Ces statistiques font apparaître un nombre de liaisons Inter-Etatiques important, mais la qualité de ces liaisons demeure insuffisante. Il arrive aux camions-remorques, qui font la liaison Douala-Banguin (1635 km), de passer des semaines voire des mois, non seulement à cause du mauvais état de la route mais également à cause de sa longueur. Le réseau routier est très inégalement réparti entre les différents Etats. Pendant que le Cameroun se détache avec

³²² P. Merlin, *Géographie, Economie et Planification des Transports*, puf, 1991

1.508 km de routes asphaltées, les autres pays accusent un retard considérable. Ce retard est plus marqué pour le Gabon, avec seulement 85 km, mais se détache avec 1.132 km de routes revêtues de gravier. Le trafic routier, en terre battue, est très limité et concerne les flux commerciaux clandestins.

Au total, sur une superficie de 3.009.561 km², une route sur vingt-trois (23), est praticable en tout temps. Pendant les périodes de fortes pluviométries, les échanges par route sont réduits considérablement et de nombreuses régions sont pratiquement coupées du reste du monde³²³.

B- Les voies ferroviaires

Héritage colonial, le chemin de fer concerne uniquement trois pays : le Cameroun, le Congo et le Gabon, qui totalisent environ 2275 km. Toutes ces lignes comme d'ailleurs dans la majorité des cas en Afrique, partent d'un port, point d'appui, pour se diriger vers l'intérieur où se trouve une mine ou une activité agricole importante. Cette conception pénétrante, partant de la mer pour se diriger vers l'intérieur, reste toujours d'actualité. Ainsi, elle s'applique au jeune réseau ferroviaire gabonais, dont le premier tronçon a été mis en service en 1978, l'ensemble des travaux ayant été achevé en 1987³²⁴.

Tableau 45

Récapitulatifs du réseau de chemin de fer des pays de l'UDEAC

Pays	Kilométrage	Nbre d'engins	Nbre remorques voyageurs	Nbre remorques fret
Cameroun	1115	113	104	2176
Congo	795	116	73	1755
Gabon	650	60	38	923

Source : M. Chlastacz, *Les rails africains : Les français sont de retour*, in la Vie du Rail ,n°2440, 1994, op. cit.,

L'observation de ces statistiques, fait apparaître que le réseau du Cameroun est le plus dense, tant en de kilométrage, qu'en nombre d'engins, suivi de celui du Congo. Mais ces différents réseaux conservent un caractère strictement national sans une liaison inter-Etatique.

³²³ F. Ovono-Ngoua, *op. cit.*, p. 602.

³²⁴ M. Chlastacz, *Les rails africains : Les français sont de retour*, in la Vie du Rail n°2440, 6 au 12 avril, p. 20 1994.

Les projets de connexion entre les Etats existent, mais sont restés au stade des études de faisabilité. Le seul raccordement régional, long de 285 km, concerne la bretelle construite par la compagnie minière de l'Ogoué (COMILOG), pour relier Moanda (Gabon), au Congo-Océan (chemin de fer congolais) et servant à l'évacuation du manganèse du Gabon par Pointe-Noire³²⁵. Les caractéristiques techniques de ces trois réseaux, diffèrent d'un pays à l'autre. En effet, la voie ferrée se caractérise par un certain nombre de paramètres, dont l'écartement des rails. C'est ainsi qu'on distingue la voie "normale" de celle, dite "métrique" la plus répandue. Les voies normales sont vétustes, obsolètes et n'admettent qu'un type particulier de locomotives³²⁶. Or, dans le cas de l'Afrique Centrale, comme d'ailleurs dans un grand nombre de pays africains, les deux types de voie coexistent et ne permettent pas d'envisager le rapprochement de ces trois réseaux, dans le long terme et dans la perspective d'une intégration régionale. Ainsi, l'écartement des rails est de 1,437m pour le Gabon ; 1,000m pour le Cameroun et de 1,067 pour le Congo³²⁷.

Le problème des transports est crucial pour ces pays même dans leur participation au commerce mondial. Une étude du FMI montre que le pourcentage de leur participation au commerce mondial, est passé de 5,1 % en 1955, à 2,1 % à 1994. Les explications avancées par cette étude, mettent en avant au-delà des explications habituelles : la baisse de la demande des pays industrialisés, les contingentements commerciaux, l'importance des coûts élevés de transports³²⁸.

C- Les liaisons aériennes

Les liaisons aériennes sont assurées par les deux compagnies nationales : Cameroon Airlines et Air Gabon. Cameroon Airlines assure des liaisons hebdomadaires avec les différentes capitales de la Sous-Région. De même, Air Gabon assure quelques liaisons avec Douala, Bangui et Brazzaville. Mais les difficultés³²⁹ que rencontre la Cameroon Airlines ont réduit son trafic. Ce moyen de transport reste en fin de compte, un luxe pour de nombreux commerçants et opérateurs économiques notamment ceux qui exercent dans le secteur informel et par conséquent ne peut assurer le déplacement des personnes et des marchandises et suppléer au manque de moyens de communication qui pèse toujours sur le processus d'intégration.

³²⁵ F. Ovono-Ngoua, *op. cit.*, p. 605.

³²⁶ A. Bonnafous, J-M Cusset et alii, *Transports et Communication, Les piste du développement : des analyses tout-terrain*, Paradigme, 1987, pp. 126-127, Caen.

³²⁷ F. Ovono-Ngoua, *op. cit.*, p. 606.

³²⁸ A. J. Yeats, A. Amjadi, U. Reincke, F. Ng, *A quoi tient la marginalisation de l'Afrique Subsaharienne dans le Commerce Mondial*, Finances et Développement, décembre 1996, volume 33, numéro 4.

³²⁹ La Cameroon Airline a perdu un de ces Boeings 737 suite à un accident à Douala en décembre, 1995.

D- Les liaisons fluviales

Ici, une fois de plus, trois pays sont concernés par les activités portuaires : il s'agit du Cameroun, du Congo et du Gabon.

Le Cameroun compte, sur une façade atlantique, de 432 km de côtes. Les activités de pêches sont actives, avec une production annuelle estimée à près de 80.000 tonnes³³⁰. La mer joue un rôle important dans les échanges extérieurs. En plus du principal port de Douala, le Cameroun compte trois autres ports : au nord, avec le port de Garoua sur le fleuve Bénoué, au sud-est avec le port de Limbé-Tiko qui sert à transporter l'huile de palme et le cacao produit dans cette région ; au sud, avec le port de Kribi qui sera réaménagé, pour permettre l'évacuation du pétrole camerounais, dont le Président vient de procéder à l'inauguration des installations. Le port de Douala présente une vocation internationale. Car il se situe à la croisée des chemins entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale et représente une porte d'entrée et de sortie pour non seulement le Cameroun, mais également, pour les autres pays, le Tchad et la RCA, notamment.

Les autres pays, le Gabon et le Congo, disposent de ports, respectivement à Owendo, Port-Gentil et à Pointe-Noire, dont les activités restent, pour une grande partie, nationales. Les principaux axes inter-Etats, concernent l'axe Bangui-Brazzaville, long de 1250 km, avec une antenne sur la Lobaye l'Oubangui. Le second, est constitué par le Congo, jusqu'à Mossaka (à 450 km de Brazzaville) et la Sangha, jusqu'à Ouesso et Salo (850 km à partir de Mossaka).

Paragraphe V- La structure de spécialisation

La structure de spécialisation des différentes colonies, va se mettre en place après la conférence de Berlin, qui mettra un terme aux différends qui opposaient les puissances colonisatrices, sur le partage de l'Afrique³³¹. À partir de cette période, et celle qui va suivre, chaque puissance, va chercher en fonction de ces besoins, à trouver les ressources nécessaires dans ses colonies.

Ainsi, jusqu'au milieu des années 80, une grande partie des ressources de plusieurs pays d'Afrique, sont assises sur les recettes de quelques matières premières agricoles et minières. Suite à la détérioration des termes de l'échange, certains pays ont tenté de diversifier la structure productive de leurs économies, pour répondre aux besoins nouveaux, nés de la crise et diversifier leurs sources de recettes budgétaires.

³³⁰ A. Bonnafous, J-M Cusset et alii, *op. cit.*, p. 128.

³³¹ H. Brunshwig, *Le partage de l'Afrique Noire*, Flammarion, 1971.

En Afrique de l'ouest, à la suite de cette spécialisation forcée, le Sénégal va connaître son "*miracle économique*" avec le développement de la culture des arachides, qui va concerner l'ensemble du pays en mobilisant toute la population rurale agricole. La récolte, qui s'élève déjà à 45.000 tonnes en 1885, va atteindre 200.000 tonnes en 1914. La mise en place de la culture arachidière, correspond ici, à la nécessité de répondre aux besoins en huile, de la consommation de la France, jusque-là desservie par l'huile de noix, venue des Antilles³³².

La Côte d'Ivoire connaîtra son essor, grâce à la culture du café et du cacao. Elle sera pendant longtemps, parmi les grands producteurs mondiaux de ces deux cultures. Toute l'économie de la Côte-d'Ivoire, va se bâtir et s'articuler autour de ces deux principales cultures dont le boom des prix observé sur les différents marchés mondiaux, va permettre à ce pays de connaître son "*miracle économique*". On parlera pendant longtemps du "*miracle ivoirien*". Les premières industries naîtront de la valeur ajoutée, dégagée par la vente des récoltes de ces cultures.

Le Bénin connaîtra son développement économique, par la culture du palmier à huile et plus tard, par le coton, pour répondre à la demande des industries occidentales de savon et de celles des bougies à la stéarine³³³. La culture du palmier à huile, fut intensément développée à partir des années 1840.

En Afrique Centrale, le Cameroun connaît son décollage avec le développement de la culture du café et du cacao, dans la région du sud et de l'ouest, le coton, dans la région du Nord et l'extrême-nord, le bois à l'est et dans une partie du Centre. L'exploitation de certains minerais, tels l'or et le diamant à l'est du pays, restera traditionnelle et clandestine. Quant à l'exploitation du pétrole, elle interviendra un peu tard, ainsi que l'inscription de ses recettes, dans le budget national. En effet, jusqu'en 1993-1994, les recettes pétrolières étaient gérées, par un compte hors budget et directement rattachées aux services de la Présidence de la République. Ce n'est qu'à partir de cette date et sous la pression du Fonds Monétaire International, qu'elles sont apparues dans le budget de la nation.

Le Gabon et le Congo se développent autour du bois, du gaz naturel et du pétrole. La RCA connaîtra son développement avec le coton et l'exploitation de quelques minerais : le diamant, l'or et le manganèse. Les autres cultures sont restées marginales dans l'économie. Le Tchad, se développe autour du coton et bientôt le pétrole.

La Guinée-Équatoriale, quant à elle, se développera sur la base de la culture du café et du cacao. Dans tous ces pays, la situation était telle, qu'on obligeait les populations à développer ces cultures, si on ne voulait pas être soumis à des représailles de la part des autorités traditionnelles et administratives.

³³² B. Bekolo Ebé, *op. cit.*, p. 53

³³³ M. B. Akpaca, *Banques, Commerce Extérieur et Monnaie, Supports d'Indépendance Economique : l'Exemple Beninois*, Thèse es Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, 1991, p. 72.

C'est de leur spécialisation et de leur capacité en terme de ressources de matières premières, que dépendra les grands travaux et les recherches. Ainsi, les premiers centres de recherche qui accompagnent cette spécialisation, s'orientent vers le développement des cultures d'exploitation. Au Sénégal, toute la recherche agronomique sera orientée vers l'arachide, avec la création de l'INRHO (Institut de recherche des huiles et oléagineux). L'institut français pour l'Agriculture et la Commercialisation (IFAC), la compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), assuraient pour le Cameroun, le Tchad, le Mali, et le Niger les recherches sur le café, le cacao et le coton³³⁴.

Pendant la période coloniale et celle qui a suivie, il y a eu un processus de *destruction/restructuration* de l'économie des colonies. La destruction a été telle, que même là où les courants d'échange étaient intenses avant la colonisation, notamment dans la région du Soudan et d'Afrique de l'Ouest, où les populations s'échangeaient, gomme, kola, bétail, ces réseaux d'échanges vont disparaître complètement³³⁵. La certitude de l'existence des échanges, dans les régions africaines ne fait plus aucun doute, depuis les travaux des historiens, comme l'atteste C. Coquery-Vidrovitch qu'*une des caractéristiques des sociétés africaines est de n'avoir jamais vécu dans l'isolement. Le continent africain a connu deux phénomènes majeurs : la mobilité des populations et l'ampleur des échanges à longues distances*³³⁶.

Toute la structure de spécialisation, basée sur la complémentarité et la spécialisation entre les régions qui existait avant la pénétration coloniale, sera détruite et remplacée par une nouvelle organisation économique qui tournera autour des matières premières. Les populations qui, jadis payaient l'impôt en nature avec des objets précieux qui servaient de paléomonnaie seront obligées de le faire en monnaie de la colonie, dont l'obtention passe par la culture et la vente des matières premières agricoles. C'est de cette nouvelle configuration, que va naître et se développer une économie, dite de "*traite*" qui, selon Akpaka, se définit comme "*un système institutionnalisé de transactions commerciales, intervenant entre deux systèmes de productions non harmonisés. Elle se concrétise à travers des échanges continus de produits bruts ou semi-bruts issus d'une économie de type agricole et aux techniques surtout traditionnelles, contre des biens manufacturés, importés d'économies occidentales*"³³⁷.

Cette nouvelle restructuration économique, intégrait directement les économies de la colonie à celle de la métropole, en les soumettant, de facto, aux vicissitudes du commerce international. Et, créait une dépendance telle, que le rythme de développement de la colonie

³³⁴ B. Bekolo Ebé, *op. cit.*, p. 57.

³³⁵ M. B. Akpaka, *op. cit.*, pp. 47-60.

³³⁶ C. Coquery-Vidrovitch, *Recherches sur un mode de production africain*, La Pensée n°144, 1969, pp. 61-78.

cité par M. B. Akpaka, *Banques, Commerce Extérieur et Monnaie, Supports d'Indépendance Economique : l'Exemple Beninois*, Thèse es Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, 1991, *op. cit.*, p. 47.

³³⁷ M. B. Akpaka, *Banques, Commerce Extérieur et Monnaie, Supports d'Indépendance Economique : l'Exemple Beninois*, Thèse es Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, 1991, *op. cit.*, p. 73.

dépendra désormais, non seulement du rythme de développement de la métropole, mais également de leur volonté, comme nous l'avons signalé dans le chapitre précédent. Les colonies se sont retrouvées polarisées vers la métropole, ne pouvant plus rien échanger entre eux, car produisant des biens semblables, essentiellement des matières premières. Les seuls échanges existant sont restés modestes et concernent les produits alimentaires et se font le plus souvent par des voies informelles et échappent au service de douane et à la comptabilité nationale.

Paragraphe VI- Un cadre théorique inadapté au contexte des pays de l'UDEAC

Le cadre théorique, concerne ici la théorie des unions douanières qui a servi de cadre d'analyse à l'UDEAC. Avant de revenir sur cet aspect, nous voulons dire un mot sur la politique monétaire et l'organisation bancaire. Dans l'environnement, tel que nous venons de le décrire, où la logique qui a prévalu pendant la période coloniale n'a pas changé, la politique monétaire et bancaire ne pouvait pas influencer et transformer cette logique.

La politique monétaire keynésienne de bas taux d'intérêts, la priorité accordée aux crédits de court-terme qui privilégiait les activités d'import-export bien que rentables, ne pouvait rien changer. Cette politique de bas taux d'intérêt et de crédit à court terme, ne pouvait avoir ces effets que si une politique agricole, industrielle cohérente, était définie et mise en place, avec pour objectif, de diversifier la structure productive.

Les premiers travaux sur l'union douanière, remontent comme nous l'avons vu au début des années 50 et correspondent à la période qui précède les travaux préparatoires, à la mise en place du marché commun européen. Ces travaux, prenaient ainsi pour cadre d'analyse, les six pays de la communauté et s'efforçaient de proposer les conditions de sa réalisation. Or ces pays n'avaient pas les mêmes structures que les pays de l'UDEAC. Dévastées par la guerre, elles présentaient, tout de même, des complémentarités et remplissaient, plus ou moins, des conditions présentées dans les développements des auteurs anglo-saxons.

L'intégration par le marché, est le processus que l'approche classique avait privilégié. Elle suppose que, tous les obstacles réels ou artificiels aux échanges sont éliminés. C'est-à-dire que le marché établit entre les agents économiques, des liens d'intérêts, grâce au fonctionnement de la concurrence pure et parfaite, dont le prix serait l'indicateur le plus fiable.

Les études menées³³⁸ dans le cadre de la communauté européenne, pour mesurer les deux effets de "création" et de "détournement" de commerce, ont conduit à des résultats mitigés. A. Marshal s'étonnait de voir qu'aucune des conclusions de la théorie classique de l'intégration se vérifiait très peu et se demandait, si tous les longs développements sur les unions douanières avaient été faits pour conduire à un gain aussi "dérisoire". C'est dire que la

³³⁸ P. Moran, *Note sur l'effet de détournement*, Revue Economique, n°4, 1967.

théorie classique n'est pas exempte de toute critique, puisqu'elle met de côté les facteurs essentiels du processus d'intégration économique.

Le cadre théorique de l'analyse classique est resté étroit et limité, exclusivement sur le marché, à travers les échanges de produits. Ce cadre occulte une composante importante : la production. Or, qui dit échange, renvoie immédiatement à la production. La décision de produire ou de consommer, dépend de plusieurs facteurs : tels les conditions de crédits, les facteurs technologiques. La théorie suppose, comme nous l'avons vu au chapitre préliminaire, que les élasticités de la consommation sont, non nulles et celles des offres, infinies ; c'est-à-dire, toujours prêtes à répondre aux variations de la demande. De plus, selon cette théorie, c'est la structure de prix qui détermine la structure de spécialisation, résultant elle-même, de l'avantage comparatif liés aux proportions de facteurs³³⁹.

La théorie, en fin de compte, s'avère statique, car elle considère les structures de production données, la seule évolution possible est celle des prix. La mécanique de marché concurrentiel n'est donc pas la dynamique essentielle de l'intégration. En prenant le cas des pays de l'Europe des six, l'expérience du marché commun montre que : *“ce sont des transformations délibérées, conscientes, systématiques de structures qui sont entreprises pour obtenir certains prix et coûts”*³⁴⁰.

Ainsi, la théorie classique de l'intégration, ne permet pas de rendre compte du processus général de l'intégration et occulte les aspects importants, pour ne tenir compte que de ceux qui ont trait aux marchés. L'intégration va au-delà du marché, pour prendre en compte la relation entre un appareil de production et une population, dont l'objectif est la réalisation d'une structure cohérente, comme le développement des appareils de production et de développement des populations qui se soutiennent réciproquement, pour qu'un appareil étendu, complexe et moderne, soit au service d'une population capable de s'en servir et de dominer³⁴¹.

La question qui se pose, est de savoir quelle intégration économique on pouvait réussir dans ces conditions, où toutes les structures, toutes les infrastructures entraînent en contradiction ? À quelle mobilité de facteurs de production pouvait-on s'attendre, alors que les infrastructures les plus élémentaires, telles les infrastructures de communication essentielles dans le processus d'intégration n'existaient pas ? Un simple décret ou une inscription dans un protocole d'accord de la libre circulation des personnes, suffisait-il pour provoquer le libre déplacement des personnes ? Il est un peu absurde de penser que la simple levée des barrières douanières entre ces Etats pouvait, à elle seule, venir à bout des distorsions et déformations structurelles, aussi profondes que celles que nous avons relevées, pour créer une dynamique

³³⁹ B. Bekolo-Ebé, *op. cit.*, p. 48.

³⁴⁰ F. Perroux, *op. cit.*, p. 389.

³⁴¹ F. Perroux, *op. cit.*, p. 385.

d'intégration. Quel système de prix était susceptible de tenir compte de ces déformations, pour qu'on puisse lui faire entièrement confiance³⁴²?

Il apparaît, en fin de compte, que la théorie des unions douanières, appliquée sans des mesures de réformes structurelles, n'était pas appropriée au contexte africain. Puisqu'en Europe, elle n'a pas fait l'unanimité dans les résultats empiriques. Elle aurait pu au moins, être réexaminée, pour tenir compte des contraintes spécifiques aux économies africaines. Rien au départ dans l'état passé des structures économiques, ne pouvait présager une réussite à la théorie de l'union douanière.

Conclusion

Après un peu plus de trente années de fonctionnement, le bilan de l'UDEAC reste en deçà des attentes. Le Traité n'a pas été appliqué dans son intégralité. De nombreux aspects très importants du Traité, sont restés sans effet sur la réalité quotidienne des populations. Parmi lesquels, la libre circulation des personnes et des capitaux. Partir de Yaoundé pour Libreville, pour un agent économique moyen, relève encore d'un calvaire. Non seulement les moyens de transports sont désuets, mais également les contraintes administratives ne facilitent pas le problème. Les récentes expulsions des populations émigrées du Gabon, n'ont pas épargné les ressortissants des pays, membres de l'UDEAC.

La taxe unique qui devait favoriser le développement industriel des pays, n'a pas atteint son objectif. D'apparence simple, la taxe unique s'est avérée très complexe dans son application, par une introduction des taxes additionnelles nationales, pour faire face à la baisse des recettes budgétaires. Ainsi, le Cameroun, a institué la taxe sur les transactions, la taxe intérieure à la production, au Gabon et en R.C.A., la taxe intérieure sur la consommation et au Congo, la taxe sur le commerce intérieur. Ces multiples taxes, auxquelles il faut ajouter de nombreuses dérogations et exemptions, ont conduit à une profonde modification de la structure des régimes fiscaux nationaux et vider le régime de la taxe unique de son contenu. La conséquence la plus visible a été l'apparition et le développement d'une fiscalité parallèle et par conséquent, la fraude où les caisses des différents Etats se vident, au bénéfice des particuliers sans scrupules.

Cette complexité fiscale n'a pas favorisé la coopération industrielle, comme le stipulait l'art. 47 du Traité de 1974 sur la répartition et la localisation des activités industrielles. L'art. 57 qui complétait l'art. 47, prévoyait un plan commun de développement industriel et exigeait aux différents Etats de faire parvenir au Secrétariat Général de l'UDEAC, les différents plans nationaux de développement, pour permettre une bonne coopération. Mais, une fois de plus, il

³⁴² B. Bokolo-Ebé, *op. cit.*, p. 80.

existe un fossé entre les textes et leur application dans les faits. En effet, une étude³⁴³ réalisée en Juillet 1976 à Yaoundé, Brazzaville et Bangui a montré que le secrétariat de l'UDEAC ne disposait pas de documents relatifs aux différents plans nationaux de développement. De plus, dans aucune de ces capitales, il n'a été trouvé dans les ministères concernés, un document faisant allusion aux plans de développement des autres pays. De même, les codes d'investissements sont restés marqués par une empreinte nationale. Alors que, le Traité de l'UDEAC prévoit bien l'harmonisation des différents codes nationaux pour favoriser les entreprises, ayant une vocation communautaire.

Tout ce qui précède montre bien que les Etats mènent les politiques individuelles. Ici, s'applique un concept de théorie des jeux, celui du dilemme du prisonnier. Tous les pays gagnent à coopérer ensemble. Mais les stratégies individuelles conduisent à une perte pour tous. Chaque Etat, en refusant de dévoiler sa stratégie de développement, comme l'exige le Traité de l'UDEAC, espère que les autres Etats le feront pour pouvoir maximiser son gain dans la communauté. Mais hélas, chacun raisonnant de la même manière, on aboutit à une situation de blocage générale, qui se caractérise ici, par une multiplication des unités industrielles identiques dans chaque Etat. Tel est sans doute la situation dans laquelle l'UDEAC se trouve, où le coût de la non coopération pèse lourdement sur l'ensemble des pays.

Au total, l'UDEAC, pour demeurer un outil de développement_ a besoin d'une cure de jouvence qui ne passe nécessairement pas par un nouveau sigle ou de nouvelles conventions, mais par une réforme structurelle en profondeur. Ces réformes ne peuvent être possible, que s'il existe une volonté politique communautaire de faire avancer les choses.

³⁴³ A. A. Jolloh, *Foreign private Investments and regional political integration in UDEAC*, Colloque CODESRIA-IRES, 8-10 août 1978, Kinshassa. cit. par D. Makthar, *op. cit.*, p. 227.

Conclusion générale de la première partie

Nous venons, au cours de cette première partie, d'essayer de constituer une sorte de puzzle du processus d'intégration économique et monétaire des pays membres de la BEAC, qui sont aussi membre, de l'UDEAC. Il est difficile de donner une appréciation globale sur le processus d'intégration pris dans son ensemble, c'est-à-dire, le monétaire et le réel, d'autant que l'intégration s'est faite, en partie, plus ou moins indépendante, comme nous l'avons vu au cours de nos développements.

Si sur le plan monétaire, le débat est ouvert quant au bilan de la zone franc, il n'en est pas de même, en ce qui concerne l'intégration réelle où le pourcentage des échanges communautaires par rapport au commerce extérieur varie en fonction des auteurs et tourne le plus souvent entre 4 % et 6 %, pour les plus optimistes³⁴⁴. Il faut signaler que ce pourcentage n'a vraiment pas évolué depuis les indépendances de façon conséquente. Sur ce plan, on peut dire que l'UDEAC, delà des causes que nous avons relevées, est essentiellement dû au manque de moyens de communication. Nous sommes convaincu, que les échanges seraient très développés, si des routes reliant les différents Etats entre eux, avaient existé. En l'état actuel des structures économiques, quel que soit le cadre institutionnel qui est appliqué aux pays de l'UDEAC, cela ne changera pas grand-chose au niveau des échanges. Ce manque de voies de communications est symptomatique du manque de volonté politique des responsables, à tous les niveaux. L'agriculture est longtemps restée au stade de l'autosubsistance dans de nombreuses régions, parce que les populations ont vécu dans un environnement clos. À partir du moment où, ces populations sont entrées en contact avec leur voisin, et ont identifié leur besoin, la production a augmenté, qu'il fallait, non seulement, couvrir leurs besoins propres, mais également les besoins des autres.

Lorsque, on observe les efforts que certains commerçants camerounais déploient, avec tous les risques liés au mauvais état des routes, pour aller vendre leur production au Gabon, on comprend, non seulement, l'importance des routes, mais aussi le besoin d'échange qui existe entre ces deux pays. Ces échanges auraient pu être très développés, avec des bonnes routes et ce sans nécessairement avoir besoin d'un cadre institutionnel, comme celui de l'UDEAC. L'intensité des échanges frontaliers, entre le Cameroun et le Nigeria, montre bien l'importance du problème. En effet, les relations conflictuelles entre ces pays, n'ont pas favorisé une coopération, régie dans le cadre des conventions internationales. Les quelques moments de calme relatif, ont permis la négociation de certains accords, mais qui sont vite tombés dans

³⁴⁴ S. Tomi, *La réforme fiscal-douanière en UDEAC*, Les notes de la Coopération française, n°2, novembre 1993, p. 23. L'auteur évalue le pourcentage des échanges communautaires par rapport au commerce extérieur total à 6%.

l'oubli et ont confirmé la stratégie officielle de chaque pays : l'ignorance réciproque. Ces négociations ont porté sur la libre circulation des biens et des personnes. Mis à part la convention sur le bassin du lac Tchad, qui regroupe le Cameroun, le Nigeria et le Tchad, les relations économiques entre les deux premiers pays, ne sont régies par aucune convention qui soit respectée par les deux parties. Mais cela n'empêche nullement l'existence des flux d'échanges importants.

L'UDEAC serait un outil de développement et d'intégration, dans la mesure où elle conduirait les Etats membres, à mettre en place des structures qui favoriseraient l'intégration. Cela n'a pas été possible dans le cadre de l'UDEAC, parce qu'elle n'était pas autonome financièrement. Ses ressources dépendaient, pour l'essentiel, des contributions de chaque Etat. On comprend, dès lors, que la tâche lui a été rendue difficile, à partir du moment où les Etats, pour les raisons budgétaires, n'étaient plus en mesure de s'acquitter de leur quote-part. N'ayant aucun moyen de pression sur les Etats, ses activités se trouvaient considérablement réduites.

Sur le plan monétaire, le débat sur le bilan de la zone, se résume autour deux idées principales : la première, est de dire que le bilan de la zone est malgré tout positif et la deuxième est celle qui considère la zone franc comme un échec. La reconnaissance de l'une ou l'autre de ces idées n'est pas neutre, bien que les arguments soient louables pour chaque camp. Ainsi, la première idée est soutenue dans une grande majorité par les intellectuels et les autorités politiques en France, parmi lesquels on peut citer P. et S. Guillaumont, M. Lelart et H. Gerardin. La deuxième, est soutenue par les plus radicaux des intellectuels africains comme l'égyptien S. Amin, le camerounais Tchundjang, auxquels sont venus s'ajouter une nouvelle génération Monga et Wago³⁴⁵ par exemple. On est tenté de conclure hâtivement que c'est normal que les français soutiennent ce qui fait partie de leur politique extérieure. Tandis que les africains s'opposent, à ce qu'ils considèrent comme néocolonialisme, même s'ils sont conscients des risques d'une gestion monétaire souveraine.

Le premier groupe d'auteurs met en avant les avantages connus. La zone franc a évité la balkanisation monétaire, qu'ont connue certains pays, comme le Zaïre, en ce moment.

L'ensemble des pays de la zone franc, ont par conséquent, bénéficié d'une relative stabilité monétaire à l'abri des turbulences de la finance internationale. Cette stabilité a favorisé une croissance économique, dont les taux sont restés pendant longtemps, largement au-dessus des autres pays au sud du Sahara. Certains pays, comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire, étaient alors présentés comme deux exemples de réussite de la zone franc par leur structure économique, de plus en plus diversifiée et l'importance de leur système bancaire, qui s'est développé au rythme du développement économique. Pendant toute cette période, les critiques sur la zone franc ne trouvaient pas un écho favorable. Les défenseurs de la souveraineté monétaire sont restés marginaux. À partir du moment où les pays sont entrés en

³⁴⁵ J. B. Wago, *Zone Franc : Outil de domination ou de développement ?*, Harmattan, 1994.

crise, à la suite de nombreux bouleversements, sur le plan économique et financier mondial, le système monétaire de la zone franc a montré ses limites. Cette crise a remis au goût du jour les thèses des tenants d'une stratégie monétaire souveraine. Reprenant, à leur compte, les inconvénients de la zone franc exacerbés par la crise : l'extraversion des économies, la fuite des capitaux, un endettement plus rapide par rapport aux autres pays d'Afrique au sud du Sahara. Le couronnement de tous ces inconvénients a été la dévaluation de janvier 1994. Ces difficultés sont venues assombrir l'appréciation globale favorable, que l'on pouvait donner sur la zone franc aujourd'hui. Au-delà de ces points d'ombre, l'intégration monétaire par rapport à l'intégration réelle, est une réussite. Bien que cette réussite relative, n'ait pas entraîné l'intégration économique tant souhaitée.

Sur le plan théorique, l'expérience de la zone franc nous aurait conduit à l'alternative suivante :

- valider la théorie économique de l'intégration, en montrant que les résultats de la zone franc sont en deçà des attentes. Cela conduirait à admettre l'hypothèse selon laquelle, c'est parce que les pays de la zone franc n'ont pas respecté les différentes étapes qui conduisent à une véritable intégration, qu'ils ont connu les résultats que nous avons aujourd'hui. La théorie économique de l'intégration en sortira alors grandie.
- invalider la théorie économique de l'intégration, en montrant que les résultats de la zone franc sont satisfaisants et ont contribué à l'intégration économique et au développement. Ce qui conduirait à reconsidérer la théorie, en se servant de l'exemple de la zone franc, pour reconstruire si possible une nouvelle théorie de l'intégration en montrant qu'il n'existe pas un cheminement unique, c'est-à-dire, celui qui part de l'économie réelle à l'économie monétaire.

Au regard des résultats de l'intégration pris dans son ensemble, on est tenté de dire que la théorie économique de l'intégration est validée dans les faits. Mais cette affirmation doit être nuancée. Car, nous estimons que, si les structures économiques se prêtaient à une intégration, les résultats eurent été différents de ceux que l'on connaît aujourd'hui.

L'intégration monétaire a été mal gérée. Elle a favorisé une gestion inconsciente des différentes économies, privilégiant, chaque fois, l'intérêt national, aux dépens de l'intérêt communautaire. Les pays de la BEAC, ont plus privilégié les relations avec la France, au détriment de celles de leurs partenaires régionaux.

Toujours par rapport au bilan de la zone franc, on dira également que ce n'est pas une zone monétaire optimale prise dans son ensemble. Mais, la réponse devient plus nuancée, ~~lorsqu'on considère les pays de la BEAC, dans leurs relations verticales et horizontales.~~ Les relations verticales sont celles des pays de la BEAC avec la France et les relations horizontales sont celles qui concernent les pays de la BEAC, entre eux.

Dans le premier cas, on pourrait dire et selon les critères de Mundell sur la parfaite mobilité des facteurs de production, que les pays de la BEAC, dans la partie monétisée et la France forment une zone monétaire optimale, mais qui reste asymétrique dans ses relations. En effet, la mobilité des capitaux est restée à sens unique ; c'est-à-dire, des pays de la BEAC, vers la France ; l'inverse n'a pas souvent été vérifié. Le mouvement de main-d'œuvre entre la France et les pays de la BEAC est resté important par rapport aux pays de la BEAC entre eux. Les mouvements de main d'œuvre de la France, bien qu'entrant dans une politique de coopération, sont réels. Les flux migratoires des pays de la BEAC sont restés plus ou moins importants, jusqu'au milieu des années 80. Certaines de ces populations qui ont immigré pour des raisons multiples (économique, politique et scolaire), ont pu s'insérer dans la société française. Bien que ces mouvements de capitaux n'entraînent pas totalement, dans la vision et la conception Mundelliennes, des zones monétaires optimales, ils montrent que les pays de la BEAC, dans leurs relations avec la France, sont plus proches des critères de Mundell qu'ils ne le sont entre eux.

Dans leurs relations horizontales, les pays de la BEAC ne forment pas une zone monétaire optimale. Nous avons vu que les échanges entre ces pays sont restés marginaux par rapport à leurs échanges totaux, avec le reste du monde. Les mouvements des capitaux n'existent pas malgré la segmentation du marché monétaire, où les taux d'intérêts étaient différents d'un Etat à l'autre. On aurait pu s'attendre à ce que les capitaux soient sensibles aux différentiels des taux et se déplacent d'un pays à l'autre. Mais tel n'a pas été le cas. Les mouvements de capitaux ont été plus verticaux qu'horizontaux. Pour ce qui concerne le mouvement de la main d'œuvre, l'absence des moyens de communication ne l'a pas facilité, non plus. Le Traité de l'UDEAC modifié en 1973 prévoit une libre circulation des personnes et des biens dans la Sous-Région. Sur le plan des faits, il n'en est rien. Les mouvements de main-d'œuvre, lorsqu'ils existent, ne concernent que les emplois non qualifiés, à savoir le gardiennage, le bâtiment, etc.

Même en prenant le critère du degré d'ouverture de Mckinnon, les pays de l'UDEAC, s'ils sont ouverts sur l'extérieur, cette ouverture ne leurs profite malheureusement pas. Car leur production, les contraint plus à l'échange hors zone, qu'intra-zone. C'est là qu'intervient le critère de la diversification des économies de Kenen, qu'une fois de plus les pays de l'UDEAC ne respectent pas. La plupart de ces pays dépendent de la production de quelques matières premières et subissent des chocs, tant de la demande, que de l'offre, qu'ils soient exogènes ou endogènes, le plus souvent, sans possibilité de réagir.

Face aux nombreux dysfonctionnements que nous avons relevés au cours de cette partie, faut-il, pour autant, remettre totalement l'édifice de la BEAC et de l'UDEAC en cause ? Pour reprendre une expression bien connue, faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? En créant par exemple, ~~les monnaies nationales, dont les vicissitudes et les contraintes liées à la gestion~~ souveraine, obligerait les pays à la coopération et à une discipline. En poussant à l'extrême, on peut envisager de soumettre les économies de la Sous-Région à la concurrence internationale

et aux lois du marché. Ainsi, chaque pays mettra en place une politique de change, pour attirer les investisseurs étrangers. Mais, l'un des problèmes auxquels les pays de l'Afrique en général, et de l'Afrique Centrale en particulier, sont confrontés, est celui de leur instabilité politique. Sans cette alternative, que représenterait un pays comme la Guinée-Équatoriale, le Tchad ou la R.C.A. dans le commerce mondial ?

Sans préconiser le statu quo, nous pensons qu'il est préférable de tirer partie des avantages que donnent les structures actuelles, tant sur le plan monétaire, que sur le plan économique, élaguer les pesanteurs qui ont tiré ces structures vers le bas, au cours de ces années de fonctionnement, pour mieux préparer l'avenir. L'ensemble des réformes engagées dans la Sous-Région, doivent aller dans ce sens. Mais elles resteront sans effet, si elles sont limitées aux seules institutions. Le propos de la deuxième partie est, non seulement de les reprendre en montrant leurs limites, mais également d'aller au-delà et de préconiser des réformes structurelles.